



Le 31 mars 2022

## FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

### FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Marché monétaire<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Revenu court terme<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Obligations canadiennes<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes<sup>7\*</sup>  
Fonds Desjardins Obligations opportunités<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales<sup>10\*</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales géré<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales<sup>1\*</sup>  
Fonds Desjardins Revenu à taux variable<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents<sup>4</sup>

### FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Équilibré Québec<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique<sup>19</sup>  
Fonds Desjardins Revenu de dividendes<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial<sup>4</sup>

### FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation<sup>7</sup>

### FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines valeur<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines<sup>10\*</sup>

### FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer<sup>9</sup>  
Fonds Desjardins Actions internationales valeur<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins Mondial de dividendes<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions mondiales<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociéTerre Environnement)<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives<sup>10\*</sup>  
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins Marchés émergents<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents<sup>9</sup>  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents<sup>9\*</sup>

### FONDS ALTERNATIFS

Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres<sup>8</sup>

### FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales<sup>14</sup>

### SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Diapason Revenu prudent<sup>15</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu conservateur<sup>15</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu modéré<sup>17</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu diversifié<sup>19</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance modéré<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance diversifié<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance équilibré<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance maximum<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions<sup>4</sup>  
Portefeuille SociéTerre Conservateur<sup>21\*</sup>  
Portefeuille SociéTerre Modéré<sup>16\*</sup>  
Portefeuille SociéTerre Équilibré<sup>22\*</sup>  
Portefeuille SociéTerre Croissance<sup>18\*</sup>  
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale<sup>20\*</sup>  
Portefeuille SociéTerre 100 % actions<sup>11\*</sup>  
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité<sup>23</sup>  
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité<sup>23</sup>  
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité<sup>24</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance<sup>24</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux<sup>25</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance maximale<sup>25</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions<sup>11</sup>  
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Conservateur<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Équilibré<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Croissance<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions<sup>3</sup>

\* Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable.

- <sup>1</sup> parts de catégorie I
- <sup>2</sup> parts de catégories I et W
- <sup>3</sup> parts de catégories I, C et F
- <sup>4</sup> parts de catégories A, I, C, F et D
- <sup>5</sup> parts de catégories A, I, C, F, D et N
- <sup>6</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM
- <sup>7</sup> parts de catégories A, I, C, F, D et W
- <sup>8</sup> parts de catégories A, I, C, F, N et W
- <sup>9</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N et W
- <sup>10</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N, PM et W
- <sup>11</sup> parts de catégories A, I, C, F et O
- <sup>12</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D
- <sup>13</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W
- <sup>14</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D, N, W et PM
- <sup>15</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4 et D
- <sup>16</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O et P4
- <sup>17</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5 et D
- <sup>18</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, O, P5 et D
- <sup>19</sup> parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D
- <sup>20</sup> parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6, O, P6 et D
- <sup>21</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O, P4, Z4 et D
- <sup>22</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, O, P5, Z5 et D
- <sup>23</sup> parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D
- <sup>24</sup> parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5, P7 et D
- <sup>25</sup> parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.

Les parts d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie particulière sont considérées comme des parts de catégorie A d'un Fonds

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui suggère le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts des Fonds offerts aux termes de cette notice annuelle n'ont fait l'objet d'aucune inscription auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis que sur la base de dispenses d'inscription.

## TABLE DES MATIÈRES

NOMS, FORMATION ET ANTÉCÉDENTS DES FONDS .....	2
RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT DES FONDS .....	23
DESCRIPTION DES PARTS .....	28
CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET ÉVALUATION DES PARTS EN PORTEFEUILLE .....	33
ACHATS ET SUBSTITUTIONS DE PARTS .....	35
RACHAT DE PARTS .....	37
GESTION DES FONDS .....	39
DIRIGEANTS DU FIDUCIAIRE .....	39
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DU GESTIONNAIRE .....	40
MEMBRES DU CEI .....	40
CONFLITS D'INTÉRÊTS .....	58
GOUVERNANCE DES FONDS .....	75
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE .....	78
DISTRIBUTIONS SUR LES FRAIS .....	78
INCIDENCES FISCALES .....	79
CONTRATS IMPORTANTS .....	81
DISPENSES ET AUTORISATIONS .....	82
LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES .....	82
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES HYPOTHÈQUES DU FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME .....	82
ATTESTATIONS DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR .....	83

## NOMS, FORMATION ET ANTÉCÉDENTS DES FONDS

Les Fonds constitués en fiducie sont des fiducies de fonds commun de placement, à l'exception des Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, Fonds Desjardins Obligations mondiales, Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, Portefeuille FNB Avisé Conservateur, Portefeuille FNB Avisé Équilibré, Portefeuille FNB Avisé Croissance, Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial, qui sont admissibles uniquement à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt. Le Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, Portefeuille FNB Avisé Conservateur, Portefeuille FNB Avisé Équilibré, Portefeuille FNB Avisé Croissance, Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, le Portefeuille FNB Avisé 100 % actions et le Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial ont l'intention de devenir des fiducies de fonds commun de placement. Toutefois, le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales n'ont pas l'intention de devenir des fiducies de fonds commun de placement. Le(s) organisme(s) de placement collectif et le(s) organisme(s) de placement collectif alternatif(s) visé(s) aux termes du présent document est/sont désigné(s) collectivement par les « Fonds » ou les « Fonds Desjardins » et individuellement par un « Fonds » ou un « Fonds Desjardins ». Les Fonds sont régis par les lois du Québec aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour datée du 5 janvier 2015 (la « déclaration de fiducie »), dans sa version modifiée. Aux termes de la déclaration de fiducie, la Fiducie Desjardins inc. est le fiduciaire des Fonds.

Le tableau suivant indique la dénomination complète de chaque Fonds, la date de sa formation et autres événements majeurs survenus au cours des dix dernières années et pertinents au Fonds, y compris des modifications importantes de la déclaration de fiducie pertinentes au Fonds.

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<b>Fonds Desjardins Marché monétaire</b> Parts de catégorie A : le 15 janvier 1989 Parts de catégories C et F : le 27 août 2013 Parts de catégorie I : le 2 septembre 2014 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018		Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.
<b>Fonds Desjardins Revenu court terme</b> Parts de catégorie A : le 30 juin 1965 Parts de catégorie I : le 18 mars 2010 Parts de catégories C et F : le 27 août 2013 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018 Parts de catégorie W : 20 avril 2021	Fonds Desjardins Hypothèques avant le 9 janvier 2004	Le 20 avril 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.  Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 19 juin 2017, le mandat de Baker Gilmore & Associés inc., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du gestionnaire de portefeuille.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.  Le 11 octobre 2011, le gestionnaire a approuvé le remplacement de Fiera Sceptre inc. par Baker Gilmore & Associés inc.  Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.  Le 9 janvier 2004, le Fonds a révisé ses objectifs de placement afin que l'objectif actuel soit de fournir aux porteurs de parts un revenu élevé en investissant principalement dans des obligations gouvernementales et d'entreprises ainsi que dans des instruments du marché monétaire de grande qualité et dans des prêts sur hypothèque de premier rang alors que l'objectif antérieur était de fournir aux porteurs de parts un revenu élevé en investissant principalement dans des prêts sur hypothèque de première qualité acquis par l'entremise de la Fiducie Desjardins ainsi que des titres de marché monétaire et des obligations de première qualité.

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Obligations canadiennes</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 1er décembre 1959</p> <p>Parts de catégorie I : le 3 janvier 2008</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 20 avril 2021</p>	<p>Fonds Desjardins Obligations avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 20 avril 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : 8 avril 2015</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 avril 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Obligations opportunités</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 janvier 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 3 janvier 2008</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel</b></p> <p>Parts de catégorie I : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 janvier 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 2 mai 2006</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 23 juillet 2020</p> <p>Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022</p>	<p>Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation avant le 8 juillet 2019</p> <p>Fonds Desjardins Placements complémentaires avant le 24 novembre 2014</p> <p>Fonds Desjardins Placements alternatifs avant le 18 mars 2010</p>	<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM.</p> <p>Le 23 juillet 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 8 juillet 2019, le Fonds a changé son objectif de placement, afin qu'il consiste à procurer du revenu et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde.</p> <p>Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées afin de refléter le nouvel objectif de placement du Fonds. De plus, le mandat de BlackRock Financial Management Inc, en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et le gestionnaire a procédé à la nomination de PGIM, Inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 24 novembre 2014, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à procurer un revenu et une protection contre l'inflation en investissant principalement dans des titres à revenu fixe indexés à l'inflation d'émetteurs situés partout dans le monde. Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées et le Fonds a été transféré au sein de la catégorie Fonds de revenu afin de refléter le nouvel objectif de placement.</p> <p>De plus, le 24 novembre 2014, le mandat de HSBC Global Asset Management (France), en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et le gestionnaire a procédé à la nomination de BlackRock Financial Management, Inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 24 novembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de modifier les caractéristiques des parts de catégorie T et de les reclassifier en parts de catégorie A.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin d'annuler les parts de catégories R et S.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p> <p>Le 18 mars 2010, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à procurer à la fois un revenu et une appréciation du capital à long terme, en investissant principalement, que ce soit directement ou en investissant dans les parts d'autres organismes de placement collectif, dans des titres à revenu fixe et des titres de participation axés sur le revenu provenant d'émetteurs situés à travers le monde.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<b>Fonds Desjardins Obligations mondiales</b> Parts de catégories A, I, C et F : le 25 janvier 2016 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018	Fonds Desjardins IBrix Obligations mondiales avant le 20 janvier 2020	Le 22 janvier 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour fermer les catégories de parts A, C, F et D. Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D. Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.
<b>Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales</b> Parts de catégories A, I, C et F : le 30 mars 2016 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018 Parts de catégorie N : 8 juillet 2019 Parts de catégories PM et W : 26 janvier 2022		Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories PM et W. Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N. Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D. Le 30 mars 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.
<b>Fonds Desjardins Obligations mondiales géré</b> Parts de catégories I et W : 18 janvier 2021		Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de I et W.
<b>Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés</b> Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013 Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018		Le 14 janvier 2020, le mandat de Sanford C. Bernstein & Co en tant que sous-gestionnaire du Fonds a pris fin et le gestionnaire a procédé à la nomination de Western Asset Management LLC à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. Parallèlement à ce changement, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille. Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D. Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.
<b>Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales</b> Parts de catégorie I: le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.
<b>Fonds Desjardins Revenu à taux variable</b> Parts de catégories A, I, C et F : le 24 février 2014 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018		Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.
<b>Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique</b> Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013 Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013 Parts de catégorie D : 29 janvier 2018 Parts de catégorie N : 8 juillet 2019 Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022		Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM. Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N. Le 3 septembre 2019, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement du Fonds afin de préciser la stratégie tactique du Fonds. Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D. Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé</b></p> <p>Parts de catégorie I : le 6 mai 2019</p>		<p>Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents</b></p> <p>Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013</p> <p>Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 20 août 1986</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>	<p>Fonds Desjardins Équilibré tactique avant le 13 octobre 2020</p> <p>Fonds Desjardins Équilibré canadien avant le 18 octobre 2013</p> <p>Fonds Desjardins Équilibré avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 13 octobre 2020, le mandat de Hexavest inc., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et le gestionnaire a procédé à la nomination de Wellington Management Canada ULC, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. Les stratégies de placement ont été modifiées afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 18 octobre 2013, le mandat de Corporation Fiera Capital, en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin. De plus, le Fonds a modifié ses objectifs et stratégies de placement afin de permettre au gestionnaire de portefeuille du Fonds de varier la proportion de l'actif du Fonds investie dans des titres de participation et des titres à revenu fixe en fonction de la conjoncture du marché.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 15 mars 2011, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds pour lui permettre d'effectuer ses investissements en titres de marchés boursiers, autres que canadiens et américains, en achetant des parts du Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance. Aussi le mandat de Sanford C. Bernstein &amp; Co., LLC, en tant que sous-gestionnaire de portefeuille (le « sous-gestionnaire ») du Fonds, a pris fin.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Équilibré Québec</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 20 juin 1997</p> <p>Parts de catégorie T : le 16 décembre 2002</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C, R, F et S : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>	<p>Fonds Desjardins Québec avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 1er décembre 2018, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du gestionnaire de portefeuille qui peut également investir jusqu'à concurrence de 10 % du portefeuille de titres à revenu fixe dans des titres dont la notation de crédit est inférieure ou égale à BB, ainsi que dans des titres sans notation de crédit, émis par des municipalités.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p> <p>Le 31 mars 2013, le mandat de Corporation Fiera Capital, en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du gestionnaire de portefeuille qui privilégie l'investissement dans des titres de sociétés de différents secteurs dont le siège social et le principal centre de décision se situent au Québec.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique</b></p> <p>Parts de catégories A, T, I, C, R, F et S : le 30 mars 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 30 mars 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, T, I, C, R, F et S.</p>



FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Revenu de dividendes</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 1er janvier 1994</p> <p>Parts de catégorie T : le 16 décembre 2002</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C, R, F et S : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>	<p>Fonds Desjardins Dividendes avant le 15 janvier 2009</p>	<p>Le 9 juillet 2018, le mandat d'Aberdeen Standard Investments Inc., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. a été nommé seul gestionnaire de portefeuille. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 17 novembre 2014, le mandat de Corporation Fiera Capital, en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. a été nommé, par le gestionnaire, en charge des décisions de répartition de l'actif ainsi que de la gestion des portefeuilles des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens du Fonds.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 15 janvier 2009, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à procurer un revenu élevé, essentiellement sous forme de dividendes, et, dans une moindre mesure, une appréciation du capital à long terme au lieu de procurer un revenu de dividendes supérieur à la moyenne et une appréciation du capital à long terme.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C, F et D : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C, F et D.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Croissance de dividendes</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 5 janvier 2009</p> <p>Parts de catégorie T : le 5 janvier 2009</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C, R, F et S : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu</b></p> <p>Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013</p> <p>Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013</p> <p>Parts de catégories T, R et S : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 13 octobre 2020, le gestionnaire a mis fin au mandat du sous-gestionnaire de portefeuille Lincluden Investment Management Limited. Les stratégies de placement ont été modifiées en conséquence.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T, R et S.</p> <p>Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité</b></p> <p>Parts de catégorie I : 23 juillet 2020</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories W.</p> <p>Le 23 juillet 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions canadiennes</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : le 30 septembre 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 30 septembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 16 décembre 2002</p> <p>Parts de catégorie T : le 3 janvier 2007</p> <p>Parts de catégorie I : le 3 janvier 2008</p> <p>Parts de catégories C, R, F et S : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 21 novembre 2016, le mandat de cogestion de Tetrem Capital Management Ltd., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille qui favorise un style de gestion axé sur la valeur.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : le 15 novembre 2017</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 1er janvier 1994</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 4 octobre 2021</p>	<p>Fonds Desjardins Croissance avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 4 octobre 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions américaines valeur</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 janvier 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 15 mars 2011, le gestionnaire a approuvé le remplacement de Sanford C. Bernstein &amp; Co., LLC par Wellington Management Company, LLP, ainsi que des changements aux stratégies de placement du Fonds reflétant la philosophie d'investissement du nouveau sous-gestionnaire, qui privilégie notamment une approche d'investissement ascendante fondée sur une évaluation disciplinée de la qualité et de la valorisation des sociétés.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions américaines croissance</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 janvier 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 23 juillet 2020</p> <p>Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022</p>	<p>Fonds Desjardins CI Catégorie de société valeur de fiducie avant le 15 janvier 2009</p> <p>Fonds Desjardins CI Secteur valeur de fiducie avant le 16 janvier 2006</p>	<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM.</p> <p>Le 23 juillet 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 15 janvier 2009, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à obtenir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans des titres de participation et des titres de participation connexes de sociétés américaines et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent eux-mêmes principalement dans des titres de participation et des titres de participation connexes de sociétés des États-Unis au lieu de chercher à obtenir une croissance du capital à long terme en reproduisant aussi étroitement que possible le rendement du Fonds Catégorie de société valeur de fiducie CI.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p>		<p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : le 30 mars 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégories PM et W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories PM et W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 30 mars 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Mondial de dividendes</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 novembre 1959</p> <p>Parts de catégorie T : le 1er décembre 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 3 janvier 2008</p> <p>Parts de catégories C, R, F et S : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>	<p>Fonds Desjardins Actions mondiales valeur avant le 17 mai 2011</p> <p>Fonds Desjardins International avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 21 avril, 2021, le gestionnaire a approuvé le remplacement d'Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») par Mondrian Investment Partners Limited (« Mondrian ») et parallèlement à ce changement, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du nouveau sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C, R, F et S.</p> <p>Le 17 mai 2011, le Fonds a changé son objectif de placement afin de permettre au Fonds de procurer un revenu, notamment sous forme de dividendes, ainsi qu'une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation et des titres connexes à des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde, y compris, lorsque jugé opportun, les marchés émergents. Accessoirement à cela, le gestionnaire a approuvé le remplacement de Sanford C. Bernstein &amp; Co., LLC. par Epoch Investment Partners, Inc. et les stratégies de placement du Fonds ont été révisées en fonction de son nouvel objectif de placement.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions outre-mer</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 26 octobre 1998</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>	<p>Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur avant le 9 juillet 2018</p> <p>Fonds Desjardins Europe avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 18 janvier 2021 : la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 9 juillet 2018, le mandat d'Aberdeen Standard Investments Inc., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et Corporation Fiera Capital a été nommé par le gestionnaire. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 15 mars 2011, le gestionnaire a approuvé le remplacement de Sanford C. Bernstein &amp; Co., LLC par Aberdeen Asset Management Inc., ainsi que des changements aux stratégies de placement du Fonds reflétant la philosophie d'investissement du nouveau sous-gestionnaire, qui privilégie notamment une approche d'investissement ascendante fondée sur une évaluation disciplinée des sociétés.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions internationales valeur</b></p> <p>Parts de catégories I et W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I et W.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 1er mars 2010</p> <p>Parts de catégorie I : le 1er mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C, F et D : le 3 mai 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 3 mai 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C, F et D.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions mondiales</b></p> <p>Parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D : le 3 mai 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 30 novembre 2018, le Fonds Desjardins Actions mondiales valeur a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 3 mai 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociéTerre Environnement)</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 10 septembre 1990</p> <p>Parts de catégorie I : le 5 janvier 2009</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 23 juillet 2020</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>	<p>Fonds Desjardins Environnement avant le 8 juin 2015</p> <p>Fonds Desjardins SociéTerre Environnement avant le 26 janvier 2022</p>	<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 23 juillet 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 9 mars 2020, le gestionnaire a nommé Impax Asset Management Limited à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. Parallèlement à ce changement, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 juin 2015, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation et des titres connexes à des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde, y compris les marchés émergents. De plus, le Fonds a adopté une approche d'investissement responsable, en mettant l'emphase sur les facteurs environnementaux. Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées et le Fonds a été transféré au sein de la catégorie Fonds d'actions mondiales et internationales afin de refléter le nouvel objectif de placement.</p> <p>De plus, le 8 juin 2015, le mandat de Corporation Fiera Capital, en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et le gestionnaire a nommé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. en charge de la gestion du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C, F et D : le 3 mai 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p>		<p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 3 mai 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C, F et D.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 12 janvier 2004</p> <p>Parts de catégorie I : le 18 mars 2010</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p> <p>Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022</p>	<p>Fonds Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique avant le 18 janvier 2008</p>	<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM.</p> <p>Le 24 janvier 2022, le mandat de Grandeur Peak Global Advisors LLC a débuté en tant que sous-gestionnaire additionnel et parallèlement à ce changement, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du nouveau sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 16 novembre 2015, le mandat de GlobeFlex Capital, L.P., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et le gestionnaire a élargi le mandat de Lazard Asset Management LLC à titre de sous-gestionnaire de portefeuille à la totalité des actifs du Fonds. Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 13 février 2013, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de permettre au Fonds d'investir jusqu'à 15 % de son actif dans des titres de marchés émergents.</p> <p>Le 18 mars 2010, la déclaration de fiducie a été modifiée pour changer la désignation des parts existantes, qui sont devenues des parts de catégorie A, et pour créer les parts de catégorie I.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : le 30 mars 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 30 mars 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>



FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Fonds Desjardins Marchés émergents</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 17 janvier 2007</p> <p>Parts de catégorie I : le 17 janvier 2007</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 9 juillet 2018, le mandat d'Aberdeen Standard Investments Inc., en tant que sous-gestionnaire du Fonds, a pris fin et Lazard Asset Management LLC a été nommé, par le gestionnaire. De plus, le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de refléter la philosophie d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents</b></p> <p>Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013</p> <p>Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C, F et D: le 3 mai 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 3 mai 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C, F et D.</p>
<p><b>Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : 26 mai 2020</p> <p>Parts de catégorie N : 23 juillet 2020</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 23 juillet 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 26 mai 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.</p>
<p><b>Fonds Desjardins Infrastructures mondiales</b></p> <p>Parts de catégories A et I : le 26 juin 2013</p> <p>Parts de catégories C et F : le 18 octobre 2013</p> <p>Parts de catégories T, R et S : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégorie D : 29 janvier 2018</p> <p>Parts de catégorie N : 8 juillet 2019</p> <p>Parts de catégorie W : 18 janvier 2021</p> <p>Parts de catégorie PM : 26 janvier 2022</p>		<p>Le 26 janvier 2022, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie PM.</p> <p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie W.</p> <p>Le 8 juillet 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie N.</p> <p>Le 29 janvier 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T, R et S.</p> <p>Le 18 octobre 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Portefeuille Diapason Revenu prudent</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013</p> <p>Parts de catégories T4, I, C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories R4 et S4 : le 29 janvier 2014</p>	<p>Portefeuille Diapason Retraite B (Conservateur) avant le 18 octobre 2013</p>	<p>Le 27 octobre 2020, le gestionnaire a procédé au plafonnement du portefeuille et depuis le 16 novembre 2020, tout investissement additionnel dans les parts du portefeuille est suspendu sauf les investissements par versements périodiques.</p> <p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories R4 et S4.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T4, I, C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Diapason Revenu conservateur</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013</p> <p>Parts de catégories T4, I, C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories R4 et S4 : le 29 janvier 2014</p>	<p>Portefeuille Diapason Conservateur avant le 18 octobre 2013</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories R4 et S4.</p> <p>Le 18 octobre 2013, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de permettre au portefeuille du Fonds de générer un revenu courant accru et donner au gestionnaire de portefeuille du Fonds une discrétion plus étendue quant aux types de fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le 18 octobre 2013, le Portefeuille Diapason Retraite C (Revenu) a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T4, I, C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Diapason Revenu modéré</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013</p> <p>Parts de catégories T5, I, C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories R5 et S5 : le 29 janvier 2014</p>	<p>Portefeuille Diapason Retraite D (Équilibré revenu) avant le 18 octobre 2013</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories R5 et S5.</p> <p>Le 18 octobre 2013, le Portefeuille Diapason Retraite E (Équilibré croissance) a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T5, I, C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Diapason Revenu diversifié</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013</p> <p>Parts de catégories T6, I, C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories R6 et S6 : le 29 janvier 2014</p>	<p>Portefeuille Diapason Retraite F (Croissance) avant le 18 octobre 2013</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories R6 et S6.</p> <p>Le 18 octobre 2013, le Portefeuille Diapason Retraite G (Croissance élevée) a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T6, I, C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Diapason Croissance modéré</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013</p> <p>Parts de catégories I, C et F : le 27 août 2013</p>	<p>Portefeuille Diapason Équilibré revenu avant le 18 octobre 2013</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<b>Portefeuille Diapason Croissance diversifié</b> Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013 Parts de catégories I, C et F : le 27 août 2013	Portefeuille Diapason Équilibré croissance avant le 18 octobre 2013	Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille Diapason Croissance équilibré</b> Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013 Parts de catégories I, C et F : le 27 août 2013	Portefeuille Diapason Croissance avant le 18 octobre 2013	Le 22 janvier 2021, le Portefeuille Diapason Croissance ambitieux a fusionné avec le Portefeuille.  Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille Diapason Croissance maximum</b> Parts de catégorie A : le 29 janvier 2013 Parts de catégories I, C et F : le 27 août 2013	Portefeuille Diapason Croissance maximale avant le 18 octobre 2013	Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions</b> Parts de catégories A, I, C et F : 25 janvier 2016		Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C et F.
<b>Portefeuille SociéTerre Conservateur</b> Parts de catégorie A : le 5 janvier 2009 Parts de catégories C et F : le 27 août 2013 Parts de catégorie I : le 29 janvier 2014 Parts de catégories T4, R4 et S4 : 8 avril 2015 Parts de catégorie Z4 : 25 janvier 2016 Parts de catégories O et P4 : 18 janvier 2021	Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier avant le 8 juin 2015	Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O et P4.  Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie Z4.  Le 8 avril 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T4, R4 et S4. Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.
<b>Portefeuille SociéTerre Modéré</b> Parts de catégories A, T4, I, C, R4, F et S4 : 22 janvier 2020 Parts de catégories O et P4 : 18 janvier 2021		Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O et P4.

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Portefeuille SociétéTerre Équilibré</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 5 janvier 2009</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie I : le 29 janvier 2014</p> <p>Parts de catégories T5, R5 et S5 : 8 avril 2015</p> <p>Parts de catégorie Z5 : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O et P5 : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 1er janvier 2022, le Portefeuille a changé son objectif de placement afin d'augmenter la diversification géographique du portefeuille de placements du Portefeuille. Le nouvel objectif de placement permettra d'augmenter l'exposition aux titres étrangers à plus de 50 % du portefeuille de placements. Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées afin de refléter le nouvel objectif de placement. À la suite de ce changement, le Fonds pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers et jusqu'à 25% dans des titres de marchés émergents.</p> <p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O et P5.</p> <p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie Z5.</p> <p>Le 8 avril 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T5, R5 et S5.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Portefeuille SociéTerre Croissance</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 10 janvier 2000</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie I : le 29 janvier 2014</p> <p>Parts de catégories T5, R5 et S5 : 8 avril 2015</p> <p>Parts de catégories O et P5 : 18 janvier 2021</p>	<p>Fonds Desjardins Éthique Équilibré canadien avant le 15 janvier 2009</p> <p>Fonds Desjardins Éthique Équilibré avant le 9 janvier 2004</p>	<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O et P5.</p> <p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> février 2019, le Fonds a changé son objectif de placement afin d'augmenter la diversification géographique du portefeuille de placements du Portefeuille. Le nouvel objectif de placement permettra d'augmenter l'exposition aux titres étrangers à plus de 50 % du portefeuille de placements. Parallèlement à ce changement, les stratégies de placement du Fonds ont aussi été modifiées afin de refléter le nouvel objectif de placement. À la suite de ce changement, le Fonds pourra investir jusqu'à 58 % de ses actifs dans des titres étrangers.</p> <p>Le 8 avril 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T5, R5 et S5.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p> <p>Le 15 janvier 2009, le Fonds a changé son objectif de placement afin qu'il consiste à procurer un revenu ainsi qu'une appréciation du capital à long terme par des placements effectués principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation de sociétés canadiennes et, dans une moindre mesure, de sociétés étrangères, et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent eux-mêmes dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères tout en ayant recours à une méthode de placement socialement responsable au lieu de procurer un revenu raisonnable et une appréciation du capital à long terme, par une répartition stratégique de ses placements entre plusieurs organismes de placement collectif.</p>
<p><b>Portefeuille SociéTerre Croissance maximale</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 5 janvier 2009</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégorie I : le 29 janvier 2014</p> <p>Parts de catégories T6, R6 et S6 : 8 avril 2015</p> <p>Parts de catégories O et P6 : 18 janvier 2021</p>	<p>Portefeuille SociéTerre Croissance plus avant le 8 juin 2015</p>	<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O et P6.</p> <p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 avril 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories T6, R6 et S6.</p> <p>Le 29 janvier 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Portefeuille SociéTerre 100 % actions</b></p> <p>Parts de catégories A, I, C et F : 6 mai 2019</p> <p>Parts de catégorie O : 18 janvier 2021</p>		<p>Le 18 janvier 2021, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie O.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories T4, T6, R4, R6, S4 et S6 : le 2 septembre 2014</p> <p>Parts de catégorie I : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O, P4 et P6 : 20 juin 2018</p>	<p>Portefeuille Chorus II Sécuritaire Boursier avant le 5 décembre 2016</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 juillet 2019, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement afin de préciser comment le gestionnaire entend maintenir une faible volatilité dans le portefeuille.</p> <p>Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Conservateur à faible volatilité a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P4 et P6.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T4, T6, R4, R6, S4 et S6.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories T4, T6, R4, R6, S4 et S6 : le 2 septembre 2014</p> <p>Parts de catégorie I : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O, P4 et P6 : 20 juin 2018</p>	<p>Portefeuille Chorus II Équilibré revenu avant le 5 décembre 2016</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 juillet 2019, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement afin de préciser comment le gestionnaire entend maintenir une faible volatilité dans le portefeuille.</p> <p>Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Modéré à faible volatilité a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P4 et P6.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T4, T6, R4, R6, S4 et S6.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<p><b>Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories T5, T7, R5, R7, S5 et S7 : le 2 septembre 2014</p> <p>Parts de catégorie I : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O, P5 et P7 : 20 juin 2018</p>	<p>Portefeuille Chorus II Équilibré croissance avant le 5 décembre 2016</p>	<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 8 juillet 2019, le gestionnaire a modifié les stratégies de placement afin de préciser comment le gestionnaire entend maintenir une faible volatilité dans le portefeuille.</p> <p>Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré à faible volatilité a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P5 et P7.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T5, T7, R5, R7, S5 et S7.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Chorus II Croissance</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories T5, T7, R5, R7, S5 et S7 : le 2 septembre 2014</p> <p>Parts de catégorie I : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O, P5 et P7 : 20 juin 2018</p>		<p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P5 et P7.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T5, T7, R5, R7, S5 et S7.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>
<p><b>Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux</b></p> <p>Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011</p> <p>Parts de catégories C et F : le 27 août 2013</p> <p>Parts de catégories T6, T8, R6, R8, S6 et S8 : le 2 septembre 2014</p> <p>Parts de catégorie I : 25 janvier 2016</p> <p>Parts de catégories O, P6 et P8 : 20 juin 2018</p>	<p>Portefeuille Chorus II Croissance dynamique avant le 29 mars 2018</p>	<p>Le 27 octobre 2020, le gestionnaire a procédé au plafonnement du portefeuille et depuis le 16 novembre 2020, tout investissement additionnel dans les parts du portefeuille est suspendu sauf les investissements par versements périodiques.</p> <p>Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.</p> <p>Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance ambitieux a fusionné avec le Fonds.</p> <p>Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P6 et P8.</p> <p>Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.</p> <p>Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T6, T8, R6, R8, S6 et S8.</p> <p>Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.</p>

FONDS / DATE DE CRÉATION	ANCIENNE DÉNOMINATION	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
<b>Portefeuille Chorus II Croissance maximale</b> Parts de catégorie A : le 28 novembre 2011 Parts de catégories C et F : le 27 août 2013 Parts de catégories T6, T8, R6, R8, S6 et S8 : le 2 septembre 2014 Parts de catégorie I : 25 janvier 2016 Parts de catégories O, P6 et P8 : 20 juin 2018		Le 3 septembre 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie D.  Le 23 novembre 2018, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale a fusionné avec le Fonds.  Le 20 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories O, P6 et P8.  Le 25 janvier 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégorie I.  Le 2 septembre 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de catégories T6, T8, R6, R8, S6 et S8.  Le 27 août 2013, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories C et F.
<b>Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions</b> Parts de catégories : A, I, C, F et O : le 22 janvier 2020		Le 22 janvier 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories A, I, C, F et O.
<b>Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille FNB Avisé Conservateur</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille FNB Avisé Équilibré</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille FNB Avisé Croissance</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.
<b>Portefeuille FNB Avisé 100 % actions</b> Parts de catégories : I, C et F : le 6 mai 2019		Le 6 mai 2019, la déclaration de fiducie a été modifiée pour créer les parts de catégories I, C et F.

Veuillez noter qu'à des fins commerciales, les Portefeuilles Diapason sont identifiés en langue anglaise sous le nom de « Melodia Portfolios », et les Portefeuilles FNB Avisé sont identifiés en langue anglaise sous le nom de « Wise ETF Portfolios ».

La Fiducie Desjardins a retenu les services de Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») pour agir à titre de gestionnaire des Fonds aux termes d'une convention d'administration intervenue le 1er janvier 2012.

Les bureaux des Fonds sont situés à l'adresse suivante : 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 25e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT DES FONDS

### Principes généraux et restrictions

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements contenus dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, qui est la Norme canadienne 81-102 à l'extérieur de la province de Québec (le « Règlement 81-102 »). Cette législation a été conçue en partie pour faire en sorte que les placements des Fonds soient diversifiés et relativement liquides et pour s'assurer de la saine administration des Fonds.

Certains Fonds peuvent être des organismes de placement collectif alternatifs et ils peuvent investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies de placement particulières qui distinguent un OPC alternatif des autres types d'OPC comprennent l'utilisation d'emprunts de fonds, à des fins d'investissement, de ventes à découvert et de dérivés. Ces stratégies sont utilisées conformément aux restrictions prévues au Règlement 81-102.

Sauf indication à l'effet contraire ci-après, chacun des Fonds et des fonds sous-jacents a adopté ces restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements.



## **Fonds Desjardins Revenu court terme**

Le Fonds Desjardins Revenu court terme a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'effet que les interdictions concernant l'achat ou la vente par le gestionnaire de titres d'un émetteur auquel il est lié ainsi que les obligations de fournir des rapports ne s'appliquent pas aux placements relatifs aux hypothèques. Cette dispense a été accordée à la condition, notamment, que ce Fonds investisse dans des hypothèques conformément au Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires.

### **Placements**

Le Fonds Desjardins Revenu court terme ne peut faire de placement dans des créances hypothécaires :

- a) pour plus de 10 % de son actif net tant que celui-ci est inférieur à 350 000 \$;
- b) sur un terrain vierge ou non développé;
- c) autres que des créances en première hypothèque sur des immeubles situés au Canada;
- d) sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements et sur des immeubles commerciaux ou industriels avant que l'actif net du Fonds n'atteigne 15 000 000 \$. En aucun cas de telles créances hypothécaires ne doivent dépasser 40 % de l'actif net du Fonds, pour autant que les créances hypothécaires qui excèdent 20 % de l'actif net investi dans de telles créances soient assurées par un organisme mandataire du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne;
- e) à moins que l'immeuble hypothéqué n'ait fait l'objet d'une évaluation par un évaluateur compétent;
- f) sur plus de 75 % de la juste valeur au cours du marché de l'immeuble hypothéqué, sauf lorsque l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :
  - i) la créance hypothécaire est assurée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Canada) ou de toute loi similaire d'une province;
  - ii) la partie qui excède 75 % de la valeur est assurée par une compagnie d'assurance autorisée ou enregistrée en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Canada), de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères (Canada) ou des lois sur l'assurance ou autres lois similaires d'une province ou d'un territoire du Canada;
- g) ayant une échéance de plus de dix ans pour des créances sur des immeubles visés en c) et de plus de cinq ans dans tous les autres cas sauf que 10 % de l'actif net du Fonds peut être investi dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels avec échéance n'excédant pas dix ans; la période d'amortissement de chaque créance hypothécaire ne peut excéder trente ans, sauf pour des créances hypothécaires assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Canada) ou de toute loi similaire d'une province;
- h) sur un immeuble dans lequel :
  - i) un haut dirigeant ou un fiduciaire du Fonds, de la société de gestion ou de placement a un droit en tant que débiteur hypothécaire;
  - ii) un porteur important du Fonds, de la société de gestion ou de placement a un droit en tant que débiteur hypothécaire;
  - iii) tout associé ou affilié d'une personne ou d'une institution mentionnée aux paragraphes i) et ii), sauf dans le cas d'une créance hypothécaire sur une habitation unifamiliale de moins de 75 000 \$, a un droit en tant que débiteur hypothécaire;
- i) d'un montant dépassant 75 000 \$ lorsque le Fonds a un actif net inférieur à 1 500 000 \$, d'un montant dépassant le moindre de 1 000 000 \$ ou de 5 % de l'actif net lorsque l'actif net du Fonds est supérieur à 1 500 000 \$, mais inférieur à 50 000 000 \$, et d'un montant dépassant 2 % de l'actif net lorsque le Fonds a un actif net supérieur à 50 000 000 \$, pour toute créance hypothécaire individuelle, une série de créances hypothécaires sur un immeuble en copropriété étant considérée comme une seule créance.

### **Achat de créances hypothécaires par le Fonds Desjardins Revenu court terme**

Le Fonds Desjardins Revenu court terme acquiert ses créances hypothécaires du fiduciaire, des caisses Desjardins et autres institutions du Mouvement Desjardins. Le fiduciaire se réserve aussi la possibilité d'acquérir ces créances hypothécaires d'autres institutions prêteuses.

### **Méthodes d'acquisition et effet sur le rendement**

Vous trouverez ci-après un exposé des diverses méthodes généralement utilisées par les fonds communs de placement pour déterminer le prix auquel ils acquièrent des créances hypothécaires, tel qu'il est préparé par les autorités compétentes en matière de valeurs immobilières au Canada.

#### **Rendement de l'investisseur**

Lorsqu'un Fonds acquiert des créances hypothécaires d'une institution prêteuse à l'égard de laquelle ce Fonds, son gestionnaire ou les initiés de l'un ou l'autre sont indépendants, ces créances doivent être acquises à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires peuvent obtenir pour la vente de créances non administrées comparables, dans des conditions semblables.

Dans tous les cas non prévus au paragraphe précédent, les créances hypothécaires doivent être acquises par le Fonds selon une des trois méthodes suivantes :

#### **A) Taux du prêteur**

À un montant en capital qui produit pour le Fonds un rendement égal au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait, au moment de l'achat par le Fonds, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables.

#### **B) Taux des engagements à terme**

À un montant en capital qui produit pour le Fonds le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne soit pas plus éloignée que 120 jours de la date d'acquisition de

la créance hypothécaire par le Fonds, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement.

C) Taux du prêteur modifié

À un montant en capital qui produit pour le Fonds un rendement qui n'est pas inférieur de plus de ¼ de 1 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'institution qui vend des créances hypothécaires au Fonds ait conclu un accord pour racheter les créances du Fonds dans des circonstances où cela est avantageux pour le Fonds et que les autorités en valeurs mobilières considèrent que cet accord justifie la différence de rendement pour le Fonds.

**Effet de ces méthodes sur le rendement**

Les méthodes A) et B) mentionnées plus haut procureront le même rendement pour le Fonds s'il ne survient pas de changement dans le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse durant la période de 120 jours. Si le taux d'intérêt a augmenté durant la période de 120 jours, la méthode A) procurera un rendement supérieur à la méthode B); par contre, si le taux d'intérêt a baissé durant la période de 120 jours, la méthode B) procurera un rendement supérieur à la méthode A). La méthode C) procurera un rendement moindre que la méthode A) dans tous les cas.

Si l'augmentation du taux d'intérêt est de ¼ % durant la période de 120 jours, les méthodes B) et C) procureront le même rendement pour le Fonds. S'il y a diminution du taux d'intérêt de ¼ % ou plus durant la période de 120 jours, la méthode B) procurera un rendement supérieur aux méthodes A) et C). Si l'augmentation du taux d'intérêt est de plus de ¼ % durant la période de 120 jours, les méthodes A) et C) procureront un rendement supérieur à la méthode B).

**Méthode d'acquisition du Fonds Desjardins Revenu court terme**

Lorsque le Fonds Desjardins Revenu court terme acquiert des créances hypothécaires de la Fiducie Desjardins, il ne traite pas sans lien de dépendance. Le Fonds utilise la méthode A) lorsque les créances hypothécaires sont assurées, et la méthode C) lorsqu'elles ne le sont pas. Les créances hypothécaires, qui proviennent des caisses Desjardins et d'autres institutions du Mouvement Desjardins qui ne sont pas affiliées au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille, sont acquises aux taux de rendement courants offerts par les principaux prêteurs hypothécaires dans des conditions semblables, lesquels rendements seront probablement supérieurs si ces créances hypothécaires ne sont pas assurées ou ne font pas l'objet d'une entente de rachat.

Pour son administration des créances hypothécaires, le gestionnaire ne touche pas d'autres honoraires que les honoraires de gestion indiqués à la rubrique « Frais » du prospectus simplifié des Fonds.

**Liquidités du Fonds Desjardins Revenu court terme**

Si 50 % ou plus de son portefeuille est investi en créances hypothécaires, le Fonds Desjardins Revenu court terme n'acquerra pas de créances hypothécaires si une telle acquisition avait pour effet de réduire ses liquidités à un niveau moindre que le montant établi selon la formule suivante :

ACTIF NET DU FONDS (VALEUR AU COURS DU MARCHÉ)	MONTANT MINIMUM DES LIQUIDITÉS		
1 000 000 \$ ou moins	100 000 \$		
1 000 000 \$	100 000 \$	+ 10 %	sur les 1 000 000 \$ suivants
2 000 000 \$	200 000 \$	+ 9 %	sur les 3 000 000 \$ suivants
5 000 000 \$	470 000 \$	+ 8 %	sur les 5 000 000 \$ suivants
10 000 000 \$	870 000 \$	+ 7 %	sur les 10 000 000 \$ suivants
20 000 000 \$	1 570 000 \$	+ 6 %	sur les 10 000 000 \$ suivants
30 000 000 \$ ou plus	2 170 000 \$	+ 5%	sur l'excédent

Par liquidités, on entend les espèces, les dépôts auprès d'une banque canadienne ou d'une société de fiducie enregistrée en vertu des lois d'une province canadienne encaissables ou négociables avant échéance, les titres d'emprunt évalués au cours du marché, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, et les titres du marché monétaire venant à échéance moins d'une année après la date de leur émission.

Ni le Fonds Desjardins Revenu court terme ni le gestionnaire de portefeuille agissant au nom de ce Fonds ne prendront d'engagements financiers à terme liant ce Fonds quant à l'acquisition de créances hypothécaires si, au moment où des sommes doivent être déboursées par ce Fonds, par suite de ces engagements, les exigences de liquidité exposées ci-dessus n'étaient pas respectées.

**Vente de créances hypothécaires**

Lorsqu'il vend des créances hypothécaires, le Fonds Desjardins Revenu court terme s'en départit à leur juste valeur marchande par l'application des mêmes principes qui sont utilisés lorsque le Fonds en a fait l'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode d'acquisition du Fonds Desjardins Revenu court terme » à la page 25.

**Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global**

**Restrictions en matière de concentration - titres de créance**

Le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global a obtenu une dispense de l'application du Règlement 81-102 lui permettant d'investir :

- a) jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que les titres de créance soient émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des gouvernements ou leurs agences (autres que le gouvernement, ou ses agences, du Canada ou de l'une de ses provinces ou l'un de ses territoires, ou des États-Unis

d'Amérique, à l'égard desquels aucune restriction d'investissement ne s'applique au Fonds) ou par des organismes supranationaux acceptés comme le définit le Règlement 81-102, notamment la Banque africaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque Interaméricaine de développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale, et qu'ils soient notés « AA » par l'agence de notation Standard & Poor's (S & P) ou une notation de crédit équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées;

- b) jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant qu'il s'agisse d'un émetteur visé en a) et que les titres de créance soient notés « AAA » par S & P ou une notation de crédit équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées;

étant entendu que les dispenses en a) et en b) ci-dessus ne peuvent être combinées à l'égard d'un même émetteur.

### **Fonds Desjardins Équilibré Québec**

Le Fonds Desjardins Équilibré Québec peut, conformément aux modalités de la dispense accordée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir dans Desjardins Capital PME S.E.C (« DCPME ») qui est un fonds de capital-développement géré par Gestion Desjardins Capital inc. (« GDC »). Le Fonds Desjardins Équilibré Québec est autorisé à investir dans DCPME pourvu que certaines conditions soient respectées, notamment :

- a) que le placement dans DCPME soit compatible avec l'objectif et la stratégie de placement du Fonds Desjardins Équilibré Québec et qu'il soit inclus dans le calcul effectué aux fins de la restriction relative aux actifs non liquides prévue à l'article 2.4 du Règlement 81-102;
- b) qu'aucuns frais d'acquisition ni aucuns frais de rachat ne soient payés dans le cadre du placement dans DCPME;
- c) que le Fonds Desjardins Équilibré Québec, dans le cadre du placement dans DCPME, n'ait à payer aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative qui, pour une personne raisonnable, doubleraient les frais payables par DCPME pour le même service;
- d) en ce qui concerne le placement dans DCPME, qu'aucune incitation ou rémunération supplémentaire ne soit fournie à Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., gestionnaire de portefeuille du Fonds Desjardins Équilibré Québec;
- e) que le Fonds Desjardins Équilibré Québec n'exerce pas les droits de vote afférents aux titres de DCPME ou qu'il prenne des dispositions pour s'assurer que ceux-ci sont exercés par les porteurs véritables des parts du Fonds Desjardins Équilibré Québec;
- f) que les calculs de la valeur liquidative de DCPME se fondent sur ses états financiers audités établis conformément aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé;
- g) que la détermination de la juste valeur des actifs de DCPME soit établie conformément au Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement;
- h) que le gestionnaire se conforme à certaines autres dispositions du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») relatives à l'opération;
- i) que le Comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins ait approuvé l'opération.

Les titres de DCPME sont réputés être des « actifs non liquides », selon le sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102. Par ailleurs, le portefeuille de DCPME, qui consiste en des placements dans du capital-investissement et des prêts privés, est presque exclusivement composé d'actifs non liquides. De plus, la valeur liquidative de DCPME et la valeur liquidative par part de DCPME sont calculées par GDC le 31 décembre et le 30 juin de chaque année et à toute autre date que GDC détermine à sa discrétion, en s'appuyant sur les états financiers audités établis selon les normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Un placement dans DCPME est donc sujet au risque lié à la liquidité et au risque lié à l'évaluation des actifs non liquides.

Il était nécessaire d'obtenir la dispense afin d'investir dans DCPME puisque GDC, une société affiliée à Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et au gestionnaire, elles-mêmes filiales à part entière de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, est le commandité et le gestionnaire d'actifs de DCPME. En aucun cas les décisions prises par Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à l'égard des investissements dans DCPME ne seront influencées par leurs liens avec GDC. Ces décisions ne doivent pas tenir compte d'aucune considération concernant DCPME et doivent représenter l'appréciation commerciale de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. appréciation qui doit être faite sans influence autre que l'intérêt supérieur du Fonds Desjardins Équilibré Québec.

### **Fonds Desjardins**

#### ***Restrictions en matière de concentration - titres de créance***

Le gestionnaire a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application du Règlement 81-102 permettant aux Fonds d'investir :

- a) 20 % de leur valeur liquidative, par suite d'une opération, en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées;
- b) 35 % de leur valeur liquidative, par suite d'une opération, en titres de créance d'un émetteur s'il s'agit de titres de créance émis par un émetteur visé à l'alinéa (a) ci-dessus et que les titres de créance sont notés AAA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées.

Étant entendu que les dispenses en a) et en b) ci-dessus ne peuvent être combinées à l'égard d'un même émetteur. La dispense obtenue par le gestionnaire prévoit que le Fonds Desjardins SociétéTerre obligation environnementales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique, le Fonds Desjardins Revenu à taux variable et le Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents peuvent avoir recours à cette dispense.

## Utilisation d'instruments dérivés

Le gestionnaire a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application du Règlement 81-102 relativement à l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds. Lorsqu'un organisme de placement collectif utilise des instruments dérivés, il doit détenir un autre instrument dérivé ou un bien qui couvre toute perte pouvant découler d'un contrat, ou des espèces pour un montant équivalant à l'exposition au marché de l'organisme de placement collectif découlant de cet instrument dérivé, c'est ce que l'on appelle une « couverture ».

Ces dispenses prévoient que les Fonds peuvent :

- utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé, du contrat à terme de gré à gré ou du swap standardisé, lorsqu'il :
  - ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré soit sur un contrat à terme standardisé ou de gré à gré standardisé; ou
  - conclut ou conserve une position sur un swap pendant les périodes où le Fonds a droit à des paiements aux termes du swap.

Conformément à leurs objectifs et stratégies de placement, le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés, le Fonds Desjardins Revenu à taux variable, le Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique, le Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global, et le Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique peuvent avoir recours à cette dispense.

Pour plus de renseignements au sujet de l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds et des contrôles relatifs à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Gouvernance des Fonds » à la page 75.

## Investissement dans l'or et l'argent

Le gestionnaire a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application des restrictions énoncées au Règlement 81-102 afin de permettre à chacun des Fonds d'acheter et de détenir :

- a) des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui visent à reproduire (i) le rendement de l'or, sans effet de levier; ou (ii) la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier;
- b) des titres de FNB qui visent à reproduire (i) le rendement de l'argent, sans effet de levier; ou (ii) la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'argent, sans effet de levier;
- c) des titres de FNB qui visent à reproduire (i) le rendement de l'or et de l'argent, sans effet de levier; ou (ii) la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or et l'argent, sans effet de levier;
- d) de l'argent et des certificats d'argent autorisés et/ou d'utiliser des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'argent, sans effet de levier.

L'exposition combinée d'un Fonds au marché de l'or et de l'argent grâce aux placements indiqués ci-dessus ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative globale du Fonds, calculée à la valeur au marché au moment de l'opération.

Conformément à leurs objectifs et stratégies de placement, le Fonds Desjardins Actions canadiennes, le Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité, le Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité, le Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité, le Portefeuille Chorus II Croissance, le Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux et le Portefeuille Chorus II Croissance maximale peuvent avoir recours à cette dispense.

## Titres de créance

Le gestionnaire a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application des restrictions énoncées au Règlement 81-102 afin de permettre à chacun des Fonds d'acheter ou de vendre à un courtier apparenté au gestionnaire et qui agit comme courtier-contrepartiste sur le marché canadien des titres de créance, des titres de créance d'un émetteur autre que le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux ou des titres de créance émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement fédéral ou par un gouvernement provincial sur le marché secondaire. Ces transactions sont soumises à certaines conditions et doivent être approuvées par le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds.

Le gestionnaire a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application des restrictions énoncées au Règlement 81-102 afin de permettre à chacun des Fonds d'investir, dans le cadre d'un placement initial et sur le marché secondaire, dans des titres de créance non cotés d'émetteurs apparentés ayant une notation désignée. Ces transactions sont soumises à certaines conditions et doivent être approuvées par le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds.

## Placement par une partie apparentée

Le gestionnaire a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de l'application des restrictions énoncées au Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds d'investir dans des titres de créance d'un émetteur durant la période de placement (le « placement ») ou durant la période de 60 jours suivant le placement (la « période de 60 jours »), en dépit du fait qu'une personne apparentée avec le gestionnaire remplit ou a rempli les fonctions de preneur ferme dans le cadre du placement, et malgré le fait que les titres de créance n'ont pas obtenu une notation désignée d'une agence de notation. Les conditions suivantes s'appliquent :

- a) si des titres de créance non gouvernementaux sont achetés pendant le placement :
  - i) au moins un preneur ferme qui remplit les fonctions de preneur ferme dans le cadre du placement ne doit pas être un preneur ferme apparenté;
  - ii) au moins un acheteur sans lien de dépendance avec le ou les Fonds visés et les preneurs fermes apparentés doivent acheter au moins 5 % des titres placés dans le cadre du placement;
  - iii) le prix payé pour les titres par le Fonds dans le cadre du placement ne doit pas être supérieur au prix le plus bas payé par tout acheteur sans lien de dépendance qui participe au placement;

- iv) un Fonds et tout Fonds Desjardins connexe à l'égard duquel Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. agit à titre de gestionnaire de portefeuille ne peuvent acheter collectivement plus de 20 % des titres placés dans le cadre du placement pour lequel un preneur ferme apparenté agit à titre de preneur ferme;
- b) si des titres de créance non gouvernementaux sont achetés pendant la période de 60 jours :
  - i) le cours vendeur pour les titres doit être facilement accessible conformément au commentaire 7 mentionné à l'article 6.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »);
  - ii) le prix payé pour les titres par un Fond Desjardins ne doit pas être supérieur au prix exigible disponible pour ces titres;
  - iii) l'achat est assujéti à des règles d'intégrité du marché, au sens du paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-107.

Ces transactions doivent être approuvées par le CEI des Fonds.

### Objectifs fondamentaux

Les objectifs de placement fondamentaux des Fonds sont énoncés dans le prospectus simplifié des Fonds.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux des Fonds nécessite l'approbation des porteurs de parts exprimée par un vote majoritaire lors d'une assemblée convoquée à cette fin. Les porteurs de parts des Fonds qui investissent dans des parts d'autres organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents ») n'auront pas le droit de voter relativement à une modification de l'objectif de placement fondamental d'un fonds sous-jacent, y compris un autre Fonds, à moins que le gestionnaire, s'il le juge raisonnablement possible, ait fait en sorte que les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent soient exercés par les propriétaires véritables de tels titres, mais il n'est pas tenu de le faire.

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Tous les Fonds constitués en fiducie (à l'exception du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, du Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, du Portefeuille FNB Avisé Conservateur, du Portefeuille FNB Avisé Équilibré, du Portefeuille FNB Avisé Croissance, du Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, du Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial) sont admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), et le gestionnaire prévoit qu'ils continueront à l'être en tout temps. Si chaque Fonds constitué en fiducie est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement à tout moment important, ses parts constituent des placements admissibles au sens de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (y compris les comptes de retraite immobilisés), les fonds enregistrés de revenu de retraite (y compris les fonds de revenu viager et les fonds de revenu de retraite immobilisés), les régimes de participation différée aux bénéficiés, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité et les comptes d'épargne libres d'impôt (collectivement, les « régimes enregistrés »). Chaque Fonds limitera ses activités au placement de ses Fonds dans des biens (autres que des biens immobiliers ou une participation dans des biens immobiliers) aux fins de la Loi de l'impôt.

À l'heure actuelle, le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, le Portefeuille FNB Avisé Conservateur, le Portefeuille FNB Avisé Équilibré, le Portefeuille FNB Avisé Croissance, le Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, le Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial sont admissibles à titre de fiducies d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt. Le Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, Portefeuille FNB Avisé Conservateur, Portefeuille FNB Avisé Équilibré, Portefeuille FNB Avisé Croissance, Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, Portefeuille FNB Avisé 100 % actions et le Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial ont l'intention de devenir des fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Les Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales ne prévoient pas devenir des fiducies de fonds commun de placement dans l'avenir. Nous avons effectué un choix pour que les Fonds à l'exception du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales constituent un « placement enregistré » en vertu de la Loi de l'impôt. Par conséquent, les parts d'un fonds qui est un « placement enregistré » constitueront, à tout moment, des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

## DESCRIPTION DES PARTS

### Généralités

La propriété des Fonds est divisée en parts, et chaque part représente une participation indivise égale dans cette propriété. Les parts sont offertes dans les catégories suivantes, lesquelles se rapportent au même portefeuille de valeurs du Fonds applicable.

<b>Parts de catégorie A*</b>	Offertes à tous les investisseurs.  Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés.
<b>Parts de catégorie I*</b>	Offertes aux grands investisseurs qui effectuent un placement minimal requis, selon ce que détermine le gestionnaire à l'occasion.  Les frais de gestion sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur.

<b>Parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources.</p> <p>Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés.</p> <p>Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.</p> <p>Ces parts donnent lieu à une distribution mensuelle sous forme d'espèces qui comprend un revenu net ou un remboursement de capital non imposable, ou les deux. Le montant de la distribution n'est pas garanti et peut être rajusté par le gestionnaire en fonction de la conjoncture du marché à long terme.</p> <p><b>Un remboursement de capital réduit la valeur de votre investissement initial et n'est pas la même chose qu'un rendement sur votre investissement. Les remboursements de capital qui ne sont pas réinvestis peuvent réduire la valeur nette du Fonds et la capacité subséquente du Fonds à générer des revenus.</b></p> <p>La distinction entre les parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 est basée sur la politique en matière de distributions. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section Politique en matière de distribution de la Partie B du prospectus simplifié des Fonds visés.</p> <p>Dans la présente notice annuelle, toute référence aux parts de catégorie T d'un Fonds désigne également les parts de catégories T4, T5, T6, T7 et T8.</p>
<b>Parts de catégorie C*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p>
<b>Parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources.</p> <p>Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.</p> <p>Ces parts donnent lieu à une distribution mensuelle sous forme d'espèces qui comprend un revenu net ou un remboursement de capital non imposable, ou les deux. Le montant de la distribution n'est pas garanti et peut être rajusté par le gestionnaire en fonction de la conjoncture du marché à long terme.</p> <p><b>Un remboursement de capital réduit la valeur de votre investissement initial et n'est pas la même chose qu'un rendement sur votre investissement. Les remboursements de capital qui ne sont pas réinvestis peuvent réduire la valeur nette du Fonds et la capacité subséquente du Fonds à générer des revenus.</b></p> <p>La distinction entre les parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 est basée sur la politique en matière de distributions. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section Politique en matière de distribution de la Partie B du prospectus simplifié des Fonds visés.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p> <p>Dans la présente notice annuelle, toute référence aux parts de catégorie R d'un Fonds désigne également les parts de catégories R4, R5, R6, R7 et R8.</p>
<b>Parts de catégorie F*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p>

<b>Parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources.</p> <p>Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.</p> <p>Ces parts donnent lieu à une distribution mensuelle sous forme d'espèces qui comprend un revenu net ou un remboursement de capital non imposable ou les deux. Le montant de la distribution n'est pas garanti et peut être rajusté par le gestionnaire en fonction de la conjoncture du marché.</p> <p><b>Un remboursement de capital réduit la valeur de votre investissement initial et n'est pas la même chose qu'un rendement sur votre investissement. Les remboursements de capital qui ne sont pas réinvestis peuvent réduire la valeur nette du Fonds et la capacité subséquente du Fonds à générer des revenus.</b></p> <p>La distinction entre les parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 est basée sur la politique en matière de distributions. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section Politique en matière de distribution de la Partie B du prospectus simplifié des Fonds visés.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p> <p>Dans la présente notice annuelle, toute référence aux parts de catégorie S d'un Fonds désigne également les parts de catégories S4, S5, S6, S7 et S8.</p>
<b>Parts de catégories Z, Z4 et Z5</b>	<p>Offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire.</p> <p>Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés.</p> <p>Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.</p> <p>Ces parts donnent lieu à une distribution annuelle sous forme d'espèces qui comprend un revenu net ou un remboursement de capital non imposable, ou les deux. Le montant de la distribution n'est pas garanti et peut être rajusté par le gestionnaire en fonction de la conjoncture du marché à long terme.</p> <p><b>Un remboursement de capital réduit la valeur de votre investissement initial et n'est pas la même chose qu'un rendement sur votre investissement. Les remboursements de capital qui ne sont pas réinvestis peuvent réduire la valeur nette du Fonds et la capacité subséquente du Fonds à générer des revenus.</b></p> <p>La distinction entre les parts de catégories Z, Z4 et Z5 est basée sur la politique en matière de distributions. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section Politique en matière de distribution de la Partie B du prospectus simplifié des Fonds visés.</p> <p>Dans la présente notice annuelle, toute référence aux parts de catégorie Z d'un Fonds désigne également les parts de catégories Z4 et Z5.</p>
<b>Parts de catégorie D</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire.</p> <p>Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces parts. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. L'investisseur devrait consulter l'entente conclue avec son courtier exécutant pour plus de détails à ce sujet.</p> <p>Offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p>
<b>Parts de catégorie O*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres de Services Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p>

<b>Parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres de Services Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources.</p> <p>Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.</p> <p>Ces parts donnent lieu à une distribution mensuelle sous forme d'espèces, qui comprend un revenu net ou un remboursement de capital non imposable ou les deux. Le montant de la distribution n'est pas garanti et peut être rajusté par le gestionnaire en fonction de la conjoncture du marché.</p> <p><b>Un remboursement de capital réduit la valeur de votre investissement initial et n'est pas la même chose qu'un rendement sur votre investissement. Les remboursements de capital qui ne sont pas réinvestis peuvent réduire la valeur nette du Fonds et la capacité subséquente du Fonds à générer des revenus.</b></p> <p>La distinction entre les parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 est basée sur la politique en matière de distribution. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section « Politique en matière de distribution » des Fonds visés.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p> <p>Dans la présente notice annuelle, toute référence aux parts de catégorie P d'un Fonds désigne également les parts de catégories P4, P5, P6, P7 et P8.</p>
<b>Parts de catégorie N*</b>	<p>Offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur utilise la plateforme NAVex pour la distribution.</p>
<b>Parts de catégorie W*</b>	<p>Offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire.</p> <p>Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais.</p> <p>Offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p> <p>Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.</p>
<b>Parts de catégorie PM*</b>	<p>Offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille.</p> <p>Offertes uniquement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.</p>

\* Les parts d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie particulière sont considérées comme des parts de catégorie A d'un Fonds.

Les porteurs de parts d'une catégorie particulière d'un Fonds participent en proportion aux distributions du revenu net et des gains en capital nets réalisés, sauf en ce qui concerne les distributions sur les frais, en fonction du nombre de parts de cette catégorie du Fonds en circulation. En cas de liquidation d'un Fonds, une dernière distribution du revenu net et des gains en capital nets réalisés sera effectuée selon ces modalités, et le solde de l'actif net disponible du Fonds sera réparti en proportion entre les porteurs de parts en fonction du nombre de parts en circulation.

Les parts de même catégorie d'un Fonds confèrent les mêmes droits et privilèges. Dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie peut avoir des caractéristiques distinctes. Les porteurs de parts d'un Fonds ont droit à un vote pour chaque part détenue, aux assemblées des porteurs de parts du Fonds.

Les Fonds peuvent émettre des fractions de part sauf pour les parts de catégorie N. Les fractions de part confèrent les mêmes droits et privilèges, y compris le droit de vote, et sont assujetties aux mêmes restrictions et conditions que les parts entières, en proportion de ce qu'elles représentent par rapport à la part entière. Les parts sont entièrement libérées et ne peuvent faire l'objet d'appels de fonds une fois qu'elles sont émises.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions de la déclaration de fiducie.



## **Modification de la déclaration de fiducie**

### ***Modification sans avis***

La déclaration de fiducie, aux termes de laquelle les Fonds sont maintenus et les droits précédemment décrits sont conférés, peut être modifiée de temps à autre, à la seule discrétion du fiduciaire. Le fiduciaire est autorisé à modifier la déclaration de fiducie sans préavis aux porteurs de parts dans les cas suivants :

- a) pour éliminer les conflits ou autres incohérences pouvant exister entre les dispositions de la déclaration de fiducie et les dispositions d'une loi ou d'un règlement, ou de toute autre règle, instruction, directive ou politique émanant de toute autorité réglementaire applicable aux Fonds, au fiduciaire, au gestionnaire, au dépositaire ou au gestionnaire de portefeuille;
- b) pour corriger toute erreur typographique, ambiguïté, disposition erronée ou incompatible, omission ou erreur d'écriture ou erreur évidente;
- c) pour rendre la déclaration de fiducie conforme à toute loi, tout règlement, politique ou principe directeur d'une autorité publique ayant compétence sur le Fonds ou le placement de ses parts;
- d) afin de protéger les investisseurs;
- e) pour faciliter l'administration des Fonds à titre de fiducies de fonds commun de placement ou à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire, s'il y a lieu, ou apporter des modifications ou les ajustements nécessaires suivant tout changement de la législation fiscale pouvant autrement avoir des répercussions négatives sur le statut fiscal des Fonds ou des investisseurs;
- f) pour ajouter de nouvelles catégories de parts aux fonds existants et modifier la déclaration en conséquence.

### ***Questions soumises à l'approbation des porteurs de parts***

Aucun des Fonds ne tient d'assemblée de manière régulière. Le gestionnaire tiendra des assemblées si requises conformément à la législation en valeurs mobilières.

Les porteurs de parts de chaque Fonds ont le droit de voter relativement à toute question qui nécessite leur approbation en vertu du Règlement 81-102. Cette approbation doit être donnée par une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée convoquée à cette fin. Ces questions sont actuellement les suivantes :

- a) la base de calcul des frais qui sont imputés au Fonds est changée d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des charges du Fonds;
- b) le gestionnaire du Fonds est remplacé, à moins que le nouveau gestionnaire ne fasse partie du même groupe que le gestionnaire actuel;
- c) l'objectif de placement fondamental du Fonds est modifié;
- d) le Fonds diminue la fréquence de calcul de sa valeur liquidative par part;
- e) le Fonds entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif ou lui cède son actif, pour autant que soient remplies les conditions suivantes :
  - i) le Fonds cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif,
  - ii) l'opération a pour effet de transformer les porteurs de parts du Fonds en porteurs de parts de l'autre organisme de placement collectif,
- f) le Fonds entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif ou acquiert son actif, pour autant que soient remplies les conditions suivantes :
  - i) le Fonds continue d'exister suivant la restructuration ou l'acquisition de l'actif,
  - ii) l'opération a pour effet de transformer les porteurs de titres de l'autre organisme de placement collectif en porteurs de parts du Fonds,
  - iii) l'opération constituerait un changement important pour le Fonds.

Toutefois, tel qu'il est prévu à l'article 5.3 du Règlement 81-102, l'approbation des porteurs de parts n'est pas requise pour un changement de la base de calcul des frais mentionnés en a) ci-dessus pourvu que :

- a) les conditions suivantes soient réunies :
  - i) le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou société qui lui impute les frais dont la base de calcul est changée,
  - ii) le prospectus simplifié du Fonds indique que les porteurs de parts, bien qu'ils n'aient pas à approuver le changement au préalable, seront avisés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de tout changement qui pourrait entraîner une augmentation des charges du Fonds,
  - iii) l'avis prévu en ii) a effectivement été envoyé au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement,
- b) ou que les conditions suivantes soient réunies :
  - i) le Fonds peut être décrit en vertu du Règlement 81-102 comme étant « sans frais » ou « sans commission »,
  - ii) le prospectus simplifié du Fonds indique que les porteurs de parts, bien qu'ils n'aient pas à approuver le changement, seront avisés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de tout changement qui pourrait entraîner une augmentation des charges du Fonds,
  - iii) l'avis prévu en ii) a effectivement été envoyé au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement.

En vertu du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), qui est la Norme canadienne 81-107 à l'extérieur de la province de Québec, le gestionnaire des Fonds, sous réserve de l'approbation préalable du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds, peut apporter les changements suivants sans obtenir l'approbation des porteurs de parts :

- a) changer l'auditeur des Fonds pourvu que les porteurs de parts reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant le changement;
- b) sous réserve du respect de certaines exigences réglementaires, entreprendre une restructuration d'un Fonds avec un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire du Fonds ou un membre de son groupe, ou transférer des actifs du Fonds à un tel organisme pourvu que les porteurs de parts en reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant la modification et que certaines autres conditions soient respectées.

## CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET ÉVALUATION DES PARTS EN PORTEFEUILLE

### Calcul de la valeur liquidative

Le prix d'émission et le prix de rachat des parts d'un Fonds sont fondés sur la valeur liquidative par part de l'actif net du Fonds calculée après la réception d'une demande de souscription ou de rachat.

Pour les exercices financiers ouverts à partir du 1er janvier 2014, les sociétés de placement appliquent les normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Auparavant, les Fonds calculaient l'actif net par part aux fins des états financiers conformément aux principes comptables de la Partie V du Manuel de CPA Canada qui exigeaient l'utilisation du cours acheteur pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur. En conséquence, les états financiers comprenaient le rapprochement entre l'actif net par part utilisé dans les états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Les porteurs de parts effectuent des opérations à la valeur liquidative par part, qui est calculée selon la juste valeur des éléments d'actif et de passif du Fonds (désignée sous le nom « valeur liquidative par part »), conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. Pour les fins de divulgation des états financiers, cette valeur (désignée sous le nom d'« actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part ») est également établie selon la juste valeur des éléments d'actif et de passif du Fonds, à condition que le cours de clôture soit compris entre le cours acheteur et le cours vendeur, comme requis par les IFRS. Sinon, un rapprochement de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part et la valeur liquidative par part est requis.

### Valeur liquidative d'un Fonds

La valeur liquidative de chacun des Fonds est déterminée par le gestionnaire à la fermeture des bureaux (heure de Montréal) (l'« heure d'évaluation ») un jour ouvrable où la bourse de Toronto est ouverte pour opérations (une « date d'évaluation »). La valeur liquidative de chaque Fonds est établie à chaque date d'évaluation en soustrayant les éléments de passif de la valeur marchande des éléments d'actif du Fonds. Pour les Fonds ayant plus d'une catégorie de parts, une valeur liquidative distincte pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds est calculée en soustrayant les éléments de passif du Fonds attribués à cette catégorie, de la quote-part que la catégorie détient dans les éléments d'actif de ce Fonds en particulier (la « valeur liquidative de la catégorie »). Chacun des Fonds est évalué en dollars canadiens.

Si une distribution est payée aux porteurs de parts à une date d'évaluation, une deuxième valeur liquidative sera calculée et sera égale à la première valeur liquidative calculée à cette date d'évaluation moins le montant de la distribution.

La valeur liquidative de chacun des Fonds est disponible, sans frais, sur le site Internet des Fonds, lequel est mentionné sur la couverture arrière de la présente notice annuelle.

### Valeur liquidative par part

La valeur liquidative d'un Fonds est déterminée pour chaque part en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts de ce Fonds alors en circulation. Pour les Fonds détenant plus d'une catégorie de parts, la valeur liquidative de la catégorie par part est établie en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie particulière du Fonds en circulation à cette date d'évaluation particulière.

La valeur liquidative par part d'un Fonds est disponible, sans frais, sur le site Internet des Fonds, lequel est mentionné sur la couverture arrière de la présente notice annuelle.

### Valeur des actifs en portefeuille

Les règles suivantes s'appliquent dans l'établissement de la valeur marchande de l'actif d'un Fonds.

Les actifs du Fonds comprennent ce qui suit :

- les espèces ou quasi-espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- la totalité des effets, des billets et des débiteurs dont le Fonds est propriétaire;
- la totalité des actions, des titres d'emprunt, des droits de souscription et des autres titres dont le Fonds est propriétaire ou à l'égard desquels il a conclu un contrat;
- la totalité des dividendes en actions et en espèces et des distributions en espèces sur les parts du Fonds déclarés payables aux porteurs de parts inscrits à la date d'évaluation ou avant, mais que le Fonds n'a pas encore reçus;
- tous les intérêts courus sur les titres à revenu fixe dont le Fonds est propriétaire et qui font partie du prix coté;
- tous les autres biens du Fonds de toute sorte et nature que ce soit, y compris les frais payés d'avance.

La valeur de ces actifs est établie de la façon suivante :

- les espèces en caisse ou en dépôt, les effets, les billets et les débiteurs, les frais payés d'avance, les dividendes en espèces et les intérêts déclarés ou courus mais non reçus sont évalués à leur pleine valeur à moins que le gestionnaire juge que ces actifs ont une valeur moindre, auquel cas la valeur sera réputée être la valeur que le gestionnaire juge raisonnablement être la juste valeur;

- les métaux précieux (sous forme de certificats et de lingots) et les autres marchandises sont évalués à leur juste valeur marchande, généralement d'après les cours et les prix du marché publiés par les bourses ou d'autres marchés;
- les titres inscrits à la cote d'une bourse de valeurs publique sont évalués à leur cours de clôture à cette date d'évaluation ou, si le cours de clôture n'est pas disponible à cette date d'évaluation, à la moyenne du cours acheteur de clôture et du cours vendeur de clôture publiés à cette date d'évaluation;
- les titres des Fonds non inscrits à la cote d'une bourse qui sont négociés sur le marché hors cote sont évalués par le gestionnaire qui procède à l'estimation de la juste valeur de ces placements au moyen de procédés d'évaluation équitables mis en œuvre conformément aux politiques établies du gestionnaire;
- malgré ce qui précède, si les titres sont cotés ou négociés à plus d'une bourse ou d'un marché, le gestionnaire doit utiliser le cours de clôture à la date d'évaluation à la bourse ou sur le marché qui constitue, de l'avis du gestionnaire, la bourse ou le marché principal de ces titres;
- les titres et les autres actifs pour lesquels les cotations boursières ne sont pas facilement disponibles sont évalués à leur juste valeur que détermine le gestionnaire;
- les titres à revenu fixe inscrits à la cote d'une bourse de valeurs publique sont évalués à leur cours médian avant l'heure d'évaluation à cette date d'évaluation, qui correspond à la moyenne du cours acheteur de clôture et du cours vendeur de clôture avant cette heure ou, si aucune vente n'a eu lieu avant pareille heure, au cours acheteur de clôture avant cette heure à cette date d'évaluation;
- les titres à revenu fixe non inscrits à la cote d'une bourse sont évalués à leur juste valeur en fonction de prix obtenus de vendeurs de prix reconnus ou d'intervenants du marché ou à partir de modèles de prix, qui peuvent se fonder sur des évaluations du volet achat, une telle juste valeur étant déterminée avant l'heure d'évaluation à cette date d'évaluation;
- les prêts à taux variables sont évalués à leur juste valeur en fonction de prix obtenus de vendeurs de prix reconnus, d'intervenants du marché ou à partir de modèles de prix, une telle juste valeur étant déterminée avant l'heure d'évaluation à cette date d'évaluation;
- les positions acheteur sur options, les titres assimilables à un titre de créance et les bons de souscription sont évalués à la valeur au marché courante de la position;
- lorsqu'un Fonds vend une option, la prime qu'il reçoit pour cette option est comptabilisée comme un crédit reporté évalué à un montant égal à la valeur au marché courante de l'option qui aurait pour effet de liquider la position; toute différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain non matérialisé ou une perte non matérialisée sur le placement; le crédit reporté doit être déduit dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres en portefeuille d'un Fonds qui font l'objet d'une option vendue sont évalués à leur valeur au marché courante que détermine le gestionnaire;
- les titres cotés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens pour refléter les taux de change existants à cette date d'évaluation;
- les titres dont la revente est restreinte ou limitée en raison d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat du Fonds ou de son prédécesseur en titre ou en droit sont évalués à la moindre des valeurs suivantes :
  - i) leur valeur en fonction de cotations publiées d'usage commun à cette date d'évaluation;
  - ii) une proportion de la valeur au marché des titres de la même catégorie dont la revente n'est pas restreinte ou limitée en raison d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat ou par l'effet de la loi, cette proportion étant égale à la proportion que le coût d'acquisition du Fonds représente par rapport à la valeur au marché de ces titres au moment de l'acquisition, mais en tenant compte, le cas échéant, de la période restante jusqu'à ce que les titres à négociation restreinte cessent d'en être;
- les contrats de couverture de devises sont évalués à leur valeur au marché courante à cette date d'évaluation; toute différence résultant de la réévaluation est traitée comme un gain non matérialisé ou une perte non matérialisée sur placement;
- la valeur d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap correspond au gain ou à la perte sur le contrat qui se dégagerait si, à la date d'évaluation, la position sur le contrat à terme de gré à gré ou le swap était liquidée;
- la valeur d'un contrat à terme standardisé correspond à ce qui suit :
  - a) si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme par l'intermédiaire duquel le contrat à terme a été émis ne sont pas applicables, le gain ou la perte sur le contrat à terme qui se dégagerait si, à cette date d'évaluation, la position sur le contrat à terme était liquidée;
  - b) si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme par l'intermédiaire duquel le contrat à terme a été émis sont applicables, la valeur au marché courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme;
- la couverture payée ou déposée sur un contrat à terme standardisé ou de gré à gré est comptabilisée comme créance, et dans le cas d'une couverture autre qu'en espèces, fera l'objet d'une note indiquant que l'actif est affecté à titre de couverture;
- les créances hypothécaires assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Canada) sont évaluées au montant en capital qui produit un rendement égal au taux de rendement sur placement applicable que détermine le conseiller en hypothèques à l'égard de créances hypothécaires de type et de durée semblables. Le taux de rendement sur placement applicable ainsi déterminé par le conseiller en hypothèques se fonde sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché des créances hypothécaires à toute date d'évaluation. Les créances hypothécaires en souffrance sont évaluées comme le conseiller en hypothèques le juge approprié, chaque cas étant un cas d'espèce; et
- si un placement ne peut être évalué suivant les règles précitées ou d'autres règles d'évaluation adoptées en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou si les règles d'évaluation adoptées par le gestionnaire, mais non prévues par la législation sur les valeurs mobilières, sont jugées à un moment donné inappropriées dans les circonstances par le gestionnaire, celui-ci utilisera alors un mode d'évaluation qu'il juge équitable et raisonnable pour respecter les intérêts des investisseurs du Fonds. Il est entendu que, si en tout temps les règles précitées sont en conflit avec les règles d'évaluation adoptées en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, le gestionnaire utilisera ces dernières. Le gestionnaire n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire de déroger aux règles d'évaluation précitées au cours des trois dernières années.

Le passif des Fonds comprend ce qui suit :

- la totalité des effets, des billets et des comptes fournisseurs dont le Fonds est débiteur;
- la totalité des frais administratifs ou d'exploitation payables ou courus ou les deux à la fois (y compris les frais de gestion);
- la totalité des obligations contractuelles visant un paiement en espèces ou en biens, y compris le montant de toute distribution impayée crédit aux porteurs de parts du Fonds au plus tard à cette date d'évaluation;
- toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités; et
- toutes les autres dettes du Fonds de quelque sorte ou nature que ce soit, sauf les dettes représentées par des parts du Fonds en circulation.

Autant que faire se peut, chaque opération d'achat ou de vente d'actifs en portefeuille qu'effectue un Fonds est reflétée dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds au plus tard au premier calcul de la valeur liquidative effectué après la date à laquelle l'opération devient exécutoire.

L'émission, le rachat ou l'échange de parts d'un Fonds est reflété dans le premier calcul de la valeur liquidative du Fonds effectué après le calcul de la valeur liquidative utilisée pour établir le prix d'émission, de rachat ou d'échange.

On prévoit maintenir la valeur des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire aux alentours de 10 \$, et ce, en raison de l'échéance moyenne très courte des placements, de l'attribution quotidienne des revenus et des faibles taux de rotation des titres en portefeuille.

Pour le Fonds Desjardins Marché monétaire, les obligations sont présentées au coût amorti qui correspond approximativement à la valeur du marché. De façon périodique, une comparaison est effectuée entre la juste valeur reçue d'un fournisseur de prix et le coût amorti des obligations du Fonds Desjardins Marché monétaire pour s'assurer que l'écart n'est pas significatif. Un écart est jugé significatif lorsqu'il excède 0,5 %. Dans ce cas, la valeur des obligations serait modifiée.

## ACHATS ET SUBSTITUTIONS DE PARTS

### Généralités

Les parts de chacun des Fonds sont offertes en vente sur une base continue. Au Québec et en Ontario, les parts des Fonds peuvent être souscrites, faire l'objet d'un rachat (être vendues) ou d'une substitution (d'un échange) en personne, par téléphone, par Internet ou par la poste soit :

- à votre caisse Desjardins du Québec ou de l'Ontario;
- par le service AccèsD de Desjardins : 514-CAISSES (514-224-7737) ou 1-800-CAISSES (1-800-224-7737), option 4, du lundi au vendredi de 8 h à 21 h.
- sur le site Internet AccèsD pour effectuer certaines opérations sur les parts des Fonds Desjardins (service offert sujet à certaines restrictions) - en ligne sur le site Internet AccèsD à l'adresse suivante : [accesd.desjardins.com](http://accesd.desjardins.com)

Partout au Canada, là où un visa a été délivré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les parts des Fonds Desjardins peuvent être souscrites, faire l'objet d'un rachat (être vendues) ou d'une substitution (d'un échange) par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières inscrit ou l'un de ses représentants.

Les investisseurs peuvent acheter des parts des Fonds par l'intermédiaire d'un programme de prélèvement automatique sauf pour les parts de catégorie N. Reportez-vous à la rubrique « Services facultatifs – Programme de prélèvement automatique » du prospectus simplifié.

Les porteurs de parts peuvent aussi bénéficier d'un programme de retraits systématiques sauf pour les parts de catégorie N. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Services facultatifs – Programme de retraits systématiques » du prospectus simplifié.

### Prix d'achat

Les parts de chacun des Fonds peuvent de temps à autre être souscrites à leur valeur liquidative, calculée comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative et évaluation des titres en portefeuille » à la page 33. Le prix de souscription par part correspond à la valeur liquidative par part qui sera établie immédiatement après la réception par le Fonds d'une demande de souscription dûment remplie.

### Parts de catégories A, T, I, O, Z, D et W

Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Cela veut dire que vous ne payez pas de frais à l'entrée, de frais reportés ou de frais reportés réduits lorsque vous achetez des parts de catégories A, T, I, O, Z, D et W. Veuillez noter que votre représentant peut vous facturer des frais additionnels.

Si le gestionnaire constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de catégorie W, le gestionnaire convertira les parts de catégorie W de l'investisseur en parts de catégories A, C ou F, respectivement, selon l'entente entre l'investisseur et la société de son représentant. Le gestionnaire enverra un préavis de 30 jours à l'investisseur avant de procéder. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou la société de son représentant l'informe, pendant le délai du préavis, que l'investisseur répond à nouveau aux critères de détention des parts de catégorie W.

### Parts de catégories C et R

Ces parts de catégories C et R des Fonds ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

L'investisseur qui achète des parts de catégories verse des frais d'acquisition au moment de la souscription (c.-à-d., une « option avec frais d'acquisition à l'entrée »). Le prix d'achat de chaque part correspond à la valeur unitaire de la catégorie, majorée d'une commission versée à la société du représentant de l'investisseur et pouvant atteindre 5 % du prix d'achat.

Seule l'option avec frais d'acquisition à l'entrée est maintenant offerte. Les options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits ne sont plus offertes sauf dans le cas de substitution mentionnés plus bas. Pour les détenteurs de parts actuels, les frais reportés demeurent payables en cas de rachat, le tout selon les conditions prévues au moment de l'achat. Nous maintenons donc les informations pertinentes concernant les options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits.

Lorsqu'un investisseur a acheté initialement des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés, le gestionnaire a versé à la société du représentant de l'investisseur une commission représentant 5 % du montant d'achat. Le gestionnaire pouvait modifier cette commission, selon son bon jugement. Les frais de rachats exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de six ans suivant leur achat sont décrits ci-après sous la rubrique « Rachat de parts », à la sous-rubrique « Frais de rachat ».

Lorsqu'un investisseur a acheté initialement des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, le gestionnaire a versé à la société du représentant de l'investisseur une commission représentant 2,5 % du montant d'achat. Le gestionnaire pouvait modifier cette commission, selon son bon jugement. Les frais de rachats exigibles à l'égard des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits qui font l'objet d'un rachat au cours de la période de trois ans suivant leur achat sont décrits ci-après sous la rubrique « Rachat de parts », à la sous-rubrique « Frais de rachat ».

#### **Parts de catégories F et S**

Les parts de catégories F et S sont offertes par tous les Fonds. Ces parts ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Le gestionnaire est en mesure de réduire les frais de gestion reliés aux parts de catégories F et S parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent ces parts ont conclu une entente distincte de paiement d'honoraires avec la société de leur représentant dans le cadre de la gestion de leur compte.

Si le gestionnaire constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de catégories F ou S, le gestionnaire convertira les parts de catégories F ou S de l'investisseur en parts de catégories C ou R, respectivement, selon l'entente entre l'investisseur et la société de son représentant. Le gestionnaire enverra un préavis de 30 jours à l'investisseur avant de procéder. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou la société de son représentant l'informe, pendant le délai du préavis, que l'investisseur répond à nouveau aux critères de détention des parts de catégories F ou S.

#### **Parts de catégories O et P**

Les parts de catégories O et P sont offertes uniquement dans les Centres de Services Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Le gestionnaire est en mesure de réduire les frais de gestion reliés aux parts de catégories O et P parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent ces parts ont conclu une entente distincte de paiement d'honoraires avec la société de leur représentant dans le cadre de la gestion de leur compte.

Si le gestionnaire constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de catégories O ou P, le gestionnaire convertira les parts de catégories O ou P de l'investisseur en parts de catégories F et/ou S, respectivement, selon l'entente entre l'investisseur et la société de son représentant. Le gestionnaire enverra un préavis de 30 jours à l'investisseur avant de procéder. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou la société de son représentant l'informe, pendant le délai du préavis, que l'investisseur répond à nouveau aux critères de détention des parts de catégories O ou P.

Les parts de catégorie P des Fonds ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

#### **Parts de catégorie N**

Les parts de catégorie N ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur utilise la plateforme NAVex pour la distribution des parts N.

Ces parts ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Le gestionnaire est en mesure de réduire les frais de gestion reliés aux parts de catégorie N parce que ses coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent ces parts ont conclu une entente distincte de paiement d'honoraires avec la société de leur représentant dans le cadre de la gestion de leur compte.

Si le gestionnaire constate qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de catégorie N, le gestionnaire convertira les parts de catégorie N de l'investisseur en parts de catégorie F ou selon l'entente avec le représentant de l'investisseur. Le gestionnaire enverra un préavis de 30 jours à l'investisseur avant de procéder. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou la société de son représentant l'informe, pendant le délai du préavis, que l'investisseur répond à nouveau aux critères de détention des parts de catégorie N.

#### **Parts de catégorie PM**

Les parts de catégorie PM sont offertes uniquement aux courtiers qui possèdent une autorisation et un permis de placement discrétionnaire. Elles ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Le gestionnaire est en mesure de réduire les frais de gestion reliés aux parts de la catégorie PM parce que leurs coûts sont moins élevés et que les investisseurs qui achètent ces parts ont conclu une entente distincte de paiement d'honoraires avec la société de leur représentant dans le cadre de la gestion de leur compte.

Si le gestionnaire constate qu'un courtier ou qu'un investisseur ne répond plus aux critères établis pour la détention de parts de catégorie PM, le gestionnaire convertira les parts de catégorie PM de l'investisseur en parts de catégories F ou S, respectivement, selon l'entente entre l'investisseur et la société de son représentant. Le gestionnaire enverra un préavis de 30 jours au courtier ou à l'investisseur, selon le cas, avant de procéder. Le gestionnaire ne procédera pas à la conversion si l'investisseur ou la société de son représentant l'informe, pendant le délai du préavis, que l'investisseur répond à nouveau aux critères de détention des parts de catégorie PM.

Pour de plus amples renseignements sur les frais concernant toutes catégories de parts des Fonds, reportez-vous à la rubrique « Frais » du prospectus simplifié des Fonds.

### **Traitement des demandes d'achat**

La procédure à suivre par les investisseurs qui souhaitent souscrire des parts des Fonds est décrite dans le prospectus simplifié des Fonds à la rubrique « Achats, rachats et substitutions ».

Un représentant pourra prévoir dans les arrangements qu'il prendra avec un investisseur que ce dernier devra le dédommager pour toute perte qu'il subit en raison d'un défaut de règlement d'une souscription de parts des Fonds qui est attribuable à l'investisseur.

Les Fonds ne doivent pas accepter de souscriptions pendant une période de suspension des droits de rachat de leurs parts, tel qu'il est mentionné plus loin à la rubrique « Suspension des droits de rachat ».

### **Substitutions**

La procédure à suivre par les investisseurs qui souhaitent substituer (échanger) des parts des Fonds est décrite dans le prospectus simplifié des Fonds à la rubrique « Achats, rachats et substitutions ».

Le gestionnaire effectuera le rachat du nombre de parts du Fonds qui doivent être échangées à la valeur liquidative par part calculée comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative et évaluation des titres en portefeuille » à la page 33. Le produit de ce rachat sera alors utilisé pour acheter les nouvelles parts à leur valeur liquidative par part à cette date d'évaluation.

L'investisseur n'aura aucune commission à payer au moment de la substitution de parts de catégories A, T, I, Z et D. Pour les parts de catégories C, R, F, S, O et P, il se peut que la société du représentant de l'investisseur lui facture des frais lors d'une substitution d'un Fonds vers un autre Fonds.

L'investisseur peut transférer des parts achetées initialement selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits en échange de parts souscrites selon la même option de frais d'un autre Fonds sans avoir à payer les frais d'acquisition reportés applicables. Les frais reportés des nouvelles parts seront calculés en tenant compte de la date de souscription et du prix initial des parts avant le transfert. Les parts achetées selon l'une des deux options de frais d'acquisition reportés mentionnées ne peuvent être substituées pour des parts souscrites selon une option de frais d'acquisition différente. Il se peut que le représentant de l'investisseur lui facture des frais de virement lors d'une substitution d'un Fonds vers un autre Fonds.

## **RACHATS DE PARTS**

### **Prix de rachat**

Les parts d'un Fonds peuvent être rachetées à la valeur liquidative par part établie lors de la réception d'une demande de rachat.

### **Traitement des demandes de rachat**

Le gestionnaire encourage tous les investisseurs à consulter leur représentant relativement à tout rachat. Les demandes de rachat peuvent être transmises directement au Fonds ou être envoyées aux représentants afin qu'elles soient transmises au Fonds.

Le produit du rachat ne sera versé que lorsqu'une demande de rachat dûment remplie et tous les documents nécessaires auront été reçus. Un représentant pourra prévoir dans les arrangements qu'il prendra avec un investisseur que ce dernier devra le dédommager pour toute perte qu'il subit relativement au défaut par l'investisseur de satisfaire aux exigences des Fonds ou de la législation sur les valeurs mobilières relativement au rachat des parts de l'un ou l'autre des Fonds.

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus simplifié des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur le traitement des rachats. Les investisseurs doivent également se reporter à la rubrique « Achats et substitutions de parts » qui précède relativement à tout échange.

### **Frais de rachat**

Les parts de catégories A, T, I, F, S, O, P, Z, D, N, W et PM sont offertes sans frais d'acquisition. Cela veut dire que vous ne payez pas de frais à l'entrée, de frais reportés ou de frais reportés réduits lorsque que vous achetez des parts de catégories A, T, I, F, S, O, P, Z, D, N, W et PM.

Veuillez noter que votre représentant peut vous facturer des frais additionnels. Toutefois, le gestionnaire peut imposer des frais d'opérations à court terme si les parts de ces catégories sont rachetées ou échangées dans les 30 jours ouvrables de la date de leur achat. Pour plus de renseignements, on consultera la section « Gouvernance des Fonds », « Opérations à court terme » de la notice annuelle à la page 78.

L'investisseur qui a choisi d'acheter des parts selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, devra payer des frais de rachat au moment du rachat de ses parts, sauf s'il s'agit d'une substitution pour des parts du Fonds ou d'un autre Fonds sous la même option de frais d'acquisition reportés. Ces frais de rachat sont payables durant les six premières années suivant la date de l'achat initial de ces parts pour les parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés et durant les trois premières années pour les parts achetées selon l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le tout sous réserve du droit de rachat annuel de certaines parts, sans frais de rachat, comme il est décrit ci-après.

Aucuns frais de rachat ne sont payables à l'égard de parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits acquises par l'investisseur à la suite du réinvestissement de distribution ou de dividendes sur lesdites parts. La date d'achat des parts acquises au moyen du réinvestissement de distributions ou de dividendes, aux fins du calcul des frais de rachat, est réputée être la date d'achat des parts initiales. Le prix de souscription initial de ces parts correspond à la valeur unitaire calculée immédiatement après la distribution ou le dividende concerné. Pour de plus amples renseignements sur l'ordre de rachat réputé des parts, reportez-vous à la section « Rachats » de la rubrique « Achats, rachats et substitution » du prospectus simplifié des Fonds.

Les frais de rachat sont déduits de la valeur unitaire totale des parts rachetées. Les frais de rachat représentent un pourcentage déterminé du prix de souscription initial des parts rachetées et non de la valeur unitaire au moment du rachat.

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés sont initialement de 6 % mais ce pourcentage décroît progressivement tel que l'indique le tableau ci-après :

SI LE RACHAT A LIEU AU COURS DE LA PÉRIODE SUIVANTE APRÈS LA DATE DE L'ACHAT INITIAL	FRAIS DE RACHAT EN POURCENTAGE DU PRIX D'ACHAT INITIAL
Première année	6,00 %
Deuxième année	5,50 %
Troisième année	5,00 %
Quatrième année	4,50 %
Cinquième année	3,00 %
Sixième année	1,50 %
Après la sixième année	0,00 %

Les frais de rachat à l'égard des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits sont initialement de 3 % mais ce pourcentage décroît progressivement tel que l'indique le tableau ci-après :

SI LE RACHAT A LIEU AU COURS DE LA PÉRIODE SUIVANTE APRÈS LA DATE DE L'ACHAT INITIAL	FRAIS DE RACHAT EN POURCENTAGE DU PRIX D'ACHAT INITIAL
Première année	3,00 %
Deuxième année	2,50 %
Troisième année	2,00 %
Après la troisième année	0,00 %

Les règles suivantes s'appliquent au calcul des frais de rachat :

- a) Un investisseur peut faire racheter (le « droit de rachat de parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés »), chaque année civile, sans verser de frais de rachat, tout nombre de parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, égal à :
- 10 % du nombre de parts du Fonds visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, qu'il détenait en date du 31 décembre de l'année précédente;
  - plus 10 % du nombre de parts du Fonds visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, qu'il a souscrites pendant l'année en cours;
  - moins le nombre de parts que l'investisseur a déjà fait racheter pendant l'année civile ou avant la date de rachat.

Si un investisseur transfère tout ou une partie de son investissement en parts d'un Fonds à un autre Fonds au cours d'une année civile, l'investisseur peut faire racheter au cours de cette année civile, sans verser de frais de rachat, des parts du second Fonds ayant une valeur correspondante à la partie inutilisée de son droit de rachat des parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés dans le premier Fonds, déterminée en fonction du pourcentage des parts transférées.

Tout rachat jusqu'à la limite du droit de rachat de parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés est permis dans toute année civile, mais ce droit n'est pas cumulatif et ne peut être transféré aux années futures si une portion reste inutilisée au cours d'une année.

- b) L'investisseur qui fait racheter des parts d'un Fonds ou qui effectue un transfert dans un autre Fonds est tenu de préciser s'il fait racheter ou transférer des parts assujetties à des frais d'acquisition ou des parts comportant des frais de rachat, si l'investisseur détient plus d'un type de parts.
- c) Les parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits qui peuvent être rachetées sans paiement de frais de rachat autrement exigibles aux termes du droit de rachat de parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés, sont réputées rachetées avant les autres.
- d) Les parts sont réputées rachetées ou transférées dans l'ordre selon lequel elles ont été émises ou réputées émises.
- e) Les parts visées par l'option avec frais d'acquisition reportés ou visées par l'option avec frais d'acquisition reportés réduits, émises dans le cadre d'un transfert d'un fonds à un autre sont réputées émises à la date d'émission des parts initiales auxquelles elles se rapportent et aux prix de souscription de ces parts initiales.
- f) Le gestionnaire peut renoncer aux frais de rachat si les parts sont rachetées à la suite du décès d'un investisseur.

## Suspension des droits de rachat

De façon générale, un Fonds peut suspendre le droit des porteurs de parts de demander le rachat de leurs parts :

- i) pendant une période ou partie d'une période au cours de laquelle les négociations normales sont suspendues sur une bourse de valeurs, un marché d'options ou un marché à terme, au Canada ou à l'étranger, pour autant que les titres cotés et négociés sur la bourse ou le marché intéressé, ou les instruments dérivés visés qui y sont négociés représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et que ces titres ou instruments dérivés visés ne sont négociés sur aucune autre bourse ou aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds; ou
- ii) avec l'approbation de l'autorité appropriée en valeurs mobilières.

Pendant toute période de suspension de droits de rachat, les demandes d'achat et de rachat de parts ne seront pas acceptées. En cas de suspension du droit de rachat, un porteur de parts peut soit retirer sa demande de rachat, soit recevoir un paiement en fonction de la valeur liquidative par part applicable établie immédiatement après la fin d'une telle suspension.

## GESTION DES FONDS

### Le fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. est le fiduciaire des Fonds.

Fiducie Desjardins inc.

1, Complexe Desjardins, Tour Sud

25e étage

Montréal (Québec) H5B 1B2

514 286-9441 pour la région de Montréal,

ou de l'extérieur, sans frais, 1 800 361-6840

DIRIGEANTS DU FIDUCIAIRE		
NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE	POSITION OCCUPÉE CHEZ FIDUCIE DESJARDINS INC.	PRINCIPALE OCCUPATION
LANDRY, Éric Lévis, Québec	Président et Chef de la direction	Vice-président, Solutions de placement, Mouvement

### Le gestionnaire et le promoteur

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire et le promoteur des Fonds.

Desjardins Société de placement inc.

1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 25e étage

Case postale 7, Succursale Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1B2

514 286-3499 pour la région de Montréal,

ou de l'extérieur, sans frais, 1 866 666-1280

La convention d'administration aux termes de laquelle la Fiducie Desjardins inc. a retenu, à compter du 1er janvier 2012, les services du gestionnaire précise entre autres les responsabilités que le gestionnaire doit assumer à l'égard des Fonds pour le compte de la Fiducie Desjardins inc. Les honoraires payables au gestionnaire seront entièrement acquittés par les Fonds.

Une modification à la convention d'administration visant à changer la base de calcul des frais ou autres charges qui sont demandés et pouvant ainsi entraîner une augmentation des charges requerra l'envoi d'un avis écrit aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification, conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

Nous devons obtenir l'approbation préalable des porteurs de parts de catégories C et R avant que (i) la base de calcul des honoraires ou des charges qui sont imputés à un Fonds ou qui le sont directement à ses porteurs de parts par le Fonds ou par le gestionnaire ne soit changée d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés à ces catégories de parts ainsi qu'à leurs porteurs ou (ii) soient introduits des honoraires ou des charges qui doivent être imputés à un Fonds ou à ses porteurs par le Fonds ou le gestionnaire qui pourraient entraîner une augmentation des charges imputées à ces catégories de parts ainsi qu'à leurs porteurs, à moins que ces honoraires ou ces charges soient imputés par une entité qui n'a aucun lien de dépendance avec le Fonds. Dans un tel cas, nous ne demanderons pas l'approbation préalable des porteurs de parts de catégories C et R mais ils recevront un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet. Les porteurs de parts des catégories A, T, I, F, S, O, P, Z, D, N et W recevront un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de toute modification qui pourrait se traduire par une augmentation des frais imputés aux Fonds.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale d'un an et elle se renouvelle automatiquement d'année en année jusqu'à ce que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 60 jours. Le fiduciaire peut également mettre fin à cette convention dans d'autres circonstances, notamment si le gestionnaire devient insolvable, fait faillite ou est dissout.



Le tableau qui suit contient la liste des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, ainsi que leur occupation principale au cours des cinq dernières années.

<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DU GESTIONNAIRE</b>		
<b>NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE</b>	<b>POSTE</b>	<b>PRINCIPALE OCCUPATION</b>
DE COURVAL, Annick Montréal (Québec)	Administrateur	Vice-présidente, Appui à la Distribution, Mouvement Desjardins; auparavant, de janvier à octobre 2019, Directrice principale Ressources humaines, Direction principale RH, Réseaux, Particuliers et Entreprises, Fédération des caisses Desjardins du Québec; de 2016 à 2019, Directrice principale Ressources humaines, Services aux particuliers, Marketing, RH et Communications et Services aux entreprises, Mouvement Desjardins.
FISSET, Stéphane Lévis (Québec)	Secrétaire	Conseiller, Affaires juridiques, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Fédération des caisses Desjardins du Québec.
LANDRY, Éric Lévis (Québec)	Président, chef de l'exploitation, Administrateur et Personne désignée responsable	Vice-président, Solutions de placement, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins.
ALAIN, Marie-Andrée Lévis (Québec)	Cheffe de la conformité Cheffe de la lutte au blanchiment d'argent Cheffe de la lutte à l'évasion fiscale Cheffe de la lutte à l'évasion fiscale pour les fonds administrés ou gérés par Desjardins Société de placement inc. Cheffe de la lutte à la corruption Cheffe de la lutte contre la fraude	Vice-présidente et Cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, Mouvement Desjardins; auparavant de 2016 à 2020, Directrice principale Conformité, Réseau des caisses et Services aux entreprises, Mouvement Desjardins.
PELLERIN, Mario St-Jérôme (Québec)	Chef des finances adjoint	Directeur, Divulgence financière et Analyse, Gestion d'actifs et Produits de placement, Mouvement Desjardins.
DAVIDSON, Mikoua Laval (Québec)	Cheffe des finances et Administrateur	Directrice principale, Divulgence financière et Gouvernance, Entités en Gestion de patrimoine, Mouvement Desjardins; auparavant de 2020 à 2021, Directrice, Planification et performance financière, Mouvement Desjardins; de 2019 à 2020, Directrice, Information financière des filiales, Mouvement Desjardins; de 2014 à 2019, Conseillère principale, Mouvement Desjardins.
LESTAGE, Andrew Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)	Administrateur	Vice-président Services et Opérations, Produits de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2017 à 2021, Directeur principal Stratégies d'affaires et Relations avec les partenaires; de 2015 à 2017, Directeur Performance et Information de gestion, Mouvement Desjardins.
VALLÉE, Sébastien Lévis (Québec)	Chef des opérations et Directeur principal Développement et gestion des solutions de placement ainsi qu'administrateur	Directeur principal Développement et gestion des solutions de placement, Mouvement Desjardins.

## COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (« CEI »)

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a nommé un CEI pour les Fonds.

Le tableau qui suit contient la liste des membres du CEI et leur principale occupation respective au cours des cinq dernières années :

<b>MEMBRES DU CEI</b>	
<b>NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE</b>	<b>PRINCIPALE OCCUPATION</b>
Luc Pelland Saint-Bruno (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Jean-Pierre Duguay, président Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés

Avant de se pencher sur une question de conflit d'intérêts ou sur toute autre question que le gestionnaire, aux termes de la législation sur les valeurs mobilières, est tenu de soumettre au CEI, le gestionnaire doit établir les politiques et procédures qu'il doit suivre à l'égard de cette question ou de ce type de question, compte tenu des devoirs qui lui incombent en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, et soumettre ces politiques et procédures au CEI afin qu'il les examine et lui fournisse ses commentaires à ce propos.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts relatives aux activités des Fonds. Le gestionnaire ne peut mettre en œuvre aucune des opérations proposées suivantes sans obtenir l'approbation du CEI :

- l'achat ou la vente d'un titre d'un émetteur d'un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe;
- un placement ou la détention d'un placement dans un titre d'un émetteur apparenté au Fonds, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;
- un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur qui sont pris fermes par une entité apparentée au gestionnaire;
- le remplacement de l'auditeur des Fonds;
- une restructuration d'un Fonds avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses actifs à ce dernier.

Avant que le gestionnaire puisse donner suite à une question relative à un Fonds donnant lieu à un conflit d'intérêts (sauf les questions indiquées précédemment), le CEI doit faire une recommandation au gestionnaire indiquant si la mesure projetée constitue ou non une solution équitable et raisonnable pour le Fonds. Le gestionnaire doit prendre en considération la recommandation du CEI et, si le gestionnaire a l'intention de donner suite à la question, mais que le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de cette intention avant de mettre en œuvre la mesure. Dans ces circonstances, le CEI peut obliger le gestionnaire à aviser les porteurs de parts du Fonds de sa décision.

Dans le cas des questions de conflits d'intérêts susceptibles de se répéter, le CEI peut donner des instructions permanentes au gestionnaire. Tous les ans, le gestionnaire doit fournir au CEI un rapport décrivant toutes les occasions où il a agi aux termes d'une instruction permanente.

Le CEI se compose de personnes indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités apparentées au gestionnaire. Le CEI a adopté une charte écrite qui inclut son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suit lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions.

### **Gestionnaires de portefeuille**

Le gestionnaire a retenu les services de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« Gestionnaire de portefeuille ») à titre de gestionnaire de portefeuille de chacun des Fonds pour assurer la gestion des portefeuilles de placement des Fonds aux termes d'une convention de gestion de portefeuille datée du 24 février 2014 et selon laquelle le Gestionnaire de portefeuille a le droit de retenir les services de sous-gestionnaires supplémentaires, sous réserve de certaines conditions. Aux termes de la convention de gestion de portefeuille, le gestionnaire acquitte tous les frais payables au Gestionnaire de portefeuille en contrepartie de ses services à titre de gestionnaire de portefeuille.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale d'un an et elle est automatiquement renouvelable annuellement jusqu'à ce que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 30 jours. Le gestionnaire peut également mettre fin à cette convention dans d'autres circonstances, notamment si le Gestionnaire de portefeuille devient insolvable, fait faillite ou est dissous.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

1, Complexe Desjardins  
Tour Sud, 20<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H5B 1B2

En sa capacité de gestionnaire de portefeuille, le Gestionnaire de portefeuille joue un rôle actif dans la conception technique des Fonds Desjardins. Le Gestionnaire de portefeuille offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement;
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers;
- la gestion de placements immobiliers; et
- la gestion de prêts hypothécaires et le financement institutionnel.

Les décisions de placement prises par le Gestionnaire de portefeuille ou les sous-gestionnaires ne sont pas subordonnées à l'examen, l'approbation ou la ratification d'un comité.

Marc Cohen est principalement responsable des services consultatifs relatifs au Fonds Desjardins Obligations mondiales géré, aux Portefeuilles Diapason, Chorus II et SociéTerre Desjardins. M. Cohen est Directeur, Performance des gestionnaires et des solutions. Il est chargé de la supervision des gestionnaires de portefeuille et de la sélection de ceux-ci pour les Fonds Desjardins et travaille au sein du Mouvement Desjardins depuis 2003. Avant d'entrer au service du Gestionnaire de portefeuille, M. Cohen était chef des placements chez Anglo Irish Bank (Suisse) SA à Genève. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec spécialisation en comptabilité de l'Université McGill et il est également comptable agréé et détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Francis Fortin est gestionnaire de portefeuille pour les services consultatifs relatifs au Fonds Desjardins Obligations mondiales géré, au Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres, aux Portefeuilles Diapason, Chorus II et SociéTerre Desjardins. M. Fortin a comme responsabilité la gestion des portefeuilles multiactifs pour les investisseurs au détail ainsi que la sélection et le suivi des gestionnaires de

différentes familles de fonds. Il œuvre au sein de l'équipe depuis 2012. Auparavant, M. Fortin a été Conseiller principal en gestion des risques et occupé différentes fonctions au sein de Desjardins Gestion internationale d'actifs et du Mouvement Desjardins. Francis Fortin est détenteur d'un baccalauréat en finance de l'Université McGill (2003). Il détient également les titres de CFA et de CAIA.

Marc Cohen et Francis Fortin sont coresponsables des services consultatifs relatifs au Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial.

Tommy Nguyen et Jérôme Lacombe sont coresponsables des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres.

Jérôme Lacombe est gestionnaire principal et chef d'équipe au sein de l'équipe actions mondiales. Avant de se joindre à DGIA en 2016, M. Lacombe était analyste principal en stratégies de rendements absolus à la Caisse de dépôt et placement du Québec pendant 8 ans. M. Lacombe détient une maîtrise en finance appliquée de l'Université de Sherbrooke ainsi que la certification CFA.

Tommy Nguyen est responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille du Fonds Desjardins actions canadiennes et au portefeuille d'actions ordinaires offerts au Fonds Desjardins Équilibré Québec, et est coresponsable du Fonds Desjardins SociéTerre actions canadiennes. Tommy Nguyen est directeur, chef des actions mondiales et cogestionnaire du portefeuille généraliste. Avant de se joindre au gestionnaire de portefeuille en 2015, M. Nguyen était gestionnaire principal en actions canadiennes chez la Financière des professionnels depuis 2011. Auparavant, il occupait les fonctions de gestionnaire en actions canadiennes chez Palos Management depuis 2003. M. Nguyen est diplômé en ingénierie de logiciels de l'Université Concordia et a obtenu un EMBA (Executive Master in Business Administration) de l'Université d'Athabasca.

Anne Perreault est gestionnaire de portefeuille principale au sein de l'équipe des actions mondiales du Gestionnaire de portefeuille. Mme. Perreault est coresponsable du Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes, du Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu ainsi que du portefeuille d'actions canadiennes du Fonds Desjardins Revenu de dividendes. Mme. Perreault est également responsable de l'analyse et de la gestion des titres des secteurs de la consommation de base, l'immobilier, les services publics et des soins de la santé. Elle gère également divers mandats en investissement durable. Avant de se joindre chez le Gestionnaire de portefeuille en 2016, elle a travaillé pour Valeurs Mobilières Desjardins Inc. à titre, entre autres, de gestionnaire de portefeuille. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement. Mme Perreault détient une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke.

Alain Rhéaume est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille d'obligations québécoises offerts par le Fonds Desjardins Équilibré Québec et aux portefeuilles d'actions privilégiées canadiennes offerts au Fonds Desjardins Revenu de dividendes et au Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes. M. Rhéaume est gestionnaire de portefeuille principal et est responsable de la gestion des portefeuilles de catégorie multiple du Gestionnaire de portefeuille et ses approches comprennent l'appariement de l'actif et du passif, la gestion indiciaire et la gestion active. M. Rhéaume s'est joint au Gestionnaire de portefeuille en 2005 et compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement. M. Rhéaume a débuté sa carrière comme conseiller en ingénierie financière chez Hydro-Québec (1997), avant d'occuper, en 1999, le poste de conseiller en planification et ingénierie financière à la SITQ pour une période de six ans. Analyste financier agréé (1999), Alain Rhéaume détient un M.Sc. en finance de l'Université Sherbrooke (1996) et a obtenu son baccalauréat en administration des affaires à la même université en 1994.

Tony Beaulac est responsable des services consultatifs relatifs à la répartition de l'actif offerts aux Fonds Desjardins Revenu de dividendes et Fonds Desjardins Équilibré Québec. M. Beaulac est responsable des activités de négociation relatives aux actions ordinaires ainsi qu'aux produits dérivés et de change et de la formulation de perspectives tactiques contribuant à la bonification de l'expertise en répartition d'actifs. Avant de se joindre à Desjardins Gestion internationale d'actifs en 2016, il a travaillé au sein d'une firme d'actuaire-conseil et chez Barra International. Il a ensuite occupé des postes de cadre chez State Street Global Advisors et à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il travaille dans l'industrie financière depuis 1993. M. Beaulac détient un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval et il est un associé de la Society of Actuaries.

Francis Scott est principalement responsable des services consultatifs relatifs aux portefeuilles fournis aux Fonds Desjardins Obligations canadiennes, Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes et au portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds Desjardins Revenu de dividendes. M. Scott est gestionnaire de portefeuille de type « univers » au sein de l'équipe Revenu fixe. Il gère également divers mandats en investissement durable. M. Scott s'est joint au Gestionnaire de portefeuille en 2007 et compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement. Avant de se joindre au Gestionnaire de portefeuille en 2007, M. Scott était chez Optimum Gestion de placements où il a débuté sa carrière en 2000 en tant qu'arbitragiste et a ensuite été nommé directeur du département des titres à revenus fixe. M. Scott détient un baccalauréat en finance de l'École des hautes études commerciales (HEC) et le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Mathieu Bouthot est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Revenu court terme. Il est attiré à la gestion de mandats court terme et se spécialise dans la gestion des portefeuilles de type superposition (overlay) et dans le suivi et l'analyse de l'évolution des taux obligataires. M. Bouthot a occupé le poste d'agent de règlement au sein du gestionnaire de portefeuille de 2003 à 2005, avant d'occuper un poste de conseiller en performance au département de conformité et suivi en 2006-2007. Depuis 2008, il occupe son poste actuel de gestionnaire de portefeuille. M. Bouthot est un détenteur de la charte CFA® (2010). Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal (2001).

Anthony Salvatore est principalement responsable des services consultatifs relatifs au Fonds Desjardins Marché monétaire. Il est attiré à la gestion des mandats de marché monétaire ainsi qu'au suivi et à la gestion quotidienne de l'encaisse des différents mandats d'obligations et d'actions sous la responsabilité du Gestionnaire de portefeuille. Avant de se joindre au Gestionnaire de portefeuille en mars 2018, il a travaillé chez Scotia Gestion de patrimoine comme négociateur de titres à revenu fixe. Il travaille au sein de l'industrie financière depuis 2011. M. Salvatore est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Concordia.

Pasquale Posteraro est coresponsable des services consultatifs relatifs au Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu et du portefeuille d'actions ordinaires offerts au Fonds Desjardins Revenu de dividendes. M. Posteraro est gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions mondiales du Gestionnaire de portefeuille. Il est responsable de l'analyse et de la gestion des titres du secteur des services financiers. Il s'est joint au Gestionnaire de portefeuille en janvier 2019 et compte plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement. Avant de se joindre au Gestionnaire de portefeuille, M. Posteraro occupait le poste d'analyste en placements chez Placements Mackenzie. Son rôle consistait à apporter un soutien en matière de recherche au Fonds américain Mackenzie (valeur de petite et moyenne capitalisation) ainsi qu'au Fonds Summa SRI Investors qui a un mandat avec un aspect environnemental, social et de gouvernance. M. Posteraro a obtenu son baccalauréat en administration des affaires (concentration finances) de l'École des hautes études commerciales et a également obtenu le titre d'analyste financier agréé.

Les services des sous-gestionnaires suivants ont été retenus conformément à des conventions de sous-gestion pouvant être résiliées par le Gestionnaire de portefeuille, moyennant un préavis d'au moins 30 jours.

#### ***abrdn Canada Limited***

Les services d'abrdn Canada Limited ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents. abrdn Canada Limited est la filiale canadienne d'abrdn Inc. (« abrdn ») qui est un groupe de gestion d'actifs offrant des mandats d'actions, de revenu fixe, de placements privés et d'immobilier pour différents clients, incluant des caisses de retraite privées ainsi que gouvernementales, des fondations, des fonds de dotation, des fonds communs et de la gestion privée. abrdn auparavant Aberdeen Asset Management a été fondée en 1983 par le rachat par la direction d'un contrat de gestion pour un petit fonds de placement. La croissance de l'entreprise est le résultat d'acquisitions et de croissance interne sur de nombreuses années puis en 2017 Standard Life PLC et Aberdeen Asset Management ont fusionné leurs activités.

abrdn Canada Limited  
161 Bay Street  
Suite 4440  
Toronto (Ontario)  
M5J 2S1

Brett Diment est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents. M. Diment est chef des placements des obligations des marchés émergents chez abrdn. À ce titre, il est responsable de la gestion de l'ensemble des mandats d'obligations des marchés émergents gérés par la firme. M. Diment s'est joint à abrdn en 2005 à titre de gestionnaire de portefeuille et chef des placements. Avant de se joindre à abrdn, il était responsable depuis 1999 de la gestion des obligations des marchés émergents pour Deutsche AM, firme dont les activités de revenu fixe ont été acquises par abrdn. M. Diment détient un BSc de la London School of Economics.

#### ***Addenda Capital inc.***

Les services d'Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales.

Addenda Capital est une société privée de gestion de placements qui se consacre aux régimes de retraite, à la gestion privée de patrimoine, aux sociétés d'assurance ainsi qu'aux actifs d'entreprises et de fondations. Fondée en 1996, Addenda Capital a fusionné ses activités en avril 2008 avec celles de Services de conseil en placement Co-operators limitée, une firme offrant des services de gestion de portefeuilles depuis 1985, et a continué à opérer sous le même nom. Pour créer de la richesse à long terme, Addenda Capital privilégie un processus rigoureux, qui est fondé sur une analyse fondamentale et une évaluation approfondie du risque intégrant des pratiques d'investissement durable, comme les facteurs ESG.

Addenda Capital Inc.  
800, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 2750  
Montréal, Québec H3B 1X9

Annie Laliberté et Ian Scullion se partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales. Madame Laliberté et Monsieur Scullion ont joint Addenda Capital en 2012. Mme Laliberté est chef des actions mondiales et internationales. Mme Laliberté compte plus de 20 années d'expérience en gestion de portefeuilles. Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, elle est détentrice du titre d'analyste financier agréé (CFA). M. Scullion compte plus de 30 années d'expérience en gestion de portefeuilles d'actions internationales. Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, spécialisé en finance de l'Université Laval, monsieur Scullion est détenteur du titre d'analyste financier agréé (CFA).

#### ***Altrinsic Global Advisors, LLC***

Les services de Altrinsic Global Advisors (« Altrinsic ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le Fonds Desjardins Actions internationales valeur.

Altrinsic, fondée en 2000, est une société mondiale de gestion de placements détenue et contrôlée par ses employés au service de divers clients, notamment des fonds de pension publics et privés, des fondations, des fonds de dotation et relations de sous-conseil. Altrinsic est une société dédiée avec une équipe, un processus et un résultat de recherche qui desservent les portefeuilles d'actions internationales (mondial hors États-Unis) et mondiales. En appliquant une approche de capital-investissement à long terme aux actions publiques et en utilisant les principes de l'investissement fondamental à valeur intrinsèque, la société tire profit de la profondeur du secteur de ses professionnels de l'investissement, les perspectives transfrontalières et la recherche approfondie. Altrinsic cherche à offrir une appréciation du capital à long terme grâce à des portefeuilles qui expriment prudemment la conviction de l'entreprise.

Altrinsic Global Advisors, LLC  
8 Sound Shore Drive  
Greenwich, Connecticut 06830  
United States

John Hock, John DeVita et Rich McCormick partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins Actions internationales valeur. M. Hock est le fondateur et directeur des placements d'Altrinsic Global Advisors. Avant de fonder Altrinsic en 2000, M. Hock a été vice-président principal, gestionnaire de portefeuille et membre du comité de stratégie en matière de placement chez Hansberger Global Investors à Fort Lauderdale, en Floride. Avant de se joindre à Hansberger en 1996, il a été vice-président et analyste principal du Global Securities Research and Economics Group à Merrill Lynch, responsable principalement de l'analyse d'actions étrangères. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences en économie appliquée de la Cornell University et d'un MBA en finance de la New York University. M. Hock est analyste financier agréé. M. DeVita est l'un des directeurs d'Altrinsic Global Advisors, avec la responsabilité principale de la recherche sur les industries de la consommation mondiale et des télécommunications. Il est impliqué dans les placements internationaux depuis 1991, où il a commencé sa carrière à la Société Générale, Gestion de l'actif. Sa pluridisciplinarité comprend une expérience étendue dans l'analyse de titres internationaux, la

négociation et les opérations sur les marchés boursiers, des titres à revenu fixe et des devises étrangères. Diplômé de Villanova University, M. DeVita est analyste financier agréé et expert-comptable. M. McCormick est l'un des directeurs d'Altrinsic et un membre senior de l'équipe d'investissement avec la responsabilité principale de la recherche dans le secteur financier mondial. Il collabore également étroitement avec des analystes pour mener une diligence raisonnable dans tous les secteurs. Avant de rejoindre Altrinsic, M. McCormick était analyste, services financiers chez Blackmont Capital inc., avec une concentration particulière sur l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. Son expérience antérieure en placement comprenait un poste à titre de gestionnaire du risque mondial à la Banque Scotia, où il était responsable des souscriptions des prêts destinés aux grandes entreprises en Europe et en Amérique du Nord. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université St. Mary et un M.B.A. de l'Université Dalhousie. M. McCormick détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).

#### ***Baillie Gifford Overseas Limited***

Les services de Baillie Gifford Overseas Limited (« Baillie Gifford ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placements du Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance et du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives.

Baillie Gifford est une société de gestion de placements indépendante établie en Écosse depuis 1908. La philosophie d'investissement de l'entreprise consiste à ajouter de la valeur sur le long terme grâce à une gestion active des investissements. De style croissance, Baillie Gifford suit une approche de gestion de type fondamental ascendante et investit dans des sociétés ayant un avantage concurrentiel durable dans leur industrie et dont la croissance des bénéfices et des flux de trésorerie est élevée. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux. Baillie Gifford est établie en Écosse et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par Baillie Gifford.

Baillie Gifford Overseas Limited  
Calton Square  
1 Greenside Row  
Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni  
EH1 3AN

Tom Coutts est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille du Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance. M. Coutts a joint Baillie Gifford en 1999 et est devenu associé de la firme en 2014. Il a passé plusieurs années dans les équipes de gestion Royaume-Uni et Europe et est devenu un membre du groupe de construction de portefeuille International croissance en 2008 pour en devenir le Chef en 2019. M. Coutts a obtenu une licence en langues modernes en 1994.

Kate Fox et Lee Qian partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives. Madame Fox a joint Baillie Gifford en 2002 dans le cadre du programme de la société. En plus de sa responsabilité dans la gestion du mandat Positive Change, elle est aussi membre de l'équipe de gestion des mandats en actions européennes. Madame Fox est diplômée en économie et en mathématiques de l'Université d'Édimbourg et détient le titre d'analyste financier agréé (CFA). Monsieur Qian a quant à lui joint Baillie Gifford en 2012 après avoir obtenu un BA (Hons) en économie et gestion de l'Université d'Oxford. Il est responsable des investissements dans l'équipe de recherche EAFE Alpha et en plus de sa responsabilité du mandat Positive Change. Monsieur Qian détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

#### ***BlackRock Asset Management Canada Limited***

BlackRock Asset Management Canada Limited (« BlackRock Canada ») est une filiale indirecte en propriété exclusive de BlackRock, Inc. (« BlackRock ») Les services de BlackRock Canada ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placements du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel.

BlackRock est un chef de file dans la gestion des investissements, la gestion des risques et les services de conseil pour les clients institutionnels et de détail du monde entier. BlackRock propose des produits qui couvrent l'éventail des risques pour répondre aux besoins des clients, y compris des stratégies actives, améliorées et basées sur des indices sur les marchés et les classes d'actifs.

BlackRock Asset Management Canada Limited  
161 Bay Street, suite 2500  
Toronto (Ontario)  
M5J 2S1

Sid Swaminathan est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel. Sid Swaminathan, directeur général, est le responsable de la gestion de portefeuille de base (CorePM) Europe, Moyen-Orient et Afrique, de revenu fixe. Les services de M. Swaminathan au sein de la société remontent à 2005, y compris son expérience chez Barclays Global Investors (BGI), qui a fusionné avec BlackRock en 2009. Chez BGI, il était membre de l'équipe solutions de portefeuilles, responsable de la gestion des taux et des portefeuilles multisectoriels. M. Swaminathan a obtenu un baccalauréat en sciences, avec distinction, en génie informatique de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign en 2003 et une maîtrise en ingénierie financière de l'Université de Californie à Berkeley en 2005.

#### ***ClearBridge Investments LLC***

Les services de Clearbridge Investments LLC (« ClearBridge ») ont été retenus à titre de sous-gestionnaire de portefeuilles pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines.

ClearBridge est un gestionnaire de placements mondial qui est un chef de file dans son secteur et qui s'efforce de procurer des résultats à long terme grâce à une gestion active des placements. ClearBridge a été constituée il y a plus de 50 ans. Ses gestionnaires de portefeuille chevronnés et son équipe aguerrie de recherche fondamentale bâtissent des portefeuilles d'actions pour des clients qui recherchent des solutions de revenu, des actions négociées activement ou une faible volatilité. Propriété de Franklin Resources, ClearBridge exerce ses activités de façon indépendante. Son siège social est situé à New York et elle a des bureaux à Baltimore et à Wilmington. ClearBridge est un signataire des Principes pour l'investissement responsable des États-Unis. ClearBridge est établie aux États-Unis et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuilles. Le gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par ClearBridge. Le fait que ce

sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

ClearBridge Investments, LLC  
620 Eighth Ave., 48th Floor  
New York (New York)  
USA, 10018

Derek Deutsch et Mary Jane McQuillen partagent la responsabilité des services consultatifs relatifs aux portefeuilles fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines. M. Deutsch possède 16 années d'expérience professionnelle et est aussi responsable des stratégies en actions américaines de moyenne capitalisation de styles croissance et mixte depuis 2008 chez ClearBridge. Il détient un MBA de Georgetown University et est détenteur du titre CFA. Mme McQuillen est directrice de l'investissement ESG chez ClearBridge et compte 19 années d'expérience professionnelle. Elle est détentrice d'un MBA en finance de Columbia Business School.

#### ***Fidelity Investments Canada ULC***

Les services de Fidelity Investments Canada ULC ont été retenus comme sous-gestionnaire du Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité.

Fidelity Investments est une société de services financiers privée qui a été fondée à Boston en 1946 par Edward Johnson II, le père du président du conseil d'administration, Edward Johnson III. En 1969, Fidelity Investments a ouvert différents bureaux à travers le monde incluant à Hong Kong, Londres et Tokyo. En 1987, Fidelity Investments s'est établie au Canada. La firme offre ses services aux investisseurs institutionnels depuis 2001. Les opérations de Fidelity Investments au Canada sont réalisées par Fidelity Investments Canada ULC (« Fidelity»). Fidelity fait partie de l'organisation appelée collectivement Fidelity Investments.

Fidelity Investments Canada ULC  
483 Bay Street, Suite 300  
Toronto (Ontario)  
M5G 2N7, Canada

Edward Lui, gestionnaire de portefeuille, est responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité. Il agit aussi en tant que consultant portefeuille institutionnel pour le compte de portefeuilles institutionnels, responsable de la communication des capacités de recherche, du processus d'investissement et des stratégies offertes aux clients institutionnels. Il a rejoint Fidelity en septembre 2007 en tant que directeur de la gestion de la clientèle institutionnelle. Auparavant, il a occupé différents rôles en investissement au sein de Manuvie. Il est diplômé de l'Université de Windsor avec un baccalauréat en commerce. Il détient le titre d'analyste financier agréé (Chartered Financial Analyst) et est membre de l'Association CFA Toronto.

#### ***First Sentier Investors (Australia) IM Limited***

Les services de First Sentier Investors (Australia) IM Limited (« First Sentier Investors ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Infrastructures mondiales.

Faisant partie de Mitsubishi UFJ Trust and Banking Corporation, une filiale en propriété exclusive de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. First Sentier Investors est une firme de gestion de portefeuille opérant de façon autonome et offrant des mandats d'actions, de revenu fixe, d'immobilier et d'infrastructure. Créée en 1988, First Sentier Investors dessert une clientèle diversifiée se composant d'investisseurs institutionnels, de régimes de retraite, de plates-formes de distribution ainsi que de conseillers financiers et leurs clients. First Sentier Investors est établie en Australie et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuille. Le Gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par First Sentier Investors. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une partie importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

First Sentier Investors (Australia) IM Limited  
Level 5, Tower 3, International Towers  
300 Barangaroo Avenue  
Barangaroo New South Wales 2000

Peter Meany est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Infrastructures mondiales. Chez First Sentier Investors, M. Meany est à la tête de l'équipe responsable de la gestion des portefeuilles de titres de participation de sociétés d'infrastructure. M. Meany a joint First Sentier Investors en 2007 afin de mettre en place le mandat et de construire l'équipe de gestion. Il cumule plus de 20 années d'expérience dans la couverture des secteurs de l'infrastructure et des services publics. Avant son arrivée au sein de la firme, M. Meany était responsable de la recherche dans les secteurs de l'infrastructure et des services publics chez Credit Suisse en Australie. M. Meany a également été analyste de recherche dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. Il a commencé sa carrière chez Macquarie à titre d'analyste d'actions du secteur de l'infrastructure alors que ce secteur en était à ses débuts. M. Meany détient un baccalauréat en économie (profil finance) de la Macquarie University.

#### ***Grandeur Peak Global Advisors LLC***

Les services de Grandeur Peak Global Advisors LLC (« Grandeur Peak ») ont été retenus comme sous-gestionnaire de portefeuille additionnel du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation.

Fondée en 2011, Grandeur Peak est une firme de gestion d'actifs indépendante et détenue par ses employés qui se spécialise dans les mandats d'actions mondiales de micro à moyenne capitalisation. La firme mise sur l'expérience et la collaboration au sein de l'équipe de recherche dans la gestion de l'ensemble des portefeuilles de leurs clients. L'équipe adopte une approche d'investissement ascendante en utilisant une sélection mondiale disciplinée, une analyse rigoureuse et en profondeur des entreprises de l'univers d'investissement et une attention particulière à l'évaluation pour trouver ce qu'ils pensent être les meilleures opportunités d'investissement dans le monde. Ce sont des investisseurs à long terme, à la recherche d'entreprises qui, selon eux, ont un grand potentiel de croissance au cours des cinq prochaines années et au-delà. Le biais dans les portefeuilles est envers les sociétés à plus faible capitalisation car l'équipe croit être en mesure d'identifier des sociétés affichant un excellent

potentiel de croissance, et souvent à des niveaux d'évaluations attrayants en raison du manque de couverture et de suivi sur celles-ci dans l'industrie.

Grandeur Peak Global Advisors, LLC  
136 South Main Street, Suite 720  
Salt Lake City, Utah  
USA, 84101

Randy Pierce et Brad Barth se partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation.

Randy Pierce est chef des placements et gestionnaire de portefeuille chez Grandeur Peak. M. Pierce a rejoint Grandeur Peak en 2011 et a fait partie intégrante du développement de la firme depuis sa fondation. Dans son rôle actuel de chef des placements et auparavant directeur adjoint de la recherche, M. Pearce a dirigé plusieurs initiatives stratégiques visant à développer et à améliorer le processus de recherche de Grandeur Peak. M. Pearce fait partie de plusieurs équipes et comités internes et a dirigé les efforts d'embauche et de mentorat de plusieurs membres de l'équipe de recherche. Avant de se joindre à Grandeur Peak, M. Pearce a été analyste de recherche junior puis senior chez Wasatch Advisors de 2005 à 2009. Il a été spécialiste du secteur financier et analyste général du Wasatch Strategic Income Fund (WASIX), un fonds d'actions mondiales axé sur les sociétés financières. En 2010, M. Pearce a effectué un stage chez Thornburg Investment Management en tant qu'analyste d'actions mondiales tout en obtenant son MBA. M. Pearce est titulaire d'un BA en administration des affaires de l'Université de l'Utah et d'un MBA de l'Université de Californie à Berkeley. Il détient le titre de CFA.

Brad Barth est chef des placements adjoint et gestionnaire de portefeuille chez Grandeur Peak. M. Barth s'est joint à Grandeur Peak en 2015 après avoir travaillé chez Goldman Sachs, où il a été analyste d'institutions financières EMEA pendant quatre ans. À ce titre, il a couvert les institutions financières françaises et du Benelux pendant la crise de la dette souveraine européenne. M. Barth est titulaire d'un BA en philosophie de l'Université de l'Utah et d'une maîtrise en sciences de la London School of Economics. Il a enseigné au deuxième cycle à l'Université de l'Utah.

### **Comgest SA**

Les services de Comgest SA (« Comgest ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents.

Fondée en 1985, Comgest est une société de gestion indépendante et internationale, présente à Amsterdam, Boston, Dublin, Düsseldorf, Hong Kong, Londres, Paris, Singapour et Tokyo. La société se définit par une approche centrée sur la qualité et la croissance, avec un horizon de long terme, développant une gestion exclusivement en actions. Comgest applique une philosophie d'investissement responsable à tous les mandats de la firme sur un horizon long terme. Comgest est établie en France et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par Comgest. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

Comgest SA  
17 square Edouard VII  
75009 Paris, France

Juliette Alves, Slabbert Van Zyl et Emil Wolter partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents.

Madame Alves a rejoint Comgest en 2010 et est analyste et gestionnaire de portefeuille spécialisée dans les actions des marchés émergents mondiaux, notamment la région Amérique latine. Elle est également membre du Comité d'Investissement Responsable du Groupe Comgest. Madame Alves co-dirige les stratégies GEM, GEM Plus et Amérique latine ainsi qu'un certain nombre de mandats distincts des marchés émergents mondiaux. Elle a débuté sa carrière en 2005 au bureau de représentation de Crédit Agricole CIB au Mexique avant de rejoindre l'équipe Amérique Latine de la société à New York en 2007 où elle a travaillé en tant qu'Analyste Crédit. En 2009, elle rejoint le bureau parisien de Crédit Agricole CIB. Madame Alves est diplômée de l'Ecole de Commerce NEOMA en France avec une maîtrise en finance d'entreprise et détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

M. Van Zyl a rejoint Comgest en 2014 et est analyste et gestionnaire de portefeuille spécialisé dans les actions des marchés émergents mondiaux, notamment en Europe émergente, au Moyen-Orient et en Afrique. Il cogère également plusieurs mandats distincts des marchés émergents mondiaux. Avant de rejoindre Comgest, il a obtenu le diplôme d'expert-comptable chez PricewaterhouseCoopers et a acquis six ans d'expérience en tant qu'analyste d'investissement sud-africain au Cap. M. Van Zyl est diplômé de l'Université de Pretoria avec une licence en comptabilité et détient un diplôme de troisième cycle dans le même domaine de l'Université de Johannesburg. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Monsieur Wolter a rejoint Comgest en 2012, en tant qu'analyste et gestionnaire de portefeuille couvrant les actions asiatiques et émergentes. Depuis 2014, il co-gère les stratégies en actions des marchés émergents, de l'Asie hors Japon et de l'Asie Pacifique hors Japon. Il a débuté sa carrière en 1995 et s'est spécialisé dans les actions asiatiques et émergentes à partir de 1997. Monsieur Wolter est diplômé en Économie financière de l'Université de Londres.

### **Corporation Fiera Capital**

Les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ont été retenus comme sous-gestionnaire du Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation et du Fonds Desjardins Actions outre-mer. Fiera a retenu les services de StonePine Asset Management Inc. qui fournit des services de sous-conseiller à Fiera pour le Fonds Desjardins Actions outre-mer.

Fiera est l'une des plus importantes sociétés indépendantes de gestion de placements au Canada. L'entreprise offre des services en gestion d'actions et de titres à revenu fixe ainsi qu'en répartition d'actifs. Elle fournit en outre des solutions de placement alternatives et des services d'ingénierie financière. Fiera est ainsi en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de placement diversifiées adaptées aux besoins et objectifs uniques de ses trois principaux groupes de clients : marchés institutionnels, gestion privée et solutions aux investisseurs.

Corporation Fiera Capital  
1981, avenue McGill College, bureau 1500  
Montréal (Québec) H3A 0H5

(StonePine Asset Management Inc. : 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5)

Michael Chan est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille d'actions canadiennes offerts au Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation. M. Chan agit à titre de vice-président et gestionnaire de portefeuilles principal, Actions de petite capitalisation depuis 2010. M. Chan est membre de l'équipe d'actions canadiennes et se spécialise dans les actions canadiennes de petite capitalisation. Il a joint Sceptre Investment Counsel en 2008 à titre de vice-président et gestionnaire de portefeuille. M. Chan a débuté sa carrière en 1995 et a occupé des postes dans différents secteurs et marchés. Il a travaillé pour la filiale canadienne de UBS pendant 11 ans où il a été responsable de la construction des portefeuilles d'actions canadiennes pendant une période de 3 ans. En 2006, il est retourné à la gestion d'actions canadiennes de petite capitalisation. M. Chan est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Queen's et détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Nadim Rizk est responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions outre-mer. M. Rizk est Président et chef de la direction de StonePine Asset Management Inc. et est le gestionnaire principal des stratégies d'actions américaines, internationales et mondiales. Auparavant, il a travaillé chez Fiera entre 2009 et 2021 à titre de vice-président et gestionnaire de portefeuilles principal, actions mondiales. Monsieur Rizk a débuté sa carrière en 1998 et a occupé le poste d'analyste financier chez CN Investment. Il a travaillé chez Montrustco Bolton pendant neuf ans, où, pendant cinq ans, il a été vice-président principal, actions étrangères, puis gestionnaire des stratégies américaines et mondiales. Monsieur Rizk est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et du titre d'analyste financier agréé (CFA).

### ***Impax Asset Management***

Les services d'Impax Asset Management Limited (« Impax ») ont été retenus à titre de sous-gestionnaire de portefeuilles pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociétéTerre Environnement) et du Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres.

Impax est une firme de gestion d'actifs publique située à Londres et fondée en 1998. Signataire des UNPRI depuis 2008, la société se spécialise dans la gestion active de produits d'optimisation des ressources et en investissement responsable. Elle dispose de bureaux à Londres, Hong Kong, New York et Portland (USA). Impax est établie au Royaume-Uni et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuilles. Le gestionnaire de portefeuilles est responsable des conseils fournis au Fonds par Impax. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

Impax Asset Management Limited  
30 Pantan Street, 7th Floor  
Londres, Royaume-Uni SW1Y 4AJ

Kirsteen Morrison et David Winborne partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociétéTerre Environnement). Mme Morrison a rejoint Impax en 2009 et est coresponsable de la stratégie Global Opportunities. Gestionnaire de portefeuille principale et directrice, elle est également analyste en chef pour le Japon et l'Inde. Mme Morrison a commencé sa carrière dans le secteur des placements en 1987, en tant que gestionnaire de portefeuille en actions asiatiques chez Royal London et Henderson Global Investors. Elle est revenue de Singapour en 2001 pour diriger l'équipe d'investissement ISR chez Henderson Global Investors à Londres. Elle a ensuite travaillé en tant qu'analyste financier en actions mondiales pour Odey Asset Management, avant de rejoindre JP Morgan pour gérer un portefeuille financier asiatique long/short pour un fonds d'arbitrage interne. Mme Morrison est titulaire d'une maîtrise en métallurgie et science des matériaux d'Oxford. M. Winborne a rejoint Impax en septembre 2015 en tant que gestionnaire de portefeuille senior au sein de l'équipe des actions cotées. Ses responsabilités incluent la cogestion des stratégies Leaders et Global Opportunities. Il était auparavant membre de l'équipe interne de gestion des actifs de Tesco Pension Investment, où il a été conjointement responsable du succès du développement, du lancement et de la gestion d'une nouvelle plateforme d'investissement en actions mondiales. Auparavant, M. Winborne était gestionnaire de fonds chez Sarasin & Partners, où il était responsable du fonds Asia Pacific Equity de la société et formulait des recommandations en matière d'investissement pour le fonds phare du fonds actions mondiales de Sarasin. Après avoir obtenu son diplôme de l'Université de Bath, il a commencé sa carrière chez Insight Investment dans le programme pour diplômés Global Equities en 2003 en tant qu'analyste des actions mondiales.

Bruce Jenkyn-Jones, Jon Foster et Fotis Chatzimichalakis partagent la responsabilité des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres. M. Jenkyn-Jones est directeur général et co-chef des actions inscrites à une cote et joue un rôle actif dans la gestion quotidienne de ces stratégies chez Impax. Il a joint Impax en 1999 où il a d'abord travaillé sur les investissements en capital de risque avant de mettre en place l'équipe des stratégies en actions inscrites à une cote. Il détient un MBA de l'IESE (Barcelone), une maîtrise en technologie de l'environnement de Imperial College et un diplôme en chimie de Oxford. M. Foster a joint Impax en 2000 et compte plus de 19 années d'expérience en investissement acquises auprès d'entreprises privées et inscrites à une cote. Il est diplômé en gestion de l'Université de Leeds. M. Chatzimichalakis s'est joint à Impax en 2015 et est membre de l'équipe de construction de portefeuille Specialists depuis 2017. Il détient une maîtrise en Énergie durable et Finance de l'Université d'Édimbourg et est détenteur du titre d'analyste financier agréé (CFA).

### ***Jarislowsky Fraser Limitée***

Les services de Jarislowsky Fraser Limitée (« Jarislowsky Fraser ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille du Fonds Desjardins Croissance de dividendes.

Jarislowsky, Fraser Limitée est une société agréée de conseillers en placements. Fondée en 1955 en tant que boutique de recherche, Jarislowsky Fraser gère des portefeuilles de caisses de retraite, de fondations et fonds de dotation, d'entreprises et de particuliers au Canada, aux États-Unis et à l'étranger, lesquels représentent plus de 39 milliards \$ en actifs sous gestion.

Le siège social est situé à Montréal et la société a des bureaux à Toronto, Calgary, Vancouver et New York.



Depuis le 1er mai 2018, Jarislowsky Fraser est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Nouvelle-Écosse (« la Banque Scotia ») et exerce ses activités à titre de division autonome. Son approche de gestion des placements et son processus décisionnel sont indépendants de la Banque Scotia et de ses autres divisions de gestion d'actifs.

Jarislowsky Fraser Limitée  
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2005  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Bernard Gauthier et Charles Nadim sont principalement responsables des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Croissance de dividendes. M Gauthier est gestionnaire principal du portefeuille actions canadiennes chez Jarislowsky Fraser depuis 2014. Il a joint la firme en 2008 en tant qu'analyste de recherche mondial et est membre du Comité Stratégique d'Investissement de la firme depuis 2012. Avant de se joindre à Jarislowsky Fraser, il a travaillé pour la Caisse de dépôt et placement du Québec, TD Securities, Phillips, Hager & North et CIBC Global Asset Management dans le domaine de l'investissement. M Gauthier détient un baccalauréat et une maîtrise en économie de l'Université de Montréal. Il est également détenteur du titre CFA.

Charles Nadim est Chef de recherche et cogère les stratégies d'actions canadiennes. Il est membre du comité de stratégie d'investissement de la firme. M. Nadim est entré au service de Jarislowsky Fraser en 2008 et est devenu associé principal en 2012. Il était analyste de recherche international et Amérique du nord et a été nommé gestionnaire d'actions canadiennes en mai 2012. Avant de se joindre à Jarislowsky Fraser, M. Nadim a travaillé pendant sept ans chez GE Asset Management Canada à titre d'analyste de recherche en actions et de gestionnaire de portefeuille. Il a également passé trois ans chez Watson Wyatt Investment Consulting. M. Nadim détient une maîtrise de l'Université de Sherbrooke. Il est également détenteur du titre CFA.

### **Lazard Asset Management LLC**

Les services de Lazard Asset Management LLC (« LAM ») ont été retenus comme sous-gestionnaire du Fonds Desjardins Actions mondiales, du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation et du Fonds Desjardins Marchés émergents.

LAM est une filiale de Lazard Ltd., important groupe financier dont les origines remontent à 1848 et qui offre des services de conseils financiers (fusions/acquisitions et financement) et de gestion de portefeuilles. LAM est surtout reconnue pour sa gestion de mandats d'actions, utilisant une méthode d'investissement dont la sélection de titres est fondée sur l'évaluation et le rendement financier. La société gère aussi des mandats de titres à revenu fixe, de stratégies alternatives et de répartition d'actifs, ainsi que des fonds privés. LAM offre ses services de gestion à des clients institutionnels, à des réseaux de distribution ainsi qu'à une clientèle fortunée.

LAM est établie aux États-Unis et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuille. Le Gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par LAM. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

Lazard Asset Management LLC  
30 Rockefeller Plaza  
57th Floor  
New York (New York)  
USA, 10112

Louis Florentin-Lee et Barnaby Wilson partagent la responsabilité des services consultatifs fournis au Fonds Desjardins Actions mondiales. Monsieur Florentin-Lee est directeur et gestionnaire de portefeuille/analyste des équipes Global Equity Select et Global Compounders. Il a été co-gestionnaire de portefeuille/analyste du fonds Lazard European Explorer entre 2004 et 2010. Monsieur Florentin-Lee a commencé à travailler dans le domaine de l'investissement en 1996. Avant de se joindre à Lazard en 2004, il a été analyste de recherche sur les actions chez Soros Funds Limited et Schroder Investment Manager. Il est titulaire d'un BSc (Hons) en économie de la London School of Economics.

Monsieur Wilson est gestionnaire de portefeuille, analyste des équipes Global Equity Select, Global Strategic Equity et Global Compounders. Monsieur Wilson a commencé à travailler dans le domaine de l'investissement en 1998. Avant de se joindre à Lazard en 1999, il a travaillé pour Orbitex Investments en tant qu'analyste de recherche. Il est titulaire d'un BA (Hons) spécialisé en mathématiques et en philosophie du Balliol College de l'Université d'Oxford.

Edward Rosenfeld est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation. M. Rosenfeld est directeur et gestionnaire de portefeuille principal, actions mondiales de petite capitalisation chez LAM depuis 2012. Il est aussi membre de l'équipe stratégique d'actions mondiales. Auparavant, il était directeur et gestionnaire de portefeuille, actions mondiales de petite capitalisation. Il s'est joint à LAM en 2001 à titre d'analyste d'actions de petite capitalisation. Avant de se joindre à l'entreprise, M. Rosenfeld a travaillé à titre d'analyste chez J.P. Morgan. Il travaille dans le secteur des placements depuis 1996.

M. Rosenfeld est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de University of Chicago.

Stephen Russel est responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Marchés émergents. Stephen Russel est un gestionnaire de portefeuille/analyste des équipes actions de base des marchés émergents et actions Amérique latine, principalement axé sur les investissements dans les marchés émergents en Asie. Avant de rejoindre Lazard en 2011, il était gestionnaire de portefeuille chez Deutsche Asset Management et responsable des marchés émergents et de l'Amérique latine pour les stratégies des marchés institutionnels et de détail. Avant de rejoindre Deutsche Asset Management en 2001, Stephen était analyste chez Soros Fund Management pour les fonds de croissance des marchés émergents Quantum et chez Robert Fleming Inc. pour le groupe de recherche de l'Amérique latine. Il a commencé à travailler dans le domaine de l'investissement en 1997. Stephen est titulaire d'un BS en service extérieur et en économie internationale de l'Université de Georgetown.

### **Lombard Odier Asset Management (Europe) Limited**

Les services de Lombard Odier Asset Management (Europe) Limited (« LOAM ») ont été retenus à titre de sous-gestionnaire pour le portefeuille du Fonds Desjardins Obligations mondiales.

LOAM est une filiale du groupe Lombard Odier Investment Managers (« LOIM »), le gérant d'actifs de la banque privée Lombard Odier au service des investisseurs institutionnels et privés. Lombard Odier est détenue et financée depuis sa création par ses associés-gérants, pleinement impliqués dans sa gestion au quotidien. Cette indépendance permet une attention constante à l'intérêt des clients de la banque, et non à ceux d'actionnaires. Fondée en 1796 et ayant son siège social à Genève en Suisse, Lombard Odier est l'une des plus importantes banques privées de l'Europe.

LOIM emploie plus de 300 collaborateurs, dans 13 bureaux à travers le monde, dont plus de 100 experts en investissement disposant d'une expérience moyenne de 16 années dans l'industrie financière. Cette firme exerce son expertise dans plusieurs classes d'actifs et types de stratégies, des marchés obligataires à ceux des actions, en passant par les fonds de couverture ainsi qu'à des placements privés.

Le Gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils que LOAM fournit au Fonds. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

Lombard Odier Asset Management (Europe) Limited  
3 Old Burlington Street  
Londres, Royaume-Uni  
W1S 3AB

Jérôme Collet est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations mondiales. À l'emploi de LOAM depuis le début de l'année 2010, M. Collet est gestionnaire de portefeuille senior au sein de l'équipe « Fundamental Fixed Income ». Avant de rejoindre la firme, M. Collet était gestionnaire de risque et analyste quantitatif au sein du groupe de revenu fixe européen chez Fortis Investments. À la suite de la fusion avec ABN AMRO Asset Management en 2007, il a développé et géré des stratégies quantitatives au sein de cette organisation. Il a aussi été professeur et chercheur en finance et statistiques à l'Université de Reims en France ainsi que chercheur en finance et statistiques au Queensland University of Technology en Australie. M. Collet est détenteur d'un doctorat en mathématiques de l'Université de Reims.

### **LSV Asset Management**

Les services de LSV Asset Management (« LSV ») ont été retenus comme sous-gestionnaire du portefeuille de placements du Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur.

Fondée en 1994, LSV est un gestionnaire d'actions dont l'approche quantitative de style valeur s'appuie sur des modèles internes. Les trois fondateurs, Josef Lakonishok, Andrei Shleifer et Robert Vishny, ont développé ces modèles à partir de leurs recherches sur le comportement des investisseurs et la performance de stratégies de placement à contre-courant. Ils ont débuté leurs travaux en 1988 et ont publié plusieurs recherches depuis.

DGIA est responsable des conseils fournis au Fonds par LSV. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

LSV Asset Management  
155 North Wacker Drive, Suite 4600  
Chicago (Illinois)  
USA, 60606

M. Josef Lakonishok est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur. M. Lakonishok est le chef de la direction et le chef des placements de LSV 1994. Il dirige l'équipe de recherche et de placements chez LSV et participe à ses activités de gestion de portefeuille et de recherche.

M. Lakonishok a été le William G. Karnes Professor of Finance du College of Commerce & Business Administration de l'université d'Illinois à Urbana-Champaign. Il compte plus de 30 années d'expérience dans le domaine des placements et de la recherche. Avant d'occuper ce poste en 1987, il était professeur en finance de la Johnson Graduate School of Management de l'université Cornell. Auparavant, il était membre du personnel et occupait des chaires de professeur invité à l'université de Tel-Aviv, à l'université de la Caroline du Nord à Chapel Hill et à l'Université de la Colombie-Britannique.

M. Lakonishok a obtenu un baccalauréat en économie et en statistiques de l'université de Tel-Aviv en 1970 et une maîtrise en administration des affaires de la même université en 1972. Il s'est également vu décerner une maîtrise en administration des affaires en 1974 et un doctorat en administration des affaires en 1976 par l'université Cornell.

### **Mirova SA**

Les services de Mirova SA (« Mirova ») ont été retenus à titre de sous-gestionnaire de portefeuilles pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales.

Filiale détenue à 100 % par Natixis Investment Managers, Mirova est une société de gestion dédiée à l'investissement responsable. Mirova a développé une approche engagée de l'investissement responsable visant à relier création de valeur et développement durable. Mirova est signataire des UNPRI depuis 2013.

Mirova est un conseiller établi à Paris, en France. Le gestionnaire de portefeuilles est responsable des conseils fournis au Fonds par Mirova. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux.

Mirova  
59, Avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris, France

Marc Briand est responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales. M. Briand est directeur de la gestion obligataire chez Mirova et fait partie d'un groupe de travail européen pour les Green bonds et a participé aux premières émissions de ces titres en 2007. M. Briand a débuté sa carrière en 1988 au sein de la salle des marchés de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 1990, il devient gestionnaire obligataire au sein de CDC Gestion (devenu par la suite Ixis Asset Management). De 1996 à 1998, il est chargé de mission « Montage et Titrisation » à la Caisse Centrale des Caisses d'Épargne. De gérant diversifié en 1998 avant de se tourner de nouveau vers la gestion obligataire en 2000, M. Briand devient responsable de la gestion gouvernementale Euro au sein de Ixis Asset Management en 2000. En 2007, Marc Briand devient responsable de la gestion Aggregate au sein de Natixis AM (à la suite de la fusion de Ixis Asset Management et Natixis Asset Management). Il intègre Mirova en 2013. Il est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris.

#### **Mondrian Investment Partners Limited**

Les services de Mondrian Investment Partners Limited (« Mondrian ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Mondial de dividendes.

Fondée en 1990, Mondrian est une société mondiale de gestion d'actifs indépendante et détenue par ses employés qui fournit des stratégies de placement pour des portefeuilles d'actions et de revenu fixe à une variété de clients situés à travers le monde. Axé sur la recherche de la valeur, les équipes d'experts en investissement chez Mondrian misent sur un processus de placement et de recherche fondamentale rigoureux basé sur le modèle d'actualisation des dividendes. Cette approche permet de réduire la volatilité des rendements et de mieux protéger les portefeuilles dans des situations de baisses des marchés. Mondrian est établie en Angleterre et fournit des conseils aux termes d'une dispense d'inscription à titre de gestionnaire de portefeuille. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux. Le gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par Mondrian.

Mondrian Investment Partners Limited  
Fifth Floor  
10 Gresham Street  
London EC2V 7JD  
United Kingdom

Aileen Gan est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Mondial de dividendes. Mme Gan est cheffe des placements pour les portefeuilles d'actions mondiales et préside le comité de stratégie des actions mondiales au sein de la firme. Avant de se joindre à Mondrian en 2005, elle était consultante chez Accenture, spécialisée dans le secteur des services financiers. Mme Gan est diplômée en commerce de l'Université de Melbourne en Australie et titulaire d'une maîtrise en commerce de l'Université de New South Wales en Australie. Mme Gan détient les titres de CPA (Australie) et d'analyste financier agréé (CFA). Elle est également membre du CPA Australia, du CFA Institute et de la CFA Society of the UK.

#### **PGIM, Inc.**

Les services de PGIM, Inc. ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global et du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé.

Par l'entremise de son unité PGIM Fixed Income (« PGIM FI »), PGIM, Inc. est une firme mondiale de gestion d'actifs qui propose des solutions actives pour tous les marchés de titres à revenu fixe. PGIM est le plus important gestionnaire d'actifs de Prudential Financial, Inc. (« PFI »). PFI est une société publique cotée à la bourse de New York (symbole: PRU). N'ayant aucune affiliation avec Prudential plc, PFI a été fondée en 1875 et est présente aux États-Unis, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Cette société dessert des clients particuliers et institutionnels à développer et à protéger leur patrimoine grâce à une variété de produits et services, notamment assurance-vie, rentes, services liés à la retraite, fonds communs de placement et gestion d'investissements. PGIM a son siège social à Newark, dans le New Jersey, ainsi que des bureaux à Londres, Tokyo et Singapour.

PGIM, Inc.  
655 Broad Street, 8e étage  
Newark, NJ 07102  
Télécopieur : 973 367-2599

Robert Tipp est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global. M. Tipp est directeur général, stratège en chef et responsable des obligations mondiales au sein de PGIM FI. En plus de cogérer la stratégie Global Aggregate Plus, M. Tipp est responsable du positionnement sur les taux d'intérêt à l'échelle mondiale pour différents portefeuilles, incluant des stratégies de type Core plus et à rendement absolu. M. Tipp a rejoint PGIM FI en 1991, où il a occupé divers postes en gestion de portefeuille et a agi à titre de stratège, et compte plus de 30 années d'expérience dans l'industrie financière. Titulaire d'une licence en administration des affaires et d'un MBA de l'Université de Californie à Berkeley, M. Tipp détient le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Robert Cignarella est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé. M. Cignarella est directeur général et responsable de l'équipe des obligations américaines à rendement élevé au sein de PGIM FI. M.

Cignarella a débuté dans l'industrie en 1995 et a rejoint la firme en 2014. Auparavant, il était directeur général et codirecteur des prêts bancaires et des obligations à rendement élevé chez Goldman Sachs Asset Management. M. Cignarella a également été gestionnaire de portefeuille d'obligations à rendement élevé ainsi qu'analyste d'obligations à rendement élevé et d'obligations de qualité. Plus tôt dans sa carrière, il a été analyste financier au sein de la division banque d'investissement de Salomon Brothers.

### **PIMCO Canada Corp.**

Les services de PIMCO Canada Corp. ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Revenu à taux variable, du Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique et du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales.

PIMCO Canada Corp. a été fondée en 2004 et est une filiale de Pacific Investment Management Company LLC (« PIMCO »), qui a été fondée en 1971 et a 22 bureaux à travers le monde. Reconnu comme l'un des plus importants gestionnaires de revenu fixe au monde, PIMCO est une société mondiale de gestion de placements ayant la mission suivante : gérer les risques et générer des rendements pour leurs clients. La firme gère les actifs de retraite et d'investissement d'un vaste éventail d'investisseurs à l'échelle mondiale, y compris des caisses et des régimes de retraite privés et publics, des établissements d'enseignement, des fondations, des fonds de dotation, des sociétés, des conseillers financiers, des investisseurs particuliers et bien d'autres.

PIMCO a été acquise en 2000 par Allianz, un important groupe financier d'Allemagne. La firme opère en tant que filiale distincte et autonome de Allianz.

PIMCO Canada Corp.  
199 Bay Street, Suite 2050  
Commerce Court Station  
P.O. Box 363  
Toronto (Ontario)  
M5L 1G2

Alfred Murata est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Revenu à taux variable et au Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique. M. Murata est directeur général et gestionnaire de portefeuille au bureau de Newport Beach. Avant de rejoindre PIMCO en 2001, il a travaillé chez Nikko Financial Technologies, où il a effectué des recherches et mis en œuvre des dérivés sur taux d'intérêt et actions exotiques. Il est titulaire d'un doctorat en ingénierie des systèmes économiques et recherche opérationnelle délivré par l'université de Stanford. Il a également obtenu un Juris Doctor de la Stanford Law School et est membre du barreau de Californie.

Sonali Pier est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales. Madame Pier est vice-présidente exécutive et gestionnaire de portefeuille au bureau de Newport Beach et se spécialise dans les stratégies d'obligations à rendement élevé et mutisectorielles. Avant de rejoindre PIMCO en 2013, elle travaillait comme négociatrice principale en crédit chez J.P. Morgan. Elle est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université de Princeton.

### **Sanford C. Bernstein & Co., LLC**

Les services de Sanford C. Bernstein & Co., LLC (« Bernstein ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour les Fonds Desjardins Obligations opportunités et Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés.

Aussi connue sous le nom d'AllianceBernstein (« AB »), AB est une société de gestion d'envergure mondiale offrant des stratégies d'investissement à des clients institutionnels, de détail et de gestion privée. Présente à travers le monde, cette société gère des mandats en actions, en revenu fixe et en placements alternatifs. AB a des capacités de recherche aux niveaux fondamental, quantitatif, économique et des devises. Elle offre aussi de la recherche indépendante ainsi que des services transactionnels et de stratégies de portefeuille pour des clients institutionnels. AB a été créée en octobre 2000 lorsqu'Alliance Capital a acquis Sanford C. Bernstein, joignant ainsi deux entreprises aux forces complémentaires. Le fait que ce sous-gestionnaire réside à l'extérieur du Canada et qu'une portion importante de son actif se trouve à l'extérieur du Canada pourrait nuire à l'exercice de recours légaux. Le gestionnaire de portefeuille est responsable des conseils fournis au Fonds par Bernstein.

Sanford C. Bernstein & Co., LLC  
1345 Avenue of the Americas  
New York (New York)  
USA, 10105

Scott DiMaggio est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille offerts au Fonds Desjardins Obligations opportunités. M. DiMaggio est Directeur, revenu fixe mondial et canadien depuis 2012. Auparavant, M. DiMaggio occupait les fonctions de Directeur, revenu fixe Canada. Avant de se joindre à l'équipe de revenu fixe - Canada, il était analyste quantitatif en investissement où ses travaux portaient sur l'appariement, l'allocation d'actif, l'attribution de performance et l'analyse du risque. Il fait partie d'AB depuis 1999. Avant de se joindre à l'entreprise, M. DiMaggio était analyste en gestion de risque chez Santander Investment Securities. Il a aussi occupé des postes d'expert-conseil chez Ernst & Young Consulting et chez Andersen Consulting. Il détient une maîtrise en sciences en finance du Baruch College et un baccalauréat en sciences en administration des affaires de l'université de l'État de New York à Albany et a reçu le titre d'analyste financier agréé (CFA).

### **Wellington Management Canada ULC**

Les services de Wellington Management Canada ULC (« Wellington Management ») ont été retenus à titre de sous-gestionnaire pour le portefeuille des Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique, Fonds Desjardins Actions américaines croissance, Fonds Desjardins Actions américaines valeur, Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents et Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance.

Fondée en 1928, Wellington Management est l'une des plus importantes sociétés de gestion de placements indépendantes au monde. L'entreprise se consacre strictement à la gestion de placements, des actions mondiales aux titres à revenu fixe en passant par les devises et les matières premières. Son engagement à réaliser des recherches indépendantes exclusives constitue sa plus grande force et est la pierre d'assise des diverses approches de placement offertes par Wellington Management.

Wellington Management Canada, ULC  
130 King Street West, 18th Floor  
Toronto Exchange Tower  
Toronto, Ontario M5V1E3

Andrew Shilling est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions américaines croissance. M. Shilling est directeur principal et gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe en actions américaines croissance chez Wellington

Management. Il dirige l'équipe d'analystes responsables du suivi des actions américaines de style croissance. M. Shilling a débuté dans l'industrie en 1989 et travaille au sein de Wellington Management depuis 1994. M. Shilling est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires du Collège Dartmouth (Tuck) et détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).

Matthew Baker est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Actions américaines valeur. M. Baker est directeur principal et gestionnaire de portefeuille, Actions américaines valeurs chez Wellington Management et est à la tête de l'équipe chargée de déceler les occasions de qualité valeur. M. Baker compte plus de 15 ans d'expérience et travaille au sein de Wellington Management depuis 2004. M. Baker est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'université de Pennsylvanie (Wharton).

Gregory A. Mattiko et Philip Fan partagent la responsabilité des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents. En qualité de gestionnaire de portefeuilles de titres de participation et de membre de l'équipe d'Occasions des marchés émergents chez Wellington Management, M. Mattiko gère des comptes institutionnels. Avant de se joindre à la société en 2012, M. Mattiko travaillait chez JP Morgan Asset Management à Londres, depuis 2003, à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds Discovery (toutes capitalisations) et du fonds SICAV des marchés émergents à petite capitalisation. Auparavant, il était gestionnaire de portefeuille auprès de Value Management & Research AG, à Francfort. Il a commencé sa carrière chez Fidelity, occupant divers postes de négociation, de vente, de formation et de marketing à Dallas, au Luxembourg et à Londres. M. Mattiko est titulaire d'une maîtrise en gestion financière et bancaire de l'université de Boston et d'un baccalauréat en économie de l'université de l'État d'Ohio. De plus, il détient le titre d'analyste financier agréé.

Philip Fan est Directeur et gestionnaire de portefeuille, membre de l'équipe d'Occasions des marchés émergents chez Wellington Management. Avant de se joindre à la société en 2013, M. Fan travaillait chez JP Morgan Asset Management à Londres, depuis 2004 à titre d'analyste de devises émergentes, puis analyste sectoriel depuis 2006 dans l'équipe des Actions Marchés émergents. En 2010, il a été nommé analyste de recherche du fonds Discovery (toutes capitalisations). M. Fan est titulaire d'une maîtrise et d'un baccalauréat en économie de l'Université de Cambridge. De plus, il a reçu le titre d'analyste financier agréé.

Peter Wilke est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique et au Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance. M. Wilke est gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe d'allocation d'actifs chez Wellington Management. Avant de rejoindre la firme en avril 2015, Peter Wilke était un membre de l'équipe de gestion des stratégies multi-actifs chez BlackRock (anciennement Merrill Lynch) où il a évolué pendant 10 ans à titre de gestionnaire de portefeuille et d'analyste de recherche. M. Wilke était plus spécifiquement responsable des portions des portefeuilles investies en actions et ressources et était l'un des gestionnaires de portefeuilles du Fonds BlackRock Multi-Asset Income. Il a aussi été à la tête de l'équipe de recherche d'allocation d'actifs tactique mondiale (GTAA). Il a débuté sa carrière en 2003 au sein de Deutsche Bank avant de se joindre à Merrill Lynch en 2005. Peter Wilke a obtenu un BSc en économie internationale avec mention honorifique de Nottingham University (2004) et a obtenu un MSc en économie et finance de Warwick Business School (2005).

### **Western Asset Management Company LLC**

Les services de Western Asset Management Company, LLC (« Western Asset ») ont été retenus comme sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés.

Western Asset est l'une des plus importantes sociétés de gestion de placements au monde. Son activité principale consiste à gérer des portefeuilles de titres à revenu fixe pour un large éventail de clients. Au 30 juin 2019, la firme gère un actif de 450 milliards \$ US et compte 838 employés, dont 126 professionnels de l'investissement. Ayant son siège social à Pasadena, Californie, la firme a huit bureaux à travers le monde.

Western Asset a été fondée en octobre 1971 par la United California Bank (devenue par la suite First Interstate). En décembre 1986, Western Asset a été acquise par Legg Mason, Inc. (« Legg Mason »). En février 1996, afin d'élargir les capacités mondiales de Western Asset, Legg Mason a acquis Lehman Brothers Global Asset Management, une société basée à Londres, et l'a renommée Western Asset Management Company Limited. Depuis 2000, la firme a étendu sa présence mondiale (Singapour, Melbourne, New York, Sao Paulo, Tokyo, et Zurich) entre autres à travers l'acquisition de Rothschild Asset Management (Singapour) et d'une part des activités de gestion d'actifs de Citigroup.

Western Asset Management Company LLC  
385, East Colorado Boulevard  
Pasadena (Californie)  
USA, 91101

Annabel Rudebeck est principalement responsable des services consultatifs relatifs au portefeuille fournis au Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés. Mme Rudebeck est gestionnaire de portefeuille et responsable du crédit non américain chez Western Asset. Mme Rudebeck est membre du Global Investment Strategy Committee (GISC) et du Global Credit Committee (GCC) et dirige l'équipe de crédit mondial à Londres. Elle est chargée de la gestion quotidienne des portefeuilles de crédit mondial ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement mondial en crédit. Mme Rudebeck a rejoint la firme en 2016 après avoir travaillé pour Rogge Global Partners où elle était associée principale et chef du service de crédit mondial Investment-Grade. Auparavant, elle a travaillé pour J.P. Morgan Securities en tant qu'associée de recherche sur le crédit. Mme Rudebeck détient une maîtrise en économie et un baccalauréat ès arts en économie (avec distinction) de l'Université de Cambridge.

### **Ententes de courtage**

Les décisions relatives à l'achat et à la vente de titres du portefeuille et les décisions relatives à l'exécution de toutes les opérations de portefeuille, y compris quant au choix du marché ou du courtier, ainsi qu'à la négociation, s'il y a lieu, de commissions sont prises par les gestionnaires de portefeuille et relèvent de la responsabilité ultime des gestionnaires de portefeuille. Dans le cadre de l'exécution des opérations de portefeuille, le service général et l'exécution rapide des ordres à des conditions favorables constitueront des facteurs primordiaux. Dans la mesure où l'exécution et les prix offerts par plus d'un courtier sont comparables, les gestionnaires de portefeuille peuvent, à leur discrétion, choisir d'exécuter des opérations de portefeuille avec les courtiers qui fournissent des services de recherche, de statistiques ou autres services semblables aux Fonds. Dans un tel cas, le gestionnaire de portefeuille établit de bonne foi que le portefeuille reçoit un avantage juste et équitable par rapport aux services requis du courtier et à la qualité des services de recherche et de statistiques obtenus.

Depuis le 31 mars 2021, les courtiers suivants, ayant fourni des services d'exécution, ont également fourni au Gestionnaire de portefeuille et aux sous-gestionnaires des Fonds suivants des services de prise de décision liée au placement, y compris des services de recherche, de statistiques ou autres services aux sous-gestionnaires :

NOM DU FONDS	FOURNISSEURS DE SERVICES
Fonds Desjardins Équilibré Québec	Banque CIBC Banque de Montréal Banque Laurentienne Banque Nationale Banque Royale du Canada Banque Scotia Banque TD Canaccord Capital Credit Suisse Eight Capital (EQ) GMP Industrielle Alliance Morgan Stanley Valeurs mobilières Desjardins
Fonds Desjardins Revenu de dividendes	Bank of America Banque CIBC Banque de Montréal Banque Laurentienne Banque Nationale Banque Royale du Canada Banque Scotia Banque TD Canaccord Capital CORMARK Eight Capital (EQ) GMP Goldman Sachs Industrielle Alliance Morgan Stanley Pollitt & Co Raymond James Valeurs mobilières Desjardins
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu	ALTACORP CAPITAL INC Banque CIBC Banque de Montréal Banque Laurentienne Banque Nationale Banque Royale du Canada Banque Scotia Banque TD Canaccord Capital Casgrain & Co CORMARK Credit Suisse Eight Capital (EQ) GMP Industrielle Alliance Morgan Stanley Peters & Co Limited Pollitt & Co Raymond James Valeurs mobilières Desjardins

NOM DU FONDS	FOURNISSEURS DE SERVICES
Fonds Desjardins Actions canadiennes	ALTACORP CAPITAL INC Bank of America Banque CIBC Banque de Montréal Banque Laurentienne Banque Nationale Banque Royale du Canada Banque Scotia Banque TD Canaccord Capital Casgrain & Co CORMARK Credit Suisse Eight Capital (EQ) GMP Goldman Sachs Industrielle Alliance Morgan Stanley Peters & Co Limited Pollitt & Co Raymond James Valeurs mobilières Desjardins
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur	Banque Laurentienne Banque de Montréal Banque Scotia Banque TD Valeurs mobilières Desjardins
Fonds Desjardins Sociéterre Actions canadiennes	ALTACORP CAPITAL INC Bank of America Banque CIBC Banque Laurentienne Banque de Montréal Banque Nationale Banque Royale Banque Scotia Banque TD Canaccord Capital Casgrain & Co CORMARK Credit Suisse Eight Capital (EQ) GMP Goldman Sachs Industrielle Alliance Morgan Stanley Pollitt & Co Raymond James Valeurs mobilières Desjardins
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation, Fonds Desjardins Actions outre-mer	BMO Groupe Financier Genuity Capital Markets ITG Triton EMS Financière Banque Nationale ITG Alert Marchés mondiaux CIBC Raymond James RBC Marchés des Capitaux Scotia Capital Valeurs Mobilières Desjardins Valeurs Mobilières TD

NOM DU FONDS	FOURNISSEURS DE SERVICES
Fonds Desjardins Actions mondiales, Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, Fonds Desjardins Marchés émergents	Barclays Capital Inc BMO Capital Markets Corp Citigroup Global Markets Inc. CLSA Americas LLC Cowen Execution Services Ltd Credit Suisse Daiwa Exane Goldman Sachs HSBC Jefferies LLC JP Morgan Liquidnet Inc Macquarie Securities Merrill Lynch Morgan Stanley RBC Marchés des Capitaux Sanford C. Bernstein UBS Securities Virtu Americas LLC
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance, Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique, Fonds Desjardins Actions américaines valeur, Fonds Desjardins Actions américaines croissance, Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres	Allen & Company Bank of America Securities Inc. Banque TD Barclays Capital BMO Marchés des capitaux BTIG LLC Cantor & Fitzgerald & Co Citigroup Global Markets Inc. CLSA Americas LLC Cowen & Co Credit Suisse Securities Evercore ISI Exane Goldman Sachs & Co HSBC Securities Instinet A Nomura Company Jefferies LLC Jones Trading JP Morgan Chase Keefe Bruyette & Woods Keybank Capital Markets Liquidnet, Inc. Macquerie Mizuho Securities MKM Partners LLC Morgan Stanley & Co LLC Nomura Securities Oppenheimer & Company Piper Sandler & Co. R W Baird Raymond James & Associates RBC Marchés des Capitaux Redburn Partners LL Sanford C Bernstein & Co Scotia Capital Markets/Global Liquidity Partners Stifel Stifel Nicolaus & Co inc. Susquehanna Brokerage Services Trust Securities Inc. UBS Securities Virtu Americas LLC Wells Fargo Securities



NOM DU FONDS	FOURNISSEURS DE SERVICES
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines	Bank of America Barclays Capital BIDS (en tant qu'agrégateur pour JP Morgan) Blockcross BMO Marchés des capitaux Cowen & Co Credit Suisse First Boston Dowling & Partners Evercore Group LLC Goldman Sachs Instinet Intl Ecstone Jefferies & Company JP Morgan Keefe, Bruyette & Woods Keybanc Liquidnet US Luminex Morgan Stanley Piper Sandler Robert Baird Sanford C. Bernstein Stifel Nicolaus & Co UBS Securities Wells Fargo Securities
Portefeuille Diapason Revenu prudent, Portefeuille Diapason Revenu conservateur, Portefeuille Diapason Revenu modéré, Portefeuille Diapason Revenu diversifié, Portefeuille Diapason Croissance modéré, Portefeuille Diapason Croissance diversifié, Portefeuille Diapason Croissance équilibré, Portefeuille Diapason Croissance maximum, Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions	Banque de Montréal Banque CIBC Banque Royale du Canada
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité, Portefeuille Chorus II Croissance, Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions, Portefeuille Chorus II Croissance maximale, Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Banque de Montréal Banque CIBC Banque Royale du Canada Banque TD

### Dépositaire

La Fiducie Desjardins assure la garde des actifs en portefeuille des Fonds aux termes d'une convention intervenue avec le gestionnaire le 1er janvier 2012. Elle exerce cette activité à partir de son siège social situé à Montréal. Elle conserve ces actifs au Canada.

Le dépositaire a recours aux services de sous-dépositaires, notamment pour faciliter les opérations sur ces titres à l'extérieur du Canada, et ce, conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

La convention de garde de valeurs a été conclue pour une durée initiale d'un an et est automatiquement renouvelable annuellement. L'une des parties peut aviser l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 60 jours.

Les fonctions de dépositaire associées à certaines positions sur dérivés standardisés et de gré à gré détenues par certains Fonds Desjardins et, le cas échéant, aux actifs du portefeuille donnés en garantie pour ces positions, ne sont pas assurées par le dépositaire ni par les sous-dépositaires. Vous trouverez dans le tableau qui suit, à l'égard de chaque Fonds Desjardins concerné, le nom de chacune de ces entités :

FONDS DESJARDINS	NOM DE L'ENTITÉ
Obligations opportunités	Goldman Sachs State Street Morgan Stanley & Co. LLC
Obligations mondiales à rendement global	State Street
Obligations mondiales tactique	State Street Wells Fargo
Obligations mondiales	Citigroup Global Markets State Street
SociéTerre Obligations environnementales	CACEIS State Street
Obligations mondiales de sociétés	Bank of America

FONDS DESJARDINS	NOM DE L'ENTITÉ
SociéTerre Obligations mondiales	Morgan Stanley & Co LLC State Street
Revenu à taux variable	State Street Wells Fargo
Obligations mondiales à rendement élevé	Citigroup Global Markets
Obligations des marchés émergents	State Street
Équilibré mondial croissance	Goldman Sachs & Co LLC State Street
Équilibré mondial de revenu stratégique	Morgan Stanley & Co LLC State Street
Croissance de dividendes	Banque Nationale
Actions américaines croissance - Devises neutres	BMO
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité, Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité, Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité, Portefeuille Chorus II Croissance, Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux et Portefeuille Chorus II Croissance maximale	CIBC

### Auditeur

L'auditeur des Fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société en nom collectif à responsabilité limitée. Un changement de l'auditeur d'un Fonds ne peut se faire que si un préavis écrit de 60 jours est donné aux porteurs de parts des Fonds en question, conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 4Y1

### Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

Aux termes de la convention d'administration, le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds sauf pour les parts de catégorie N. Le gestionnaire tient le registre des parts des Fonds à son principal établissement à Montréal, au Québec. En ce qui concerne les parts de catégorie N, l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des fonds est TSX Trust Company qui détient le registre des parts de catégorie N à son principal établissement à Toronto, en Ontario.

### Mandataires d'opérations de prêts de titres

Le gestionnaire a retenu les services de deux mandataires pour effectuer des opérations de prêts de titre pour les Fonds :

- Fiducie Desjardins inc. dont l'établissement principal est à Montréal (Québec) et qui est membre du même groupe financier que le gestionnaire;
- State Street Bank and Trust Company dont l'établissement principal est à Boston (Massachusetts).

#### **Entente avec Fiducie Desjardins inc.**

Aux termes de cette convention, intervenue le 1er janvier 2021, Fiducie Desjardins inc., agissant en sa qualité de mandataire du gestionnaire, peut prêter les titres disponibles des Fonds à des emprunteurs désignés à l'avance par le gestionnaire.

L'entente prévoit que la valeur de la garantie qui doit être livrée relativement aux opérations de prêt de titres doit correspondre à 102% de la valeur marchande des titres prêtés. Dans la mesure où Fiducie Desjardins exécute ses fonctions dans le cadre de l'entente avec toute la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances, Fiducie Desjardins ne peut être tenue responsable des pertes que les Fonds peuvent subir. Chaque partie peut résilier l'entente par l'envoi d'un préavis écrit de dix jours ouvrables à l'autre partie.

En date des présentes, le Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres ne prévoit pas réaliser des opérations de prêt de titres.

La dernière modification à la convention d'opérations de prêts de titres a été effectuée en date du 1er décembre 2021.

#### **Entente avec State Street Bank and Trust Company**

Aux termes de cette convention, intervenue le 8 juin 2007, State Street Bank and Trust Company, agissant en sa qualité de mandataire du gestionnaire, peut prêter les titres disponibles des Fonds à des emprunteurs désignés à l'avance par le gestionnaire.

L'entente prévoit que la valeur de la garantie qui doit être livrée relativement aux opérations de prêt de titres doit correspondre à 102% de la valeur marchande des titres prêtés. Dans la mesure où State Street Bank and Trust Company exécute ses fonctions dans le cadre de l'entente avec toute la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances, State Street Bank and Trust Company ne peut être tenue responsable des pertes que les Fonds peuvent subir. Chaque partie peut résilier l'entente par l'envoi d'un préavis écrit de cinq jours ouvrables à l'autre partie.

La dernière modification à la convention d'opérations de prêts de titres a été effectuée en date du 10 mai 2021.

### Agent prêteur

En date des présentes le FNB alternatif Desjardins ne prévoit pas faire des emprunts de fonds. En conséquence, le gestionnaire n'a pas conclu de convention de prêt de fonds afin de retenir les services d'un agent prêteur.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

### Principaux porteurs de parts

À moins d'indication contraire, le tableau suivant indique, en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, le nombre de parts détenues par toute personne physique ou morale possédant plus de 10 % d'une catégorie de parts des Fonds donnée, à titre de propriétaire inscrit au registre ou, directement ou indirectement, à titre de propriétaire véritable.

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE (CATÉGORIE D)</b>				
9245-3588 QUEBEC INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	928 139	60,04%
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	25 000	10,83%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	37 190	16,11%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	38 001	16,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	45 001	19,49%
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance 100% actions	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	146 813	99,93%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 044	10,65%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 574	19,07%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 186	17,03%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	42 794	42,41%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	74 808	51,71%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 495 119	24,99%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 605 488	25,19%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 335 599	26,54%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	28 860	10,08%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	23 787	10,41%
REMO COSTA INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	37 019	16,20%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	93 350	40,86%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	81 058 028	10,11%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	83 634 505	10,44%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	89 154 048	11,12%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	89 773 914	11,20%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	93 823 871	11,71%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	108 325 668	13,52%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	114 126 578	14,24%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 263	16,49%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 035	19,65%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 549	13,24%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 944	11,19%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 422	13,98%
FEDERATION OF QUEBEC INC UKRAINIAN NATIONAL	Porteur de parts	Inscrit et véritable	37 324	42,00%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS CANADIENNES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	56 203 669	19,12%
Portefeuille SociéTerre Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	74 125 956	25,21%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	129 385 003	44,01%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 925	13,53%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 645	10,58%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 067	11,04%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 679	11,71%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 051	13,22%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	21 819 472	10,08%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	21 970 879	10,15%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	22 962 172	10,61%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	26 479 215	12,23%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	27 901 503	12,89%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	20 786 632	14,44%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	27 197 801	18,90%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	27 245 328	18,93%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	29 587 109	20,56%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL (CATÉGORIE D)</b>				
FERME PERADIENNE HIVON INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 234	20,44%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 381	12,69%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 249	13,75%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 184 107	11,11%
DSF Desjardins Obligations mondiales	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 241 421	11,15%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 863 894	11,68%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 006 980	11,80%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	15 874 511	13,37%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 478 677	14,83%
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 300 470	19,76%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 433 731	25,54%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 517 632	25,76%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 561	14,69%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	25 456	32,36%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	156 729	11,22%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 254 701	18,36%
Portefeuille SociéTerre Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 073 610	26,21%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	10 040 888	43,33%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	692 695	11,78%
DSF FPG Modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 005 993	17,11%
DSF FPG Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 045 696	17,78%
DSF FPG Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 041 659	51,72%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 149	18,21%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 146	35,11%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 293	34,12%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 063	28,60%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 581	35,75%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 290 731	17,56%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	20 029 877	24,61%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	20 279 023	24,92%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	21 081 018	25,90%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 691 013	18,42%
Portefeuille SociéTerre Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 269 432	26,29%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 712 324	43,48%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	19 327	10,73%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	20 751	11,52%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	441	14,50%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	641	21,06%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	786	25,84%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	64 227	24,39%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 558 537	14,88%
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 328 262	19,36%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 368 468	25,41%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 538 703	26,40%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	19 069	30,16%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF Desjardins Obligations mondiales tactiques	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 404 519	12,67%
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 456 307	12,76%
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 699 220	16,60%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 749 239	21,82%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	13 229 075	22,64%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (CATÉGORIE A)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	368 510	10,30%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (CATÉGORIE C)</b>				
CHRISTINE LUNN INSURANCE AGENCY LTD.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 678	13,69%
GESTION DANIEL MARQUIS INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 552	22,00%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 321	13,28%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 485	17,20%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	44 729	10,13%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	54 167	12,27%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	61 781	13,99%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	130	100,00%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 293 003	20,00%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 622 995	22,88%
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 646 720	23,09%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 787 859	24,32%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 339	11,14%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 079	14,67%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 376	25,61%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 094	10,43%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 107	10,55%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 370	13,06%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 264	37,45%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 811	41,34%
<b>FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 550 262	11,21%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 042 388	15,48%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 623 727	16,48%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 840 224	16,85%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 380	11,35%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF – Assurances générales	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	18 512	99,41%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (CATÉGORIE I)</b>				
DSF – Assurances générales	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	384 979	99,97%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 524	11,26%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 669	11,72%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 953	15,82%
GESTION DANIEL MARQUIS INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	18 999	60,67%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (CATÉGORIE S)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 773	15,17%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 996	19,06%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 037	47,80%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENUE STRATÉGIQUE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 646	10,39%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 806	10,74%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 619	21,50%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENUE STRATÉGIQUE (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Revenu prudent	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 743 452	16,86%
Portefeuille Diapason Revenu modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 834 605	17,75%
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 273 948	60,69%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENUE STRATÉGIQUE (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 847	92,94%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENUE STRATÉGIQUE (CATÉGORIE S)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 951	49,11%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 989	49,49%
<b>FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENUE STRATÉGIQUE (CATÉGORIE T)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 758	16,37%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 140	21,12%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 805	23,41%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	42 735	16,51%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Revenu de dividendes (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	11 214 967	99,62%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 009	43,97%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 938	54,16%
<b>FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (CATÉGORIE S)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	178	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	67 507	19,74%
<b>FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 774 861	10,02%
Portefeuille Chorus II Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 748 202	13,54%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 341 262	15,68%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 757 197	24,40%
<b>FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 265	13,90%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 116	17,01%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 163	20,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 179	22,17%
<b>FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (CATÉGORIE S)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 014	93,95%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 013	13,13%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 609	12,78%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 094	16,90%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 691	12,57%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	28 616	63,19%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Revenu modéré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 840 094	12,23%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 375 510	13,93%
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 208 180	26,14%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 635 811	27,50%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 533	26,74%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 355	30,71%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 642	41,77%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE S)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	161	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE T)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 050	15,86%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 815	19,85%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 840	19,98%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 357	43,47%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (CATÉGORIE W)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 087	13,52%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 188	13,75%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 934 515	17,34%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 508 545	27,78%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	18 770 196	54,84%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 290	14,52%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE F)</b>				
9255-6679 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	18 453	16,16%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	36 149 857	14,58%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	38 363 618	15,48%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	56 582 805	22,82%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 863	13,89%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 550	11,03%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 635 422	12,61%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 261 360	18,48%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 939 701	28,95%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 017	21,13%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 510	22,61%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 600	22,88%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 819	32,58%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (CATÉGORIE S)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	196	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 300	18,96%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 825	12,21%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE F)</b>				
FEDERATION OF QUEBEC INC UKRAINIAN NATIONAL	Porteur de parts	Inscrit et véritable	22 504	12,58%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS CANADIENNES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	22 963 528	22,85%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	25 580 212	25,45%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	35 578 498	35,40%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 860	10,38%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 915	10,68%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE F)</b>				
9255-6679 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 555	25,34%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 077 027	10,91%
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 050 822	20,77%
Portefeuille Chorus II Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 267 233	22,96%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 086 176	41,38%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR (CATÉGORIE F)</b>				
9255-6679 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	19 349	10,91%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 415 122	10,98%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 640 471	11,37%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 985 017	15,38%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 325 245	24,52%



NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 360 235	11,28%
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 640 886	12,23%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 079 042	17,06%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 071 873	27,11%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE – DEVISES NEUTRES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 274	10,22%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE – DEVISES NEUTRES (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	108	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 925 274	22,86%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 729 657	26,06%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	19 694 824	34,84%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 879	13,16%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 408 006	12,93%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 257 180	17,49%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 254 256	28,22%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 411 316	11,49%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 466 606	11,68%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 508 325	18,56%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 086 801	20,51%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 901 188	12,11%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 910 653	12,17%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 552 283	16,26%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 097 436	26,10%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES (CATÉGORIE A)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	15 834	10,32%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 867	10,79%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 610	17,35%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 386	10,09%
APEROL GESTION INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 527	10,51%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 437	16,20%
FEDERATION OF QUEBEC INC UKRAINIAN NATIONAL	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 638	22,76%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 271	33,59%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 479 153	22,74%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 872 309	26,48%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 762 248	34,23%
<b>FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	28 347	16,14%
<b>FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 345 513	13,12%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 137 852	16,83%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	10 731 701	22,19%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 155	13,13%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 375	15,73%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 297	17,70%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 621	20,52%
<b>FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (CATÉGORIE S)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 125	37,18%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 087	60,51%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 545	16,29%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 287	12,35%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE F)</b>				
LUC MAILHOT AUTOS INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 897	17,11%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 625 863	10,97%
Portefeuille Chorus II Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 474 408	13,62%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	16 026 402	23,05%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	17 521 835	25,20%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 556	23,62%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 220	34,95%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 614	40,87%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE S)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	133	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (CATÉGORIE W)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 649	13,65%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 833	14,60%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OPPORTUNITÉ MONDIALE (AUPARAVANT SOCIÉTÉTERRE ENVIRONNEMENT) (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 635	10,76%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OPPORTUNITÉ MONDIALE (AUPARAVANT SOCIÉTÉTERRE ENVIRONNEMENT) (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 665 436	22,94%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 914 755	26,38%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 532 719	34,89%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS POSITIVES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 984 632	22,51%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	2 279 158	25,85%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 063 164	34,74%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 310	11,09%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE F)</b>				
9255-6679 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 207	13,55%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 913	18,78%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 894	19,86%
<b>FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 447 507	10,31%
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 025 975	11,11%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	11 367 554	15,74%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	17 856 270	24,72%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 619 378	22,79%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 029 551	24,82%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 210 759	35,58%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 300	11,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 363	11,68%
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 229	10,05%
<b>FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 551 900	13,26%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	8 153 965	14,32%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 625 542	22,17%
<b>FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 375	10,05%
A&C HOLDINGS INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 127	25,56%
<b>FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE F)</b>				
9362-1530 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 352	11,03%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 387	11,15%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 624	11,93%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 224	13,90%
<b>FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Diapason Croissance maximum	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 421 981	14,56%
Portefeuille Diapason Croissance diversifié	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	10 947 259	21,47%
Portefeuille Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	16 944 119	33,24%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 300	11,61%
<b>FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (CATÉGORIE I)</b>				
DSF Fonds Marchés émergents multigestionnaire	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 906 706	12,64%
Portefeuille SociéTerre Croissance	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	9 271 093	19,84%
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	10 287 328	22,01%
Portefeuille SociéTerre Équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	14 582 609	31,20%
<b>FONDS DESJARDINS FNB ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (CATÉGORIE A)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 075	10,71%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 832	12,70%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 928	12,95%
<b>FONDS DESJARDINS FNB ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (CATÉGORIE F)</b>				
9228-1161 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	295 632	12,07%
<b>FONDS DESJARDINS FNB ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	101	100,00%
<b>FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (CATÉGORIE I)</b>				
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 976 901	11,14%
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 167 806	17,85%
Portefeuille Diapason Revenu conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 294 568	18,56%
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 251 340	35,22%
<b>FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (CATÉGORIE R)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 606	10,69%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 057	24,84%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 692	31,54%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 868	32,27%
<b>FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (CATÉGORIE S)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	54 782	47,61%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	55 087	47,87%
<b>FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (CATÉGORIE T)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 449	11,02%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 364	13,26%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 305	15,52%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	583	13,48%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 465	80,09%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 046	15,14%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 539	29,52%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	32 677	44,78%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (CATÉGORIE R4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	137	100,00%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (CATÉGORIE S4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	85 962	99,84%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 286	18,42%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 770	22,33%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 517	44,46%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (CATÉGORIE F)</b>				
GESTION CHRISTINE MARCOUX INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	31 565	15,49%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (CATÉGORIE R4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	138	100,00%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (CATÉGORIE S4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	137	100,00%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 312	22,71%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 532	24,87%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 561	34,98%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 435	19,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 737	20,02%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	18 173	33,89%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (CATÉGORIE R5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 337	98,25%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (CATÉGORIE S5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	42 314	99,65%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 097	13,14%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 115	13,36%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 949	23,35%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 431	29,13%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 172	10,88%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6 226	10,98%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 289	12,85%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 057	14,20%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 320	23,48%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE R6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	161	13,17%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 065	86,83%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE S6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 236	97,82%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODÉRÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 476	11,85%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 640	18,82%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	41 074	46,46%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODÉRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Fonds Diapason Croissance diversifié (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	3 395 795	21,31%
Fonds Diapason Croissance modéré (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	12 536 067	78,69%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	28 445	29,92%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF - Fonds Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 835 315	43,23%
Fonds Diapason Croissance diversifié (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	6 350 226	56,77%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 777	10,79%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF - Fonds Diapason Croissance équilibré	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 552 684	44,26%
Fonds Diapason Croissance ambitieux (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	5 734 461	55,74%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 832	10,57%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	38 603	25,77%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (CATÉGORIE I)</b>				
Fonds Diapason Croissance ambitieux (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 670 038	16,87%
Fonds Diapason Croissance maximum (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	23 013 734	83,13%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE 100% ACTIONS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 249	10,02%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE 100% ACTIONS (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 735	10,70%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 180	11,98%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 717	13,52%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 814	13,80%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 265	15,09%
<b>PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE 100% ACTIONS (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	118	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	3 014	12,78%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 100	21,63%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 726	24,29%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE I)</b>				
Conservateur Desjardins SociéTerre (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	1 907 986	99,99%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE P4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 211	10,94%
GESTION PATRICE BOUDREAU INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 516	36,76%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	24 817	52,08%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE R4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 622	97,65%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE S4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	139	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR (CATÉGORIE Z4)</b>				
FONDATION DESJARDINS FONDS DOTATION GROWING STRONG WITH EVERY BREATH	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 644	10,31%
FONDATION DESJARDINS POUR FONDS DE DOTATION JEAN-CLAUDE VILLENEUVE	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 624	12,97%
FONDATION DESJARDINS POUR FONDS DE DOTATION LOGIC ET EFFICACE	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 340	20,68%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 719	12,57%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE F)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 444	12,43%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 014	13,88%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	23 201	21,44%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	657 429	99,98%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE O)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	35 843	10,62%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	43 186	12,80%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	49 151	14,57%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE P4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	104	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE R4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 209	30,43%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 941	68,08%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE S4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	108	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE MODÉRÉ (CATÉGORIE T4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	23 368	15,53%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	26 708	17,75%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	31 371	20,85%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF GIF - Équilibré Desjardins SociéTerre	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	7 964 633	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE P5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	55 398	11,72%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	75 158	15,90%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	78 794	16,67%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	91 041	19,26%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE R5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	58 031	90,99%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE S5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 409	10,48%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	18 054	15,24%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	24 504	20,69%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	41 667	35,17%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 702	10,89%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 188	11,49%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 488	13,12%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
Croissance Desjardins SociéTerre (DSF)	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	4 711 248	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE P5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	34 224	34,85%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	63 887	65,05%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE R5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 295	97,32%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE S5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 256	19,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 193	79,29%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE T5)</b>				
9068-5397 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	27 279	14,97%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	64 135	35,20%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	40 936	27,31%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉTERRE CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF GIF - Croissance maximale Desjardins SociéTerre	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	972 675	99,99%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE P5)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	106	100,00%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE R6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 759	25,03%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 114	72,79%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE S6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 639	98,26%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE T6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	32 274	10,72%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	39 070	12,98%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ 100% ACTIONS (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	179 410	99,94%
<b>PORTEFEUILLE SOCIÉTÉ 100% ACTIONS (CATÉGORIE O)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	152 755	15,33%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	111	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	127	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE P4)</b>				
9251-3324 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	43 233	11,44%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	45 920	12,16%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	49 428	13,08%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	52 609	13,93%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	59 528	15,76%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE P6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	22 179	11,10%
GESTION LAUGAU INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	69 775	34,93%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	107 703	53,91%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R4)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	136	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	158	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 249	11,36%
LA BOITE RUZE INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 312	11,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 957	15,60%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 871	26,43%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	17 095	26,78%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	158	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 455	99,17%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	127	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE P4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	98 780	10,52%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	98 976	10,54%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	102 616	10,93%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	126 358	13,46%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	150 120	15,99%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE P6)</b>				
9027-4341 QUEBEC INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	225 578	19,66%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	317 428	27,66%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R4)</b>				

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	137	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 531	98,18%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S4)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 952	17,07%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	23 917	82,45%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S6)</b>				
9284-3796 QUEBEC INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 254	13,50%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 588	17,93%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	26 197	21,75%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	56 232	46,69%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	5 412	37,62%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 853	61,53%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	128	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE P7)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	36 208	13,97%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	48 453	18,69%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	48 997	18,90%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	81 839	31,57%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 709	98,13%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE R7)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 448	27,44%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 590	71,51%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	18 875	10,43%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	22 190	12,26%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	24 104	13,32%
9249-4442 QUEBEC INC	Porteur de parts	Inscrit et véritable	48 796	26,97%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	52 629	29,09%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (CATÉGORIE S7)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	10 360	31,88%
3487539 CANADA INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 970	67,60%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	29 429	97,76%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	131	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE P5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	159 226	12,29%
GESTION RACHEL L'ABBE INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	165 419	12,77%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	167 167	12,90%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE P7)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	33 983	19,23%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	38 674	21,89%
ROBERT PERRON M.D. INC.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	94 574	53,52%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE R5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	30 994	99,53%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE R7)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 117	48,81%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 390	50,27%



NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE S5)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 705	10,13%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 705	10,13%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	13 259	78,80%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (CATÉGORIE S7)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	169	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	4 752	16,40%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 000	27,61%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	12 655	43,67%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	135	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE P6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	132	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE P8)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	138	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE R6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	164	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE R8)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	187	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE S6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	165	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE S8)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	187	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (CATÉGORIE T8)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	71 069	10,36%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	96 535	14,08%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	97 797	14,26%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	142 408	20,77%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE D)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	7 903	14,67%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8 789	16,31%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	9 338	17,33%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	14 406	26,74%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	129	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE P6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	128	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE P8)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	15 572	31,89%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	33 127	67,83%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE R6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	160	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE R8)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	11 505	98,41%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE S6)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	161	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE S8)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	185	100,00%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE T6)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	66 097	11,00%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	94 008	15,65%

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES DANS LE FONDS	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE T8)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	45 507	12,54%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	57 763	15,91%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE 100% ACTIONS (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 617	29,16%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	1 730	31,20%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	2 090	37,71%
<b>PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE 100% ACTIONS (CATÉGORIE I)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	111	100,00%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ DE REVENU FIXE (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	54 858	80,83%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ DE REVENU FIXE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	35 261	99,70%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CONSERVATEUR (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	19 044	11,87%
CAROLYN MAUGERI INSURANCE & FINANCIAL	Porteur de parts	Inscrit et véritable	21 448	13,37%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	29 507	18,39%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CONSERVATEUR (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	107 770	71,42%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CONSERVATEUR (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	134 027	99,92%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	27 885	10,68%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	52 222	20,00%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	108 678	16,95%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ ÉQUILIBRÉ (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	187 052	99,94%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	53 391	10,89%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	106 186	13,90%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	237 620	99,96%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE C)</b>				
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	16 938	12,55%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	33 269	10,31%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE MAXIMALE (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	145 531	99,92%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ 100% ACTIONS (CATÉGORIE F)</b>				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	26 757	16,77%
Investisseur Individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	36 776	23,05%
<b>PORTEFEUILLE FNB AVISÉ 100% ACTIONS (CATÉGORIE I)</b>				
DSF FPG Conservateur	Membre de son groupe	Inscrit et véritable	72 797	99,85%

\* Pour protéger la vie privée des investisseurs individuels, nous avons omis le nom des propriétaires véritables. Ces renseignements sont disponibles sur demande au numéro de téléphone figurant sur la couverture arrière de la présente notice annuelle

**Desjardins Société de placement inc.**

Les administrateurs et dirigeants du gestionnaire ne détiennent pas collectivement plus de 10 % des parts en circulation des Fonds, et ne détiennent aucune part comportant de droit de vote ni aucune part de participation dans le gestionnaire ou dans toute personne qui fournit des services aux Fonds ou au gestionnaire.

### **Fiducie Desjardins inc.**

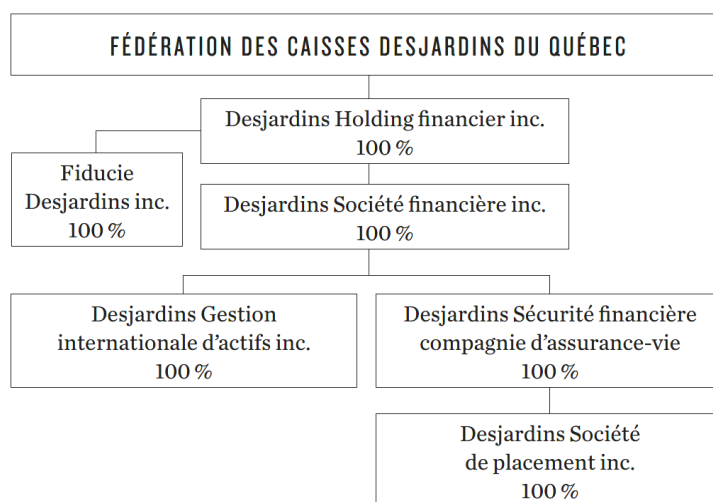
Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »), société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

### **Comité d'examen indépendant (« CEI »)**

À la date des présentes, les membres du CEI ne détiennent pas collectivement plus de 10 % des parts en circulation d'un Fonds quelconque, du gestionnaire ou de toute autre personne qui fournit des services aux Fonds ou au gestionnaire.

### **Entités membres du groupe**

Fiducie Desjardins et le Gestionnaire de portefeuille appartiennent au même groupe que le gestionnaire, tel qu'il appert dans l'organigramme qui suit :



Le montant des frais versés par les Fonds à chaque entité membre du groupe est fourni dans les états financiers audités des Fonds.

Alain Leprohon est administrateur unique et président de Desjardins Holding financier inc. (« DHF ») ainsi que premier vice-président Finance et chef des finances de Desjardins Société financière inc. (« DSOF »). Mme Johanne Charbonneau (vice-présidente du conseil d'administration de DSOF et de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie »)) et Mme Nadine Groulx sont à la fois membres du conseil d'administration de DSOF et de Fiducie. M. Michel Tourangeau est à la fois membre du conseil d'administration et secrétaire du conseil d'administration de Fiducie, de DSOF et il est également administrateur et président du conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (« DSF »). M. Guy Cormier est à la fois le président du conseil d'administration, président et administrateur de DSOF, chef de la direction de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (« DSF ») ainsi que président du conseil d'administration et administrateur de Fiducie. M. Serge Rousseau est membre du conseil d'administration de Fiducie et de DSOF. M. Mario St-Hilaire est Chef de la gestion des risques de DSOF, de DSF et de Fiducie. M. Luc Boucher est secrétaire corporatif de DSOF, de DHF et de Fiducie. M. Nicolas Richard est à la fois Président, Chef de l'exploitation et personne désignée responsable ainsi que président du conseil d'administration et administrateur du gestionnaire de portefeuille et vice-président Placements de DSF. Mme Mikoua Davidson est à la fois administratrice et chef des finances du gestionnaire et promoteur des Fonds et du gestionnaire de portefeuille, elle est aussi chef des finances de Fiducie. M. Éric Landry est président, chef de l'exploitation, administrateur et personne désignée responsable du gestionnaire et promoteur des fonds, administrateur et président et chef de la direction de Fiducie, et vice-président Solutions de placement de DSF.

### **Information relative au courtier gestionnaire**

Chaque Fonds est un organisme de placement collectif « géré par un courtier » puisque le gestionnaire de portefeuille des Fonds, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., a des actionnaires principaux qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts de certains courtiers en valeurs mobilières inscrits, et certains des Fonds sont également des organismes de placement collectif gérés par des courtiers puisque leur sous-gestionnaire est un courtier inscrit ou est la propriété d'un courtier inscrit. L'article 4.1 du Règlement 81-102 impose des restrictions sur les placements effectués par des organismes de placement collectif gérés par des courtiers. Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et les sous-gestionnaires susmentionnés sont désignés « courtiers gestionnaires ».

Un Fonds ne doit pas sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur (exception faite des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province du Canada ou un organisme de l'un de ces gouvernements) i) pour qui un courtier gestionnaire (qui fournit des services au Fonds) ou un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens a agi à titre de preneur ferme (exception faite d'une faible participation dans un groupe de démarchage) au cours des 60 jours précédents, à moins de respecter certaines conditions prévues au Règlement 81-102 et à la dispense obtenue par le gestionnaire à cet effet ou ii) dont un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un courtier gestionnaire (qui fournit des services au Fonds) ou d'un membre de son groupe ou d'une personne avec laquelle il a des liens est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé, si cette personne participe à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du Fonds, y a accès avant leur mise en œuvre ou influe sur celles-ci.

## GOUVERNANCE DES FONDS

C'est le fiduciaire qui, à ce titre, est ultimement responsable du contrôle et de la direction des Fonds, sauf qu'en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, il délègue la responsabilité d'administrer les Fonds au gestionnaire.

Le fiduciaire et les sociétés appartenant au même groupe, y compris le gestionnaire et le Gestionnaire de portefeuille, ont mis en place diverses politiques et procédures relatives aux pratiques commerciales, à la gestion des risques et aux conflits d'intérêts internes. Des politiques de gestion des risques ont été adoptées quant à la sécurité physique et à celle de l'information, quant à la trésorerie et à d'autres fonctions, et elles sont complétées par l'adhésion à des mesures de contrôle interne et leur suivi. De plus, toutes les transactions du fiduciaire avec des parties apparentées doivent être examinées par le comité de déontologie du conseil d'administration du fiduciaire et être approuvées par ledit conseil d'administration.

### Comité d'examen indépendant

Le gestionnaire a nommé les membres initiaux du CEI des Fonds conformément au Règlement 81-107.

Le mandat du CEI est de se pencher sur la question de conflits d'intérêts, y compris les suivantes :

- les situations dans lesquelles, selon une personne raisonnable, le gestionnaire ou une entité apparentée au gestionnaire, a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt des Fonds;
- une disposition relative aux conflits d'intérêts ou aux opérations intéressées prévue dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, qui interdit par ailleurs à un fonds d'investissement, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire de mettre en œuvre une mesure projetée.

Reportez-vous à la rubrique « Gestion des Fonds - Comité d'examen indépendant », à la page 40.

### Pratiques en matière de vente

La rémunération du représentant comprend également des commissions de suivi payables pour les services et les conseils que le représentant fournit de façon continue. Le montant des commissions de suivi correspond à un pourcentage de la valeur de toutes les parts du Fonds détenues dans le compte que le représentant a ouvert pour l'investisseur.

### Politiques relatives aux instruments dérivés

L'utilisation des instruments dérivés est conforme à la politique de placement du Fonds Desjardins Revenu court terme, du Fonds Desjardins Obligations canadiennes, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes, du Fonds Desjardins Obligations opportunités, du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global, du Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales géré, du Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique, du Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé, du Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents, du Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance, du Fonds Desjardins Équilibré Québec, du Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique, du Fonds Desjardins Revenu de dividendes, du Fonds Desjardins Croissance de dividendes, du Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu, du Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité, du Fonds Desjardins Actions canadiennes, du Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes, du Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation, du Fonds Desjardins Actions américaines valeur, du Fonds Desjardins Actions américaines croissance, du Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres, du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines, du Fonds Desjardins Actions outre-mer, du Fonds Desjardins Actions internationales valeur, du Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance, du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales, du Fonds Desjardins Mondial de dividendes, du Fonds Desjardins Actions mondiales, du Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociétéTerre Environnement), du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives, du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, du Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres, du Fonds Desjardins Marchés émergents, du Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents, du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents, du Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres, du Fonds Desjardins Infrastructures mondiales, des Portefeuilles Diapason, SociétéTerre, Chorus II et des Portefeuilles FNB Avisé. Les objectifs relatifs aux instruments dérivés utilisés sont décrits, pour les Fonds, dans le prospectus simplifié. Le Gestionnaire de portefeuille ainsi que les sous-gestionnaires doivent respecter les politiques relatives aux instruments dérivés des Fonds ainsi que le Règlement 81-102. Le comité de placement établit et examine les politiques de placement des Fonds, permettant la négociation des instruments dérivés pour les Fonds; il surveille la négociation des instruments dérivés et est responsable d'appliquer et de faire respecter les mesures de contrôle. L'on n'a pas eu recours à des procédures ni à des simulations pour mesurer les risques associés au portefeuille d'instruments dérivés des Fonds dans des situations difficiles. Le Gestionnaire de portefeuille a nommé M. Christian Felix à titre de personne responsable de la supervision de l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds.

Les politiques sont examinées au besoin, mais font l'objet d'au moins un examen annuel. Le conseil d'administration du gestionnaire ne prend pas part au processus de gestion des risques prévu dans ces politiques.

Les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Les divers instruments dérivés peuvent être utilisés pour réduire le risque global du portefeuille ou pour améliorer son rendement. Les Fonds peuvent utiliser divers instruments dérivés en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des variations des valeurs des titres ou des taux de change. Ils peuvent également les utiliser à des fins autres que de couverture pour obtenir une exposition à un titre, à une région ou à un secteur ou en guise de substitut à un titre, à une région ou à un secteur, pour réduire les frais de transaction ou pour accroître la liquidité du portefeuille.

Le Gestionnaire de portefeuille et les sous-gestionnaires le cas échéant, sont habilités à effectuer des transactions en matière d'instruments dérivés dans le territoire où est situé leur siège social respectif.

Les Fonds ont obtenu des dispenses des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relativement à l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds. Pour plus de renseignements concernant les restrictions prévues à ces dispenses, veuillez vous reporter à la rubrique « Restrictions en matière de placement des fonds » de la présente notice annuelle à la page 23.

### Fonds sous-jacents

Les fonds sous-jacents des portefeuilles Diapason, SociéTerre, Chorus II et FNB Avisé, peuvent investir dans des instruments dérivés. Ils sont autorisés à utiliser des instruments dérivés compatibles avec leurs objectifs de placement aux fins autorisées par le Règlement 81-102. Les fonds sous-jacents sont assujettis à certaines restrictions prévues au Règlement 81-102 quant à l'utilisation d'instruments dérivés. Généralement, un fonds sous-jacent ne peut, sous réserve de certaines exceptions, acheter des options, des bons ou des droits de souscription si, par suite de cet achat, de tels options, bons ou droits de souscription représentaient plus de 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent (à sa valeur marchande au moment de l'achat). Pour plus de renseignements, on consultera le prospectus et la notice annuelle des fonds sous-jacents ainsi que la section « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif ? », « Risque lié aux fonds sous-jacents » du prospectus simplifié à la page 6.

Aucun fonds sous-jacent n'a tenu d'assemblée des porteurs de titres pendant l'année précédant la date des présentes.

### Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension

Le Fonds Desjardins Revenu court terme, le Fonds Desjardins Obligations canadiennes, le Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes, le Fonds Desjardins Obligations opportunités, le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global, le Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales géré, le Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés, le Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique, le Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé, le Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents, le Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance, le Fonds Desjardins Équilibré Québec, le Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique le Fonds Desjardins Revenu de dividendes, le Fonds Desjardins Croissance de dividendes, le Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu, le Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité, le Fonds Desjardins Actions canadiennes, le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, le Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes, le Fonds Desjardins Actions américaines valeur, le Fonds Desjardins Actions américaines croissance, le Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines, le Fonds Desjardins Actions outre-mer, le Fonds Desjardins Actions internationales valeur, le Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance, le Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales, le Fonds Desjardins Mondial de dividendes, le Fonds Desjardins Actions mondiales, le Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociéTerre Environnement), le Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives, le Fonds Desjardins Marchés émergents, le Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres, le Fonds Desjardins Infrastructures mondiales, les portefeuilles FNB Avisé, les fonds sous-jacents des portefeuilles Diapason, SociéTerre, Chorus II et FNB Avisé, peuvent se livrer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension tel qu'il est permis par la législation sur les valeurs mobilières.

Dans des opérations de prêt de titres, les Fonds prêtent de temps à autre les titres qu'ils détiennent, pour une période de temps déterminée ou non déterminée, en échange d'une garantie qu'ils reçoivent de l'emprunteur et contre rémunération, selon les modalités d'un contrat préétabli. Une garantie peut comprendre des liquidités, des valeurs admissibles ou des valeurs qui peuvent être immédiatement converties en valeurs identiques aux titres prêtés.

Dans une opération de mise en pension, un OPC vend un titre dont il est propriétaire à une tierce partie en contrepartie d'espèces et convient d'acheter le même titre auprès de la même partie à un prix supérieur et à une date ultérieure convenue. En guise de rémunération, l'OPC conserve son exposition aux variations de la valeur du titre et reçoit des honoraires pour sa participation à l'opération de mise en pension.

Lorsqu'un OPC conclut une opération de prise en pension, il achète un titre à un prix et convient de vendre le même titre à la même partie à un prix supérieur et à une date ultérieure convenue. En guise de rémunération, l'OPC conserve le revenu résultant de l'écart entre le prix d'achat et le prix de revente du titre.

Pour effectuer des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, le gestionnaire des Fonds désignera un mandataire compétent aux termes d'une convention écrite signée par le gestionnaire et le mandataire qui, entre autres exigences, a la responsabilité d'administrer et de superviser le programme de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension. Le mandataire est tenu de fournir des comptes rendus périodiques des activités de prêt de titres, de calculer la valeur marchande des titres faisant l'objet de l'opération et des garanties pour s'assurer que l'opération est conforme aux exigences réglementaires. En vertu de la convention, les Fonds ont le droit de mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps et de réclamer le retour des titres prêtés dans le délai habituel prévu pour le règlement des opérations de prêt de titres.

Les risques liés aux activités de prêt de titres ainsi qu'aux opérations de mise en pension et de prise en pension sont essentiellement les suivants :

**Risque de contrepartie** : risque lié au fait qu'une contrepartie (l'emprunteur/acheteur) puisse ne pas être en mesure de s'acquitter de ses engagements envers l'autre partie (le prêteur/vendeur). Ce risque est effectivement géré par le mandataire par l'intermédiaire d'une révision annuelle de la santé financière de chaque contrepartie, par l'établissement de limites de transactions par contrepartie et par le maintien d'une saine diversification quant à la répartition des transactions.

**Risque des garanties** : il s'agit du risque associé à la qualité et à la volatilité des garanties. La valeur marchande d'une garantie peut connaître une variation différente de celle du titre prêté. Il peut en découler une perte en cas de défaut de l'emprunteur, lorsque la valeur marchande des garanties s'avère inférieure au coût de remplacement des titres prêtés. Ce risque est géré par le mandataire en ayant recours à des mesures conservatrices concernant l'évaluation de la qualité des garanties fournies par l'emprunteur, par des limites de concentration applicables aux garanties fournies et par un suivi quotidien concernant la fluctuation de la valeur marchande de ces garanties. Une marge de couverture additionnelle est exigée de la part de l'emprunteur, afin de neutraliser toute variation négative de la valeur marchande des garanties.

**Risque de crédit** : l'argent remis à titre de sûreté est réinvesti dans des titres de divers émetteurs. La détérioration du crédit d'un émetteur peut engendrer une perte monétaire lorsqu'il s'avère impossible de récupérer la totalité des sommes investies initialement au moment de la disposition des titres. Ce risque est géré par le mandataire en ayant recours à une révision régulière de la qualité de crédit des émetteurs et à un suivi continu

des notations de crédit que les agences de notation leur attribuent. Par ailleurs, l'application de critères très sélectifs limite le choix à des émetteurs ou à des titres de première qualité. Une recherche axée sur la diversification des placements permet également d'atténuer ce risque.

**Risque d'appariement ou de taux d'intérêt** : risque encouru notamment lorsque les titres sont prêtés à un emprunteur pour une échéance qui diffère de celle du placement effectué par le prêteur avec l'argent reçu comme garantie. Il existe alors un risque d'écart d'appariement; selon l'évolution des taux d'intérêt, cet écart peut être favorable ou défavorable au prêteur. Ce risque est géré par le mandataire au moyen de la mise en place d'une politique de gestion de l'appariement, prévoyant des paramètres conservateurs permettant d'encadrer l'écart d'appariement et imposant un écart maximum. La stratégie d'appariement est revue sur une base mensuelle, en tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt. Le mandataire utilise des instruments financiers dérivés, négociés avec des institutions financières de première qualité, et ce, afin d'atténuer le risque de marché.

Pour limiter les risques par rapport aux opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension :

- a) Le Fonds doit détenir une garantie dont la valeur n'est pas inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés (où le montant de la garantie est ajusté chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur de la garantie ne soit jamais inférieure au seuil minimal de 102 %); la garantie qui sera détenue pourra être constituée de liquidités, de valeurs admissibles ou de valeurs qui peuvent être immédiatement converties en valeurs identiques aux titres prêtés. La garantie reçue en liquidités est investie. Tant pour les valeurs reçues en garantie que pour les valeurs achetées avec les liquidités reçues en garantie, celles-ci doivent respecter la liste de valeurs admissibles par le programme de la Fiducie Desjardins;
- b) Le Fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de ses actifs (excluant la garantie qu'il détient) dans des opérations de prêt de titres et de mise en pension;
- c) la durée maximum des mises en pension et des prises en pension ne dépasse pas 30 jours.

Le mandataire est tenu d'adhérer à la politique de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de chaque Fonds. Toutefois, le gestionnaire est seul responsable de s'assurer que les activités de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension des Fonds sont conformes à toute législation sur les valeurs mobilières applicable et aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds. Toutes les conventions de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension conclues par l'agent au nom des Fonds doivent être revues au moins une fois par année par le gestionnaire pour s'assurer de leur conformité. Le gestionnaire n'a pas recours à des procédures d'évaluation du risque, ni à des simulations pour tester le portefeuille dans des conditions de stress. Il impose plutôt certaines limites et certains contrôles, comprenant ceux décrits plus haut, sur toutes les activités de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension des Fonds. Au sein du mandataire, un groupe indépendant des personnes concluant les opérations de prêt de titres et les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres assure un suivi des risques et confirme que toutes les opérations sont réalisées conformément aux restrictions contenues dans le Règlement 81-102.

## Vote par procuration

Desjardins Société de placement inc. a mis en place une politique portant sur l'exercice des droits de vote qui trace les grandes lignes selon lesquelles les droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille par les Fonds doivent être exercés (la « politique »). La politique reflète la responsabilité du gestionnaire de protéger les intérêts à moyen et à long terme des porteurs de parts des Fonds en exerçant pleinement les droits rattachés aux titres détenus en portefeuille par les Fonds, et ce, selon les standards d'éthique et de déontologie qu'il a adoptés, et, autant que faire se peut, en investissant de façon responsable, dans une optique de développement durable.

La politique comporte plusieurs sujets sur lesquels les Fonds peuvent être appelés à exercer les droits de vote par procuration. Elle ne peut toutefois être exhaustive ni prévoir toutes les situations éventuelles. En général, et à moins que la situation particulière d'un émetteur ne justifie une autre mesure, la politique prescrit ce qui suit :

- pour ce qui est de l'élection des administrateurs, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds sont exercés en faveur de résolutions dont l'effet consiste à obtenir ou à conserver une proportion d'au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants et en faveur de l'élection individuelle d'administrateurs. Ils sont exercés contre toute proposition réclamant l'élection en bloc des administrateurs;
- pour ce qui est des questions relatives à la rémunération de la direction et des administrateurs, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds sont exercés en faveur de propositions ayant pour effet de créer ou de perpétuer un régime de rémunération pour la direction et les administrateurs fondé sur l'atteinte d'objectifs financiers et/ou socialement responsables conformes aux intérêts à long terme de la société et de ses actionnaires. De plus, les Fonds ne sont pas favorables aux régimes d'octroi d'option d'achat destinés aux administrateurs de même que ceux destinés aux gestionnaires, et ils voteront contre toute proposition visant à instaurer ou bonifier de tels régimes;
- quant aux offres publiques d'achat et aux opérations de même nature, ainsi qu'aux droits des actionnaires, les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds sont exercés conformément aux dispositions particulières de la politique applicables à ces cas, lesquelles visent à protéger les intérêts à moyen et à long terme des porteurs de parts des Fonds et en fonction des normes d'éthique et de déontologie adoptées par le gestionnaire.

Des situations peuvent se produire au cours desquelles le gestionnaire peut avoir connaissance d'un conflit réel, éventuel ou perçu entre ses intérêts et les intérêts des porteurs de parts d'un Fonds. Lorsque le gestionnaire a connaissance d'une telle situation, il soumet la question à l'attention de son comité d'encadrement de la politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration, lequel s'assure que le vote est exercé conformément à ladite politique.

Le gestionnaire a retenu les services d'Institutional Shareholder Services Canada Corp. (« ISS ») pour l'aider à exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille par les Fonds. ISS reçoit tous les documents afférents au vote et formule ses recommandations conformément à la politique. Ces recommandations de vote sont transmises au gestionnaire des Fonds qui analyse les recommandations de vote en fonction de la politique et de la situation particulière de l'émetteur et prend la décision finale concernant le vote, décision qui est transmise à l'émetteur par l'entremise d'ISS, qui fournit les dossiers des votes au gestionnaire.

Lorsque le gestionnaire est à la fois le gestionnaire d'un Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Fonds a effectué un placement, le gestionnaire n'a pas le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Toutefois, le gestionnaire peut prendre des dispositions pour que ces droits de vote soient transférés aux porteurs de parts du Fonds concerné. Étant donné les coûts et la complexité

associés à cette démarche, le gestionnaire peut, tel que le lui permet la réglementation sur les valeurs mobilières, décider de ne pas faire suivre aux porteurs de parts du Fonds les droits de vote rattachés aux parts du fonds sous-jacent.

Les Fonds Desjardins SociéTerre et les Portefeuilles SociéTerre (collectivement, les « Fonds SociéTerre ») qui adhèrent à l'approche d'investissement responsable ont recours à l'utilisation de leviers d'actionariat engagé auprès des sociétés émettrices des titres qu'ils détiennent. À cet effet, les Fonds SociéTerre utilisent l'exercice du droit de vote comme levier de changement afin de s'assurer que les sociétés dans lesquelles les Fonds Desjardins investissent se dotent d'une saine gouvernance et que la recherche de rentabilité ne se fasse pas au détriment de leur responsabilité sociale envers les communautés et l'environnement. Ainsi, les votes exercés encouragent ces sociétés à agir à l'égard de certains problèmes ou enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance. À cet égard, la politique adoptée par Desjardins Société de placements inc. précise que l'exercice du droit de vote s'effectue sans intervenir dans la régie interne des émetteurs dont ils détiennent des titres.

On peut se procurer la politique sur demande et sans frais en composant le numéro 514 286-3499 dans la région de Montréal ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ou encore par écrit au Service à la clientèle des Fonds Desjardins, 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H5.

Tout porteur de parts des Fonds peut obtenir sans frais et sur demande le dossier de vote par procuration des Fonds pour la dernière période terminée le 30 juin en tout temps après le 31 août de l'année en question. Le dossier de vote par procuration peut également être consulté sur le site Internet des Fonds, [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com).

### Opérations à court terme

Sous réserve de ce qui suit, le gestionnaire a mis en application des politiques et des procédures visant à repérer et à décourager les opérations à court terme.

Le gestionnaire peut imposer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du montant total racheté, si les parts sont rachetées ou échangées dans les 30 jours ouvrables de la date de leur achat. Les frais d'opérations à court terme s'ajoutent aux autres frais applicables.

Lorsqu'un Fonds est utilisé comme produit sous-jacent pour d'autres produits d'investissement, par exemple les fonds de fonds ou des produits garantis, ses parts peuvent être négociées à court terme. Il s'agit toutefois d'opérations encadrées par des modalités convenues à l'avance entre le gestionnaire et l'investisseur, dont l'objectif est de réduire les risques liés aux opérations à court terme. Elles ne constituent donc pas des opérations à court terme et ne sont pas soumises aux dispositions du paragraphe précédent.

Les restrictions imposées à l'égard des opérations à court terme, y compris les frais d'opérations à court terme, ne s'appliquent généralement pas dans les cas suivants : l'échange contre des parts d'une catégorie différente du même Fonds; les rachats ou les substitutions visant les fonds du marché monétaire et des fonds analogues; ceux qui sont entrepris par le gestionnaire; ceux qui sont effectués dans des circonstances spéciales, comme en décide le gestionnaire à sa seule appréciation; ou dans le cadre de programmes facultatifs, y compris un rééquilibrage concernant les Fonds et les programmes de retraits systématiques.

Bien que le gestionnaire s'efforce de surveiller, de déceler et de décourager les opérations à court terme ou excessives, il ne peut garantir l'éradication de telles activités.

### Fermeture d'un Fonds

Le gestionnaire peut décider de procéder à la fermeture d'un Fonds ou de certaines catégories de parts d'un Fonds dans l'optique d'améliorer continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs et qu'elle soit adaptée au contexte des marchés financiers. En cas de fermeture, les porteurs de parts du Fonds seront avisés et les frais et charges liés à l'opération seront assumés par le gestionnaire.

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DU FIDUCIAIRE

Les Fonds n'ont aucun dirigeant ou administrateur. Au cours de l'exercice des Fonds terminé le 30 septembre 2021, les Fonds n'ont versé aucune rémunération au fiduciaire et ne lui ont remboursé aucuns frais.

Chacun des membres du CEI est rémunéré au moyen d'une provision annuelle en plus d'être remboursé des dépenses associées aux fonctions qu'il remplit au sein du CEI. Ces frais sont répartis entre les Fonds d'une façon équitable et raisonnable. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2021, la rémunération totale versée par les Fonds aux membres du CEI a été de 101 275 \$. Aucuns frais n'ont été remboursés. Le tableau suivant indique la rémunération des membres individuels :

NOM	RÉMUNÉRATION TOTALE
Luc Pelland	32 425 \$
Jean-Pierre Duguay, président	36 425 \$
Claude Caty	32 425 \$

## DISTRIBUTION SUR LES FRAIS

Le gestionnaire se réserve le droit d'offrir un taux de frais de gestion ou de frais d'administration fixes réduit à certains investisseurs. Ce résultat est obtenu en réduisant les frais de gestion ou les frais d'administration fixes payables par un Fonds sur la base de la valeur liquidative des parts détenues par un investisseur et en faisant en sorte que le Fonds distribue le montant de la réduction à l'investisseur (les « distributions sur les frais »). À moins d'instructions contraires, les distributions sur les frais sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds. Lorsque des distributions sur les frais sont payables, elles sont calculées par le Fonds et s'accumulent à chaque date d'évaluation. De façon générale, le gestionnaire peut aussi réduire les frais de gestion ou les frais d'administration fixes des Fonds.

Les distributions sur les frais sont négociables entre le gestionnaire et le représentant de l'investisseur et dépendent généralement de l'importance de l'investissement dans le Fonds au moment où l'investissement est effectué. Les distributions sur les frais réduisent généralement le revenu du

Fonds aux fins de l'impôt. Toutefois, pour les Fonds constitués en fiducie, le revenu applicable à une telle distribution doit, aux fins de l'impôt, être inclus dans le revenu du porteur de parts qui reçoit cette distribution. Les états financiers annuels des Fonds contiendront de l'information supplémentaire relativement aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes et aux frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes, payés par chaque Fonds.

## INCIDENCES FISCALES

Le présent résumé s'adresse à un investisseur particulier (autre qu'une fiducie) qui, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), est un résident canadien et détient des parts des Fonds comme immobilisations. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du règlement pris en vertu de cette loi, les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et le règlement qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes et les pratiques et politiques administratives publiées par l'Agence du revenu du Canada. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit d'autres changements du droit, que ce soit par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. Le présent résumé ne traite pas de toutes les incidences fiscales et ne traite d'aucune loi ou incidence fiscale étrangère ou provinciale. **Le présent résumé est de nature générale uniquement et ne se veut pas un avis d'ordre juridique ou fiscal à l'intention d'un investisseur. Les investisseurs sont priés d'obtenir des conseils indépendants sur les conséquences fiscales d'un placement dans les parts.**

Le présent résumé se fonde sur l'hypothèse que chacun des Fonds constitués en fiducie (à l'exception du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, du Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, du Portefeuille FNB Avisé Conservateur, du Portefeuille FNB Avisé Équilibré, du Portefeuille FNB Avisé Croissance, du Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, du Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial) sera, à tout moment pertinent, une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt. Chacun des Fonds constitués en fiducie (à l'exception du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, du Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, du Portefeuille FNB Avisé Conservateur, du Portefeuille FNB Avisé Équilibré, du Portefeuille FNB Avisé Croissance, du Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, du Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial) est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, et le gestionnaire s'attend à ce que chacun de ces Fonds continue d'être ainsi admissible à tout moment. Actuellement, le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, le Portefeuille FNB Avisé Conservateur, le Portefeuille FNB Avisé Équilibré, le Portefeuille FNB Avisé Croissance, le Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, le Portefeuille FNB Avisé 100 % actions, le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial sont admissibles uniquement à titre de fiducies d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt. Le Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe, le Portefeuille FNB Avisé Conservateur, le Portefeuille FNB Avisé Équilibré, le Portefeuille FNB Avisé Croissance, le Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale, le Portefeuille FNB Avisé 100 % actions et le Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial ont l'intention de devenir des fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Le Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, le Fonds Desjardins Obligations mondiales, le Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales ne prévoient pas devenir des fiducies de fonds commun de placement dans l'avenir. Les incidences fiscales spécifiques aux Fonds constitués en fiducie qui sont des fiducies à participation unitaire sans être des fiducies de fonds communs de placement et aux fiducies à participation unitaire qui sont des « institutions financières » sont décrites ci-après.

### Imposition des Fonds

De façon générale, chaque Fonds distribuera chaque année suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux investisseurs pour ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt, après avoir pris en compte, pour les fonds admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement, tout remboursement applicable au titre des gains en capital. Les gains et les pertes attribuables à l'utilisation d'instruments dérivés peuvent, selon la nature du contrat portant sur l'instrument dérivé, être traités aux fins fiscales, comme des revenus ou des pertes plutôt que comme des gains ou des pertes en capital. Conformément à la Loi de l'impôt, il pourrait être possible de faire le choix de réaliser des gains et de subir des pertes sur les « produits dérivés admissibles » (au sens de la Loi de l'impôt) des Fonds selon une évaluation à la valeur de marché. Il appartient au gestionnaire de déterminer si ce choix, s'il était envisageable serait avantageux pour le Fonds. Les opérations de prêt de titres des Fonds constitueront des mécanismes de prêt de valeurs mobilières au sens de la Loi de l'impôt. La rémunération qu'un Fonds recevra à l'égard d'une opération de prêt de titres sera ajoutée au revenu du Fonds comme du revenu ordinaire. Généralement, les paiements compensatoires qu'un Fonds reçoit d'emprunteurs de titres résidant au Canada relativement aux dividendes que le Fonds aurait reçus sur les actions d'une société canadienne imposable ou aux intérêts qu'il aurait touchés sur les titres à revenu fixe, qui font l'objet d'une opération de prêt de titres, sont traités, aux fins fiscales, comme des dividendes reçus par le Fonds sur ces actions ou des intérêts reçus par le Fonds sur ces titres à revenu fixe. Si un Fonds détient des parts d'un fonds sous-jacent, les frais de gestion versés directement par le Fonds au gestionnaire du fonds sous-jacent ne sont pas déductibles. Dans certaines circonstances, les pertes en capital que subissent les Fonds peuvent être suspendues, et ne permettraient donc plus de contrebalancer les gains en capital.

### Calcul du revenu net du Fonds constitué en fiducie

Dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie qui compte plus d'une série de parts, la totalité des revenus, des frais déductibles, des gains et des pertes en capital relatifs à tous les portefeuilles de placements de ce Fonds ainsi que les autres éléments en rapport avec la situation fiscale de ce Fonds (y compris les caractéristiques fiscales de tous les actifs de ce Fonds) seront pris en compte afin d'établir le revenu ou la perte de ce Fonds et les impôts payables par ce dernier dans son ensemble, y compris, pour les fonds admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement, les impôts remboursables au titre des gains en capital. Par exemple, tous les frais déductibles de ce Fonds, que ce soit les frais communs à toutes les séries de parts de ce Fonds ou les frais attribuables à une seule de ces séries, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte de ce Fonds dans son ensemble. De la même manière, pour les fonds admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement, les pertes en capital subies à l'égard de toute partie du portefeuille de placements du Fonds attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction des gains en capital réalisés à l'égard d'une autre partie du portefeuille de placements de ce Fonds attribuables à une autre ou à plusieurs autres séries afin de calculer les impôts remboursables au titre des gains en capital payables par ce Fonds dans son ensemble. De plus,



les pertes d'exploitation ordinaires de ce Fonds (qu'elles soient de l'année en cours ou qu'elles proviennent d'années antérieures) attribuables à une série particulière peuvent être portées en réduction du revenu ou du revenu imposable de ce Fonds réalisé par une autre série.

### **Particularités applicables aux Fonds constitués en fiducie admissibles à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire mais qui ne sont pas des fiducies de fonds communs de placement**

Lorsqu'un Fonds constitué en fiducie est une fiducie d'investissement à participation unitaire mais ne remplit pas les conditions prévues à la Loi de l'impôt pour être une fiducie de fonds communs de placement,

- i) le Fonds n'a pas droit au remboursement au titre des gains en capital auquel il aurait droit s'il avait été une fiducie de fonds commun de placement toute l'année;
- ii) le Fonds pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement au sens de la Loi de l'impôt pour cette année;
- iii) si plus de 50 % de la juste valeur marchande de l'ensemble des parts du Fonds est détenue par des investisseurs qui sont des « institutions financières », au sens attribué à ce terme pour l'application des règles sur les « biens évalués à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, le Fonds sera une « institution financière » pour l'application de ces règles. Dans un tel cas, les gains réalisés et les pertes subies par le Fonds sur les biens qui sont des « biens évalués à la valeur du marché » pour l'application de ces règles seront pleinement inclus dans le revenu à la valeur du marché annuelle ou déduits de celui-ci. Une fiducie qui devient ou cesse d'être une « institution financière » aux fins susmentionnées sera réputée avoir la fin de son année d'imposition à ce moment, et sera réputée avoir disposé de certains biens à leur juste valeur marchande et les avoir acquis de nouveau immédiatement après. Une fin d'année d'imposition réputée entraînerait une distribution non prévue de revenu net et de gains en capital réalisés nets du Fonds, s'il y a lieu, à ce moment-là aux investisseurs, de sorte que le Fonds ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales - **Imposition des investisseurs d'un Fonds**» pour connaître les incidences fiscales d'une distribution, notamment une distribution non prévue, aux investisseurs;
- iv) s'il compte au moins un porteur de parts étranger, le Fonds pourrait devoir payer un impôt spécial prévu par la partie XII.2 de la Loi de l'impôt pour cette année;
- v) le Fonds qui est un placement enregistré mais qui ne respecte pas certaines exigences en matière de placement sera assujéti à l'impôt de la partie X.2 de la Loi de l'impôt;
- vi) le Fonds pourrait être assujéti aux règles sur la minimisation des pertes; et
- vii) le Fonds pourrait être assujéti aux règles contre les opérations de chevauchement qui diffèrent la capacité de réclamer certaines pertes.

### **Imposition des investisseurs d'un Fonds**

L'investisseur doit inclure dans le calcul de son revenu aux fins fiscales le montant du revenu net et la partie imposable des gains en capital nets qui lui sont payés ou payables au cours de l'année par un Fonds constitué en fiducie. L'investisseur doit inclure ces distributions dans son revenu, qu'elles soient versées en espèces ou qu'elles soient réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds. Une distribution sur les frais à un investisseur peut comprendre le revenu net et les gains en capital nets.

Les paiements provenant de contrats à terme de gré à gré, de contrats à terme standardisés et d'autres contrats sur instruments dérivés conclus par un Fonds constitué en fiducie peuvent, selon la nature du contrat portant sur l'instrument dérivé, être imposés comme un revenu et non comme des gains en capital.

À la condition que chacun des Fonds constitués en fiducie effectue les désignations appropriées, dans la mesure permise par la Loi de l'impôt, le montant de tout revenu de source étrangère, des gains en capital nets imposables et des dividendes imposables (y compris les dividendes admissibles) de sociétés canadiennes imposables d'un Fonds qui est payé ou payable à un investisseur sera de fait traité comme un revenu de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables de l'investisseur aux fins fiscales et sera assujéti au traitement fiscal spécial qui s'applique au revenu de cette nature.

L'investisseur doit inclure dans le calcul de son revenu aux fins fiscales, le revenu net et la partie imposable des gains en capital nets qui lui sont payés ou payables au cours de l'année par un Fonds même si le Fonds a accumulé ou réalisé le revenu et les gains en capital avant que l'investisseur n'acquière les parts.

Dans la mesure où les distributions (notamment les distributions sur les frais) à un investisseur par un Fonds au cours d'une année dépassent la quote-part du revenu net et des gains en capital nets de l'investisseur qui lui est attribuée par ce Fonds au cours d'une année, ces distributions (sauf dans la mesure où elles constituent un produit de disposition) constitueront un remboursement de capital et ne seront pas imposables pour l'investisseur, mais réduiront généralement le prix de base rajusté de ses parts du Fonds. Si le prix de base rajusté des parts d'un investisseur est réduit et devient inférieur à zéro, l'investisseur sera réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant négatif.

Si l'investisseur dispose de parts d'un Fonds constitué en fiducie (y compris à l'occasion d'une disposition réputée, d'un rachat et d'un rachat aux fins d'effectuer une substitution ou un transfert vers un autre Fonds), l'investisseur réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition, moins les frais de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des parts de l'investisseur. Dans le cas d'une disposition de parts, en général, la moitié du gain en capital (le « gain en capital imposable ») doit être incluse dans le calcul du revenu de l'investisseur. Les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles (à savoir la moitié des pertes en capital) sont déduits les uns des autres, et tout excédent de perte en capital, le cas échéant, peut être reporté sur trois années antérieures ou indéfiniment sur les années ultérieures et être déduit des gains en capital réalisés au cours de ces années.

Les gains en capital et les dividendes peuvent entraîner un assujétissement à l'impôt minimum de remplacement.

Une reclassification de parts d'une catégorie d'un Fonds en parts d'une autre catégorie du même Fonds, ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

## Admissibilité pour les régimes fiscaux enregistrés

Les parts de chaque Fonds constitué en fiducie (à l'exception du Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, du Fonds Desjardins Obligations mondiales, du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé et du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales) constitueront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés, à la condition que les Fonds soient admissibles comme « fiducies de fonds commun de placement » ou « comme placement enregistré » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment.

Si les parts d'un Fonds constitué en fiducie sont détenues dans un régime enregistré, les distributions du Fonds et les gains en capital réalisés à la disposition des parts ne sont généralement pas assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à moins que des sommes d'argent ne soient retirées du régime enregistré. Les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui choisissent de souscrire des parts par l'intermédiaire d'un régime enregistré devraient consulter leur conseiller professionnel en ce qui a trait au traitement fiscal réservé aux cotisations à un tel régime et à l'acquisition de biens par un tel régime. **Les investisseurs devraient également consulter leur conseiller professionnel pour savoir si les parts souscrites par l'intermédiaire d'un REER, FERR, CELI, REEE ou REEI constituent un « placement interdit » en vertu de la Loi de l'impôt compte tenu de leur situation personnelle.**

## CONTRATS IMPORTANTS

### Déclaration de fiducie modifiée et mise à jour datée du 5 janvier 2015

Aux termes de la déclaration de fiducie, la Fiducie Desjardins a constitué les Fonds Desjardins, dont elle est le fiduciaire, et elle pourvoit à leur administration. Le fiduciaire a délégué la responsabilité d'administrer les Fonds au gestionnaire aux termes de la convention d'administration décrite ci-dessous. Toutefois, le fiduciaire demeure ultimement responsable de l'administration, de la gestion et du contrôle des Fonds.

Aux termes de la déclaration de fiducie, le fiduciaire exerce les pouvoirs et exécute les fonctions propres à son poste avec honnêteté, de bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds, et exercera le degré de soin, de diligence et d'habileté qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances. Sous réserve de ce qui précède, le fiduciaire n'engagera pas sa responsabilité envers les Fonds ou leurs porteurs de parts pour toute perte ou diminution de la valeur des actifs des Fonds. La déclaration de fiducie prévoit expressément que le fiduciaire ne sera en aucune circonstance tenu responsable de toute action, faute, omission ou négligence attribuable au gestionnaire ou à toute autre personne physique ou morale dont les services ont été retenus à l'égard des Fonds conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le calcul de la valeur liquidative des Fonds est encadré par les dispositions de la déclaration de fiducie.

La déclaration de fiducie, en accord avec le Règlement 81-102, prévoit que le gestionnaire n'est responsable que des pertes subies par les Fonds en raison de son manquement, ou de celui d'une personne physique ou morale dont il a retenu les services, à accomplir l'une ou l'autre de ses obligations envers le Fonds, à exercer ses fonctions de bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds ou à exercer le degré de soin, de diligence et d'habileté qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances.

La déclaration de fiducie peut être modifiée sur préavis d'au moins 60 jours donné aux porteurs de parts, sous réserve de toute prescription du Règlement 81-102 ou des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le fiduciaire sera toutefois autorisé à modifier la déclaration de fiducie sans préavis aux porteurs de parts afin d'éliminer les conflits ou les contradictions entre la déclaration de fiducie et les dispositions réglementaires ou législatives, de corriger des erreurs, des ambiguïtés ou des anomalies dans la déclaration de fiducie, de protéger les porteurs de parts, ou de faciliter l'administration des Fonds comme fiducies de fonds commun de placement ou d'éviter des conséquences fiscales négatives pour les Fonds ou ses porteurs de parts ou d'ajouter des catégories de parts aux Fonds existants.

Sous réserve des dispositions de la législation sur les valeurs mobilières, le fiduciaire peut, à sa seule discrétion, mettre fin aux Fonds.

La dernière modification à la déclaration de fiducie a été effectuée en date du 16 mars 2022.

### Convention d'administration du 1er janvier 2012

Cette convention d'administration est intervenue entre la Fiducie Desjardins, en sa qualité de fiduciaire des Fonds constitués en fiducie, et Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») le 1er janvier 2012. Aux termes de cette convention d'administration, le gestionnaire s'occupera des affaires quotidiennes des Fonds et, entre autres, sera responsable de nommer des dépositaires qui détiendront les actifs des Fonds et de faire fonction d'agent chargé de la tenue des registres et des transferts. Le gestionnaire peut déléguer ses responsabilités aux termes de cette convention d'administration à d'autres personnes, à la condition de demeurer responsable de leur exécution.

Les honoraires du gestionnaire aux termes de cette convention seront entièrement acquittés par les Fonds.

Cette convention a une durée initiale d'un an et est automatiquement renouvelable annuellement jusqu'à ce que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 60 jours. Le fiduciaire peut également mettre fin à cette convention dans d'autres circonstances, notamment si le gestionnaire devient insolvable, fait faillite ou est dissous.

La dernière modification à la convention d'administration intervenue entre la Fiducie Desjardins et le gestionnaire a été effectuée en date du 8 mars 2022.

### Convention de garde de valeurs du 1er janvier 2012

Cette convention est intervenue entre Desjardins Société de placement inc., le gestionnaire des Fonds, et la Fiducie Desjardins. Aux termes de cette convention, la Fiducie Desjardins agit à titre de dépositaire des actifs des Fonds.

Les honoraires de la Fiducie Desjardins en vertu de la convention de garde de valeurs sont fonction des coûts engagés pour rendre ces services et ne peuvent excéder ce que la Fiducie Desjardins demande normalement à des tiers pour rendre de tels services. Conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, ces honoraires sont payables par les Fonds.

La convention de garde de valeurs a été conclue pour une durée initiale d'un an et se renouvelle automatiquement pour une durée additionnelle d'un an, et ainsi de suite d'année en année. L'une des parties peut aviser l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 60 jours.

La dernière modification à la convention de garde de valeurs a été effectuée en date du 8 mars 2022.

#### **Convention de gestion de portefeuille du 24 février 2014**

Cette convention est intervenue entre le gestionnaire et le Gestionnaire de portefeuille. Aux termes de cette convention, le Gestionnaire de portefeuille agit à titre de gestionnaire de portefeuille des Fonds.

Selon les termes de cette convention, le Gestionnaire de portefeuille a le droit de retenir les services de gestionnaires de portefeuille supplémentaires. Aux termes de la convention de gestion de portefeuille, le gestionnaire acquitte tous les frais payables au Gestionnaire de portefeuille en contrepartie de ses services à titre de gestionnaire de portefeuille.

Cette convention a une durée initiale d'un an et est automatiquement renouvelable annuellement jusqu'à ce que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moyen d'un préavis écrit d'au moins 30 jours.

La dernière modification à la convention de gestion de portefeuille a été effectuée en date du 8 mars 2022.

#### **Exemplaires de la déclaration de fiducie et des autres contrats importants**

Des exemplaires de la déclaration de fiducie et des autres contrats importants peuvent être consultés pendant les heures normales d'ouverture au bureau du gestionnaire, 1, Complexe Desjardins, 25e étage, Tour Sud, Montréal (Québec) H5B 1B2.

### **DISPENSES ET AUTORISATIONS**

Le gestionnaire a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières certaines dispenses de l'application de la réglementation sur les valeurs mobilières pour certains des Fonds. Les informations détaillées concernant ces dispenses se trouvent à la rubrique « Restriction en matière de placements des Fonds » à la page 23.

### **LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES**

Le 10 février 2021, une requête à la Cour supérieure du Québec a été introduite par Dr. Omid Zahedi Niaki, afin d'autoriser une action collective relativement à la gestion du portefeuille d'investissement de certains Fonds contre Fiducie Desjardins, le gestionnaire et la Fédération des caisses Desjardins du Québec inc. (FCDQ). Par le biais de sa requête, le requérant recherche l'autorisation d'exercer une action en dommages et intérêts et dommages punitifs contre Fiducie Desjardins, le gestionnaire et FCDQ. Il allègue qu'en raison d'une gestion indicielle du portefeuille d'investissement des Fonds concernés, plutôt qu'une gestion active telle que représentée, les frais de gestion et d'opérations chargés aux Fonds concernés seraient non raisonnables, incorrects et injustifiés. L'utilisation d'une gestion indicielle et les frais excessifs chargés aux Fonds concernés seraient directement responsables de fait qu'il n'a pas obtenu le rendement escompté de son investissement. La requête n'a pas encore été entendue par la Cour supérieure du Québec.

Ni le gestionnaire ni aucun de ses administrateurs ou dirigeants ne se sont vu imposer, au cours des dix dernières années précédant la date de la présente notice annuelle, une amende ou une sanction par un tribunal ou par une autorité en valeurs mobilières relativement à la négociation de titres, à la promotion ou à la gestion d'un organisme de placement collectif public, ou au vol ou à la fraude, ou ont conclu un règlement avec un agent responsable relativement à l'une de ces affaires.

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES HYPOTHÈQUES DU FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME**

Le Fonds Desjardins Revenu court terme ne détenait pas de créances hypothécaires au 30 septembre 2021.

## ATTESTATIONS DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

## FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

### FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel (parts de catégorie I)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales (parts de catégorie I)  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales (parts de catégories A, I, C, F, D, N, PM et W)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales géré (parts de catégories I et W)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales (parts de catégorie I)  
Fonds Desjardins Revenu à taux variable (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM)  
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (parts de catégorie I)  
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F et D)

### FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)  
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D)  
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)  
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial (parts de catégorie A, I, C, F et D)

### FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité (parts de catégories I et W)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégories A, I, C, F, D et W)

### FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM)  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines (parts de catégories A, I, C, F, D, N, PM et W)

### FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)  
Fonds Desjardins Actions internationales valeur (parts de catégories I et W)  
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM)  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)  
Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W)  
Fonds Desjardins Actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W)  
Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales (auparavant Fonds Desjardins SociéTerre Environnement) (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives (parts de catégories A, I, C, F, D, N, PM et W)  
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)  
Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)  
Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents (parts de catégories A, I, C, F, D, N et W)

### FONDS ALTERNATIFS

Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres (parts de catégories A, I, C, F, N et W)

### FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D, N, W et PM)

## SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4 et D)  
Portefeuille Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4 et D)  
Portefeuille Diapason Revenu modéré (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5 et D)  
Portefeuille Diapason Revenu diversifié (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D)  
Portefeuille Diapason Croissance modéré (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Portefeuille Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Portefeuille Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Portefeuille Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I, C, F et D)  
Portefeuille SociéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O, P4, Z4 et D)  
Portefeuille SociéTerre Modéré (parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O et P4)  
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, Z5, D, O et P5)  
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, D, O et P5)  
Portefeuille SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6, O, P6 et D)  
Portefeuille SociéTerre 100 % actions (parts de catégories A, I, C, F et O)  
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D)  
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D)  
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5, P7 et D)  
Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5, P7 et D)  
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D)  
Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D)  
Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I, C, F et O)  
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe (parts de catégories I, C et F)  
Portefeuille FNB Avisé Conservateur (parts de catégories I, C et F)  
Portefeuille FNB Avisé Équilibré (parts de catégories I, C et F)  
Portefeuille FNB Avisé Croissance (parts de catégories I, C et F)  
Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale (parts de catégories I, C et F)  
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (parts de catégories I, C et F)

Les parts d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie particulière sont considérées comme des parts de catégorie A.  
(collectivement, les « Fonds »)

**FAIT** le 31 mars 2022

**DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.** à titre de gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Éric Landry »

Éric Landry, Président et Chef de l'exploitation  
(signant en qualité de chef de la direction)

(signé) « Mikoua Davidson »

Mikoua Davidson, Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de Desjardins Société de placement inc. en sa qualité de gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Sébastien Vallée »

Sébastien Vallée  
Administrateur

(signé) « Andrew Lestage »

Andrew Lestage  
Administrateur

## FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE

### FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Marché monétaire<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Revenu court terme<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Obligations canadiennes<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes<sup>7\*</sup>  
Fonds Desjardins Obligations opportunités<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales<sup>10\*</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales géré<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales<sup>1\*</sup>  
Fonds Desjardins Revenu à taux variable<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé<sup>1</sup>  
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents<sup>4</sup>

### FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Équilibré Québec<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique<sup>19</sup>  
Fonds Desjardins Revenu de dividendes<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial<sup>4</sup>

### FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur<sup>12</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation<sup>7</sup>

### FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines valeur<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres<sup>4</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines<sup>10\*</sup>

### FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer<sup>9</sup>  
Fonds Desjardins Actions internationales valeur<sup>2</sup>  
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance<sup>6</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins Mondial de dividendes<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins Actions mondiales<sup>13</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales  
(auparavant Fonds Desjardins SociétéTerre Environnement)<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives<sup>10\*</sup>  
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres<sup>9\*</sup>  
Fonds Desjardins Marchés émergents<sup>7</sup>  
Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents<sup>9</sup>  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents<sup>9\*</sup>

### FONDS ALTERNATIFS

Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres<sup>8</sup>

### FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales<sup>14</sup>

### SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Diapason Revenu prudent<sup>15</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu conservateur<sup>15</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu modéré<sup>17</sup>  
Portefeuille Diapason Revenu diversifié<sup>19</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance modéré<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance diversifié<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance équilibré<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance maximum<sup>4</sup>  
Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions<sup>4</sup>  
Portefeuille SociétéTerre Conservateur<sup>21\*</sup>  
Portefeuille SociétéTerre Modéré<sup>16\*</sup>  
Portefeuille SociétéTerre Équilibré<sup>22\*</sup>  
Portefeuille SociétéTerre Croissance<sup>18\*</sup>  
Portefeuille SociétéTerre Croissance maximale<sup>20\*</sup>  
Portefeuille SociétéTerre 100 % actions<sup>11\*</sup>  
Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité<sup>23</sup>  
Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité<sup>23</sup>  
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité<sup>24</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance<sup>24</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux<sup>25</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance maximale<sup>25</sup>  
Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions<sup>11</sup>  
Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Conservateur<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Équilibré<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Croissance<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale<sup>3</sup>  
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions<sup>3</sup>

\* Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable.

<sup>1</sup> parts de catégorie I

<sup>2</sup> parts de catégories I et W

<sup>3</sup> parts de catégories I, C et F

<sup>4</sup> parts de catégories A, I, C, F et D

<sup>5</sup> parts de catégories A, I, C, F, D et N

<sup>6</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N et PM

<sup>7</sup> parts de catégories A, I, C, F, D et W

<sup>8</sup> parts de catégories A, I, C, F, N et W

<sup>9</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N et W

<sup>10</sup> parts de catégories A, I, C, F, D, N, PM et W

<sup>11</sup> parts de catégories A, I, C, F et O

<sup>12</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D

<sup>13</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W

<sup>14</sup> parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D, N, W et PM

<sup>15</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O et P4

<sup>16</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O et P4

<sup>17</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5 et D

<sup>18</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, O, P5 et D

<sup>19</sup> parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6 et D

<sup>20</sup> parts de catégories A, T6, I, C, R6, F, S6, O, P6 et D

<sup>21</sup> parts de catégories A, T4, I, C, R4, F, S4, O, P4, Z4 et D

<sup>22</sup> parts de catégories A, T5, I, C, R5, F, S5, O, P5, Z5 et D

<sup>23</sup> parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4, P6 et D

<sup>24</sup> parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5, P7 et D

<sup>25</sup> parts de catégories A, T6, T8, I, C, R6, R8, F, S6, S8, O, P6, P8 et D

Les parts d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie particulière sont considérées comme des parts de catégorie A d'un Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur Aperçu du Fonds, leurs Rapports de la direction sur le rendement du Fonds ainsi que leurs États financiers respectifs. Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents en vous adressant à votre représentant, ou en composant le **514 286-3499** ou sans frais le **1 866 666-1280**, ou en envoyant un courriel à l'adresse [info.fondsdesjardins@desjardins.com](mailto:info.fondsdesjardins@desjardins.com)

On peut également obtenir les états financiers et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet de Desjardins, [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com), ou sur le site [sedar.com](http://sedar.com).

Les bureaux du gestionnaire, soit Desjardins Société de placement inc., sont situés au 1, Complexe Desjardins, C.P. 34, Tour Sud, Montréal (Québec) H5B 1E4.



**Desjardins Société de placement inc.**

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

[info.fondsdesjardins@desjardins.com](mailto:info.fondsdesjardins@desjardins.com)

[fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com)